

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---o=O=o---

DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA QUALITE DE LA VIE

Projet
« Écotourisme et Préservation de la Biodiversité Désertique »
en Tunisie

MANUEL DE SUIVI-EVALUATION

Version définitive

Janvier 2013

Préparé par : Habib Kraiem, Ingénieur Conseil
Centre Molka-Bloc D - N° 10, El Manar II, 2092 Tunis
Tel : 71 886 886 - Fax : 71 873 856
Email : aedconsult@gnet.tn

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	III
LISTE DES FIGURES.....	III
ABREVIATIONS ET ACRONYMES	IV
INTRODUCTION.....	1
1 CONTEXTE.....	2
1.1 DEFINITIONS ET CONCEPTS.....	2
1.1.1 <i>Le suivi-évaluation des projets</i>	2
A. Le « pourquoi » du suivi-évaluation des projets	2
B. Le suivi.....	3
C. L'évaluation.....	3
D. Le suivi et l'évaluation.....	4
E. Le suivi-évaluation des projets en Tunisie.....	5
1.1.2 <i>De la biodiversité</i>	5
A. Définition de la notion de biodiversité:.....	5
B. La biodiversité désertique :.....	6
C. La conservation de la biodiversité.....	6
D. Des mesures de conservation de la biodiversité.....	7
E. Liens entre la biodiversité, les services des écosystèmes et le bien-être Humain :	7
F. Mesure et évaluation de la biodiversité.....	8
G. L'Outil de Suivi de l'Efficacités de gestion des Aires Protégées du FEM.....	9
1.1.3 <i>De la diversification de l'économie rurale et/ou des moyens d'existence locaux</i>	12
1.2 OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DU PROJET	13
1.3 BENEFICIAIRES DU PROJET:	13
1.4 COMPOSANTES DU PROJET	13
2 CONCEPTION GENERALE DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION.....	14
2.1 OBJECTIF ET CHAMP D'ACTION DU SYSTEME DE S&E DU PECBD.....	14
2.1.1 <i>Objectif du système de S&E</i>	14
2.1.2 <i>Champ d'action du système de S&E du PEPBD</i>	15
2.2 ORGANISATION DU SYSTEME DE S&E DU PEPBD	16
2.2.1 <i>Principes</i>	16
2.2.2 <i>Organisation du système de S&E</i>	17
A. La Composante « Suivi »	17
B. La Composante Évaluation.....	18
2.2.3 <i>Analyse des parties prenantes au système de S&E</i>	18
2.2.4 <i>Organigramme du système de S&E du PEPBD</i>	20
3 IDENTIFICATION DES QUESTIONS RELATIVES A LA PERFORMANCE, DES BESOINS D'INFORMATION ET DES INDICATEURS	23
3.1 LES INDICATEURS DE REALISATION DE L'OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DU PROJET (ODP)	23
3.2 LES INDICATEURS DE REALISATION DE LA COMPOSANTE 1 DU PEPBD:.....	29
3.2.1 <i>Indicateurs de performance au niveau des objectifs de la composante 1</i>	32
A. Indicateurs de performance au niveau de l'objectif de la composante	32
B. Indicateurs de performance au niveau des effets de la composante 1.....	33
C. Indicateurs de performance au niveau des résultats de la composante 1.....	33
D. Indicateurs de performance au niveau des réalisations de la composante 1	34
3.2.2 <i>Valeurs cibles de la composante 1 du PEPBD</i> :.....	35
A. Valeurs cibles au niveau de l'objectif de la composante 1	35
B. Valeur cibles au niveau des effets de la composante 1.....	36
A. Valeur cibles au niveau des résultats de la composante 1	36
A. Valeur cibles au niveau des réalisations de la composante 1.....	37
3.3 LES INDICATEURS DE REALISATION DE LA COMPOSANTE 2 DU PEPBD:.....	38
3.3.1 <i>Les indicateurs de performance de réalisation de la composante 2 du PEPBD</i>	41
A. Indicateurs de performance au niveau de l'objectif de la composante 2	41

B.	Indicateurs de performance au niveau des effets attendus de la composante 2.....	42
C.	Indicateurs de performance au niveau des résultats de la composante 2.....	43
A.	Indicateurs de performance au niveau des réalisations de la composante	44
3.3.2	<i>Valeurs cibles de la composantes 2 du PEPBD</i>	45
A.	Valeurs cibles au niveau de l'objectif de la composante.....	45
B.	Valeurs cibles au niveau des effets attendus de la composante	46
C.	Valeurs cibles au niveau des résultats attendus de la composante 2	47
D.	Valeurs cibles au niveau des réalisations de la composante 2	48
4	PLANIFICATION DE LA COLLECTE ET DE L'ORGANISATION DE L'INFORMATION	50
4.1	LA COMPOSANTE SUIVI.....	50
4.1.1	<i>Fonction "Suivi Interne ou Suivi de l'avancement du projet</i>	50
A.	Procédure de suivi.....	50
B.	Organisation du suivi.....	51
4.1.2	<i>Le Suivi des résultats et des performances du projet</i>	52
A.	Indicateurs de Performance	52
B.	Procédures de suivi des Indicateurs de performance et Organisation.....	54
4.1.3	<i>Le suivi et la surveillance environnementale</i>	54
4.2	COMPOSANTE EVALUATION.....	55
4.2.1	<i>Évaluations internes</i>	56
4.2.2	<i>Évaluation à mi-parcours</i>	56
4.2.3	<i>Évaluation finale</i>	56
4.2.4	<i>Enquêtes auprès des bénéficiaires</i>	57
4.3	RAPPORTS DE SUI-EVALUATION.....	57
4.3.1	<i>Rapports trimestriels d'avancement</i>	57
4.3.2	<i>Rapport semestriels</i>	58
4.3.3	<i>Rapports annuels</i>	58
5	GESTION ET ADMINISTRATION DU SUIVI-EVALUATION	59
5.1	RESPONSABILITES DU SUIVI-ÉVALUATION	59
5.1.1	<i>Gestion du système de S&E</i>	59
A.	Au niveau central :	59
B.	Au niveau régional	60
5.1.2	<i>Responsabilité des activités de S&E</i>	61
A.	Suivi-évaluation de la composante 1 du PEPBD	61
A.	Suivi-évaluation de la composante 2 du PEPBD.....	61
5.2	REVUE DU SYSTEME DE SUIVI ET D'EVALUATION	61
5.3	GESTION DE L'INFORMATION	62
6	RENFORCEMENT DES CAPACITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DE S&E	62
6.1	RENFORCEMENT DES CAPACITES SYSTEMIQUES DU SYSTEME DE S&E.....	62
6.2	RENFORCEMENT DES CAPACITES INDIVIDUELLES	63
6.3	RENFORCEMENT DES CAPACITES LOGISTIQUES	63
	ANNEXE 1 OUTIL DE SUIVI DE L'EFFICACITE DE GESTION DES AIRES PROTEGEES (OSEG-AP).....	64
	ANNEXE 2 : ANALYSE DES PARTIES PRENANTES AU SYSTEME DE S&E DU PECBD QUANT A LEURS ROLES, LEURS OBJECTIFS OU INTERET, LEURS BESOINS EN INFORMATION ET LEURS CONTRIBUTIONS A L'ALIMENTATION DU SYSTEME	80
	ANNEXE 3A : FICHES DE SUIVI DES INDICATEURS DE L'ODP (ODP1).....	76
	ANNEXE 3B : FICHES DE SUIVI DES INDICATEURS DE L'ODP (ODP2).....	78
	ANNEXE 3C : FICHES DE SUIVI DES INDICATEURS DE L'ODP (ODP3).....	80
	ANNEXE 4A : FICHE DE SUIVI DES INDICATEURS DES RESULTATS INTERMEDIAIRES DE LA COMPOSANTE 1 (1)	82
	ANNEXE 4B : FICHE DE SUIVI DES INDICATEURS DES RESULTATS INTERMEDIAIRES DE LA COMPOSANTE 1 (2).....	83
	ANNEXE 4C : FICHE DE SUIVI DES INDICATEURS DES RESULTATS INTERMEDIAIRES DE LA COMPOSANTE 1 (3).....	84
	ANNEXE 4D : FICHES DE SUIVI DES INDICATEURS DES RESULTATS INTERMEDIAIRES DE LA COMPOSANTE 1 (4).....	85
	ANNEXE 4E : FICHE DE SUIVI DES INDICATEURS DES RESULTATS INTERMEDIAIRES DE LA COMPOSANTE 1 (5).....	87
	ANNEXE 4F : FICHE DE SUIVI DES INDICATEURS DES RESULTATS INTERMEDIAIRES DE LA COMPOSANTE 2 (6).....	88
	ANNEXE 4G : FICHE DE SUIVI DES INDICATEURS DES RESULTATS INTERMEDIAIRES DE LA COMPOSANTE 2 (7)	90
	ANNEXE 4H : FICHE DE SUIVI DES INDICATEURS DES RESULTATS INTERMEDIAIRES DE LA COMPOSANTE 2 (8).....	92

ANNEXE 5 : TABLEAU DE SUIVI DES INDICATEURS DE PERFORMANCE (MATRICE DE SUIVI DES INDICATEURS)	94
ANNEXE 6 : CANEVAS DE RAPPORT TRIMESTRIEL D'AVANCEMENT	95
ANNEXE 7 : CANEVAS DE RAPPORT ANNUEL.....	96

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : COMPLEMENTARITE ENTRE LE SUIVI ET L'ÉVALUATION.....	4
TABLEAU 2: SOMMAIRE DU CADRE DEVALUATION DE LA CMAP.....	10
TABLEAU 3 : LISTE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE AU NIVEAU DE L'OPD DU PEPBD	24
TABLEAU 4A : INDICATEURS DE PERFORMANCE AU NIVEAU DE L'OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DU PEPBD :	26
TABLEAU 4B : CIBLES AU NIVEAU DE L'OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DU PEPBD :	27
TABLEAU 5 : LISTE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DE LA COMPOSANTE 1 DU PEPBD A DIFFERENTS NIVEAUX	30
TABLEAU 6A : INDICATEURS DE PERFORMANCE AU NIVEAU DE L'OBJECTIF DE LA COMPOSANTE 1 DU PEPBD	32
TABLEAU 6B : INDICATEURS DE PERFORMANCE AU NIVEAU DES EFFETS DE LA COMPOSANTE 1 DU PEPBD	33
TABLEAU 6C : INDICATEURS DE PERFORMANCE AU NIVEAU DES RESULTATS DE LA COMPOSANTE 1 DU PEPBD.....	33
TABLEAU 6D : INDICATEURS DE PERFORMANCE AU NIVEAU DES REALISATIONS DE LA COMPOSANTE 1 DU PEPBD	34
TABLEAU 7A : VALEURS CIBLES AU NIVEAU DE L'OBJECTIF DE LA COMPOSANTE 1 DU PEPBD	35
TABLEAU 7B : VALEURS CIBLES AU NIVEAU DES EFFETS ATTENDUS DE LA COMPOSANTE 1 DU PEPBD	36
TABLEAU 7C : VALEURS CIBLES AU NIVEAU DES RESULTATS ATTENDUS DE LA COMPOSANTE 1 DU PEPBD.....	36
TABLEAU 7D : VALEURS CIBLES AU NIVEAU DES REALISATIONS DE LA COMPOSANTE 1 DU PEPBD	37
TABLEAU 8 : LISTE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DE LA COMPOSANTE 2 DU PEPBD A DIFFERENTS NIVEAUX	39
TABLEAU 9A : INDICATEURS DE PERFORMANCE AU NIVEAU DE L'OBJECTIF DE LA COMPOSANTE 2	41
TABLEAU 9A : INDICATEURS DE PERFORMANCE AU NIVEAU DES EFFETS ATTENDUS DE LA COMPOSANTE 2	42
TABLEAU 9C : INDICATEURS DE PERFORMANCE AU NIVEAU DES RESULTATS ATTENDUS DE LA COMPOSANTE 2	43
TABLEAU 9D : INDICATEURS DE PERFORMANCE AU NIVEAU DES REALISATIONS DE LA COMPOSANTE 2.....	44
TABLEAU 10A : CIBLES AU NIVEAU DE L'OBJECTIF DE LA COMPOSANTE 2.....	45
TABLEAU 10B : CIBLES AU NIVEAU DES EFFETS ATTENDUS DE LA COMPOSANTE 2.....	46
TABLEAU 10C : CIBLES AU NIVEAU DES RESULTATS ATTENDUS DE LA COMPOSANTE 2	47
TABLEAU 10D : CIBLES AU NIVEAU DES REALISATIONS DE LA COMPOSANTE 2.....	48
TABLEAU 11 : RAPPORT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX SELON L'ECHEANCIER.....	51
TABLEAU 12 : RAPPORT SUR L'AUDIT DES COUTS.....	51
TABLEAU 13 : CALENDRIER DES TACHES DE S&E DE LA FONCTION SUIVI DES PROJETS.....	51
TABLEAU 14 : EXEMPLES D'INDICATEURS DU PREMIER NIVEAU POUR LES ACTIONS DE LA COMPOSANTE 2 QUI RESTENT A DEFINIR	53
TABLEAU 15 : CALENDRIER DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	54
TABLEAU 16 : DELAIS DE PRODUCTION DES RAPPORTS TRIMESTRIELS.....	57
TABLEAU 17 : CALENDRIER DE PRODUCTION DES RAPPORTS ANNUELS	58

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : ORGANIGRAMME DU SYSTEME DE S&E DU PEPBD	21
FIGURE 2 : CADRE DE RESULTATS ET DE SUIVI DU PEPBD	22

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
AP	Aire Protégée
BIP	Biodiversity Indicators Partnership
BM	Banque Mondiale
CCS	Commissions Consultative et Scientifique
CD	Compte Désigné
CPN	Comité de Pilotage national
CGES	Cadre de Gestion Environnemental et Sociale
CMAF	Commission Mondiale des Aires Protégées
CRDA	Commissariat Régional Pour le Développement Agricole
DGEQV	Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie
DGF	Direction Générale des Forêts
DGFE	Direction Générale du Financement et des Encouragements (Actuellement DGFIOF)/MA
DGFIOF	Direction Générale du Financement, de l'Investissement et des Organisations Paysannes/MA
DRE	Direction Régionale de l'Environnement
GDT	Gestion Durable des Terres
FEM-GEF	Fonds pour L'Environnement Mondial
FCGBV	Financement Cadre pour la Gestion des Bassins Versants
GIRN	Gestion Intégrée des Ressources Naturelles
MA	Ministère de l'Agriculture
ME	Ministère de l'Environnement
MT	Ministère du Tourisme
MENA-DELP	Programme de Services Sociaux et des Écosystèmes Désertiques du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord
MENARID	Programme de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles Intégrées du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (GIRNMOAN)
MICI	Ministère de l'Investissement et de la Coopération Internationale
MOP	Manuel d'Opération de Projet
ODP	Objectif de développement du Projet
ONG	Organisations Non Gouvernementales
ONTT	Office National du Tourisme Tunisien
PDAI	Projet de Développement Agricole Intégré
PDC	Plan de Développement communautaire
PGE	Plan Gestion Environnementale
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PN, PNs	Parc National, Parcs Nationaux
PO	Plan Opérationnel
PSE	Païement pour les Services d'Écosystèmes
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
RFIN	Rapport Financier Intérimaire Non-audité
SPP	Subvention pour la Préparation du Projet
UCP	Unité de Coordination de Projet
WWF	Wildlife World Fund : Fond Mondial Pour la Nature

INTRODUCTION

1. Le présent document constitue la version finale d'un Manuel de Suivi-Évaluation destiné à être utilisé dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Écotourisme et Préservation de la Biodiversité Désertique (PEPBD) en Tunisie qui est cofinancé par un Don du FEM/BM. Il a pour objet d'élaborer un plan de suivi-évaluation du projet qui sera mis à la disposition de l'Unité de Coordination du Projet et des partenaires d'exécution afin de leur permettre d'assurer un suivi adéquat de l'avancement du projet, une analyse pertinente de ses performances, ainsi que d'apprécier cette mise en œuvre au regard des résultats escomptés.
2. Ce manuel constitue donc une réponse aux besoins d'information en suivi et d'évaluation de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du projet, mais surtout à l'exigence de conduite d'un projet ambitieux et complexe. Il met en œuvre des processus qui permettent d'assurer le suivi de la programmation annuelle et trimestrielle des activités, le suivi-évaluation des activités conduites dans le cadre des différentes composantes du projet et l'évaluation des performances, des résultats et des impacts. Sa mise en œuvre et l'exploitation de ses résultats fourniront à tous les acteurs et parties prenantes des informations et des outils adéquats pour améliorer les processus d'exécution du projet et promouvoir un apprentissage continu. En effet, le système de suivi-évaluation proposé a été conçu comme étant un processus dynamique qui pourra être perfectionné davantage en cours d'opération selon les besoins et l'apprentissage qu'il permettra de capitaliser.
3. Le manuel est structuré en 6 chapitres :
 - i. Le premier chapitre présente certaines définitions et concepts relatifs au suivi-évaluation, à la préservation de la Biodiversité, à la notion de diversification des moyens de subsistance tels que visée par le projet, ainsi qu'une esquisse du contexte de l'étude ;
 - ii. Le deuxième présente la conception générale du système des Suivi-évaluation proposé ;
 - iii. Le troisième consacre les questions relatives à la performance, des besoins en information et des indicateurs ;
 - iv. Le quatrième décrit les étapes, les procédures ainsi que l'organisation du suivi-évaluation tout en décrivant les outils adéquat pour une valorisation optimale des données et informations produites par le système;
 - v. Le cinquième consacre la gestion et l'administration du système ;
 - vi. Le dernier chapitre termine avec une identification rapide des besoins opérationnels du suivi-évaluation en matière de renforcement des capacités.
4. Il est à noter que compte tenu de l'approche adoptée pour la conception du projet, l'élaboration du manuel a été basée sur les indicateurs clés définis dans la cadre des résultats du document d'évaluation du projet. En effet bon nombre d'indicateurs de premier niveau n'ont pu être abordés pour des raisons compréhensibles ; toutefois le manuel a esquissé la manière dont ces indicateurs seront pris en compte après le démarrage du projet.

1 CONTEXTE

1.1 DEFINITIONS ET CONCEPTS

5. Cette section se propose d'introduire brièvement le concept de suivi-évaluation ainsi que d'autres notions évoquées dans les objectifs du projet, notamment le concept de la biodiversité et sa conservation/préservation, ainsi que la notion de « diversification de l'économie rurale et/ou des moyens de subsistance locaux.

1.1.1 Le suivi-évaluation des projets

A. Le « pourquoi » du suivi-évaluation des projets

6. D'une manière générale, dans les pays en développement, l'essentiel des activités de développement est mis en œuvre dans le cadre de projets et programmes, en particulier dans le domaine du développement agricole et rural. Les activités dans ce domaine se trouvent axées sur l'exploitation et la valorisation des ressources naturelles terrestres accessibles aux populations et ce à travers la pratique de l'agriculture, l'élevage et, dans une certaine mesure, l'exploitation des produits de la forêt et la chasse. Ces activités se trouvent engendrées au sein de systèmes de production aussi variés que complexes selon les milieux (systèmes de production agricoles, agro-pastoraux, sylvo-pastoraux, oasiens, etc.).

7. D'une manière schématique, comme tout système, un système de production peut être défini comme un ensemble d'éléments interdépendants qui concourent à un but commun qui, dans le cas présent, est celui de la production. Ces éléments sont:

- L'écosystème ou le milieu naturel ou l'agrosystème qui est caractérisé par un certain nombre de facteurs non évolutifs, du moins à l'échelle de la vie humaine; parmi ces facteurs il y a le climat -quoiqu'on parle depuis de plus en plus de changement climatique depuis quelques décennies -, la géologie, la pédologie, qui lui déterminent un certain potentiel naturel de production énergétique et une certaine stabilité ;
- L'élément humain qui exploite les ressources de l'écosystème pour produire et répondre à ses besoins, et qui est caractérisé par un certain nombre de facteurs évolutifs, notamment la démographie, la connaissance, le savoir-faire, les goûts, les besoins, etc.
- Le cadre institutionnel dans le sens le plus large, qui est constitué des politiques, stratégies, règles et institutions qui régissent la vie socio-économique et le comportement de l'élément humain dans son milieu pour concourir au processus de production.

8. A ces trois éléments s'ajoute un quatrième, il s'agit de la conjoncture mondiale qui peut avoir, sous certaines conditions, un effet déterminant sur la production.

9. Cela étant, un système de production donné qui répondait aux besoins et qui se trouvait en parfait équilibre avec son environnement à une époque donnée, se trouverait forcément en contradiction avec ce même environnement à une époque ultérieure, si certaines adaptations n'étaient pas opérées aux différents éléments du système de production. Cela s'explique par le déséquilibre inévitable qui se développe avec le temps entre les facteurs non évolutifs du milieu naturel et les facteurs évolutifs du milieu humain, qui conduit inéluctablement à la désagrégation des systèmes de production en place, d'où la raison d'être des projets de développement qui doivent intégrer des mesures physiques/techniques, socio-économiques et institutionnelles et qui sont sensés répondre à un double objectif, à savoir :

- (i) apporter les adaptations nécessaires au système afin de rétablir un nouveau équilibre, par exemple à travers l'introduction de l'irrigation et de nouvelles technologie, l'adoption de mesures d'encouragement, et le renforcement des capacités, etc. ;
- (ii) maintenir ou plutôt créer les conditions du maintien du nouvel équilibre en question.

10. Il en découle que pour atteindre ce double objectif il faudrait, non seulement rétablir un nouvel équilibre, mais lui assurer également un maintien quasi-perpétuel ou durable, ce qui suppose une connaissance toujours renouvelée de cet état d'équilibre entre les facteurs en jeux afin de pouvoir entretenir le processus d'adaptation et d'ajustement au fur et à mesure, selon les besoins et ce à travers :

- La connaissance de l'état d'exploitation des ressources et des processus et facteurs en jeux ;
- La connaissance des besoins ;
- La connaissance des produits sortants de l'appareil de production ;
- La connaissance des impacts et effets des adaptations et ajustements apportés.

11. En d'autres termes il faudrait assurer un suivi continu des éléments du projet afin de pouvoir évaluer si on avait bien atteint le nouvel équilibre recherché et si cet équilibre est bien stable, d'où la principale raison d'être du suivi-évaluation.

B. Le suivi

12. Le suivi est « Processus continu de collecte et d'analyse de l'information relative à la mise en œuvre d'un projet, d'un programme ou d'une politique ». Il a pour objectif d'apprécier cette mise en œuvre au regard des résultats escomptés. Plus particulièrement le suivi devrait permettre de :

- i. Améliorer l'efficacité et modifier au besoin le plan ou l'affectation des ressources ;
- ii. Clarifier les objectifs en les traduisant en indicateurs de performance ;
- iii. Comparer régulièrement les réalisations ;
- iv. Communiquer les progrès aux responsables et les alerter sur les difficultés.

13. Ce processus met en œuvre 3 sous-processus concomitants, à savoir :

- i. Un processus de suivi continu qui porte sur :
 - Le suivi de l'utilisation des intrants ou des apports;
 - Le suivi de la réalisation des activités ;
 - Le suivi des processus afin de veiller à leur efficacité et à leur efficacité, à travers la vérification des conditions de leur mise en œuvre, la mesure des écarts observés et partant, la fixation des objectifs d'ajustement en cas de dysfonctionnement ou des objectifs d'amélioration de leur performance et leur qualité;
 - Le suivi des extrants ou des produits ;
 - Le suivi des résultats de développement (effets directs et indirects) ; et
 - Le suivi des impacts (à moyen et à long terme)
- ii. Un processus de mesure de la progression des activités, de la performance des acteurs impliqués dans la mise en œuvre, ainsi que de l'atteinte des résultats; et
- iii. Un processus d'élaboration de rapports sur les résultats d'une action de développement.

C. L'évaluation

14. L'évaluation est une « appréciation systématique et objective d'un projet, d'un programme ou d'une politique, en cours ou terminé, quant à sa conception, sa mise en œuvre et ses résultats et effets/impacts sur le développement ». Elle a pour objectifs ultimes :

- i. La génération des connaissances en vue de répondre aux besoins d'informations-clé sur un projet/programme, une politique ou une stratégie, etc., notamment les informations ayant trait à la sa mise en œuvre et à son l'impact ;
 - ii. L'apprentissage en vue d'apprendre de l'expérience du projet/programme, etc., et tirer les enseignements utiles sur ce qui réussit et ce qui ne réussit pas et les raisons à cela ;
 - iii. La responsabilité afin de rendre compte de l'utilisation des ressources (humaines, financières, etc.) affectées à un projet/programme.
15. Les critères d'évaluation communément admis sont:
- ✓ La pertinence qui permet d'apprécier l'adéquation d'un projet avec les problèmes qu'il est présumé résoudre à deux moments donnés : lors de sa conception et lors de son évaluation ;
 - ✓ L'efficacité qui permet d'apprécier l'approche ou l'atteinte des objectifs et des résultats d'un projet ;
 - ✓ L'efficience (ou encore le rendement coût-efficacité) qui permet de mesurer le degré d'optimisation de la mise en œuvre d'un projet en appréciant d'une part, la relation « activités-ressources disponibles-résultats prévus et, d'autre part, la gestion du temps et du budget ;
 - ✓ L'impact qui permet d'apprécier tous les effets du projet sur son environnement (effets positifs ou négatifs, prévus ou imprévus) sur les plans économique, social, politique ou écologique ;
 - ✓ La durabilité qui permet de savoir si les effets du programme perdurent après son achèvement.

D. Le suivi et l'évaluation

16. Les suivi et l'évaluation constituent deux outils complémentaires qui sont déployés pour :
- S'assurer si un projet/programme est réellement mis en œuvre et si ses objectifs sont atteints ;
 - Tirer les leçons de l'observation des impacts du projet/programme et adapter ses interventions en conséquence.
17. En effet, lorsque la mise en œuvre se heurte à des problèmes, le suivi et l'évaluation d'un projet se complètent et permettent de redéployer différemment les ressources et les efforts pour en améliorer la réalisation. Cette complémentarité du suivi et de l'évaluation est esquissée dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1 : Complémentarité entre le Suivi et l'Évaluation

Suivi	Dimension	Évaluation
✓ Périodique, régulier	Fréquence	✓ Épisodique
✓ Suivi continu, se tenir à jour	Finalité	✓ Appréciation
✓ Améliorer les progrès de la mise en œuvre, l'efficience, ajuster le travail	Objet principal	✓ Améliorer la pertinence, l'efficacité, l'impact, la programmation à venir
✓ Court terme	Horizon	✓ Long terme, au-delà du but d'un programme spécifique
✓ Intrants, processus, extrants et effets directs	Accent est mis dans le cycle de programme	✓ Extrants, effets impacts
✓ Plans de travail, cibles de performance et indicateurs de référence	Références pour comparaison	✓ Objectifs plus larges, stratégies, et aussi des standards externes (Benchmarks)
✓ Mécanisme de suivi habituels ou sentinelle, observations sur le terrain, rapports réguliers, bilan rapide	Sources d'information	✓ Idem, en plus des enquêtes et études spécifiques
✓ Gestionnaires de programmes, parties	Responsabilité	✓ Idem, si l'approche participative, prévoir

prenantes principales, superviseurs, bailleurs de fonds		les évaluateurs externes ✓
✓ Gestionnaires de programmes, parties prenantes principales, superviseurs, bailleurs de fonds	Produits des rapports pour	✓ Idem, si l'approche participative, prévoir les décideurs politiques, et plus largement les parties prenantes externes

Source : Rapport sommaire de l'Atelier de formation sur « Suivi-Évaluation axé sur les Résultats et les Performances ». OPEV en collaboration avec MAFO et ORQR. Fondation Mohamed VI ; Rabat, 17-19 mai 2010

E. Le suivi-évaluation des projets en Tunisie

18. Jusqu'à une époque récente la notion de suivi-évaluation des projets en Tunisie n'était pas ancrée ou structurée au niveau de l'Administration du développement, en particulier dans le secteur agricole qui englobait également l'environnement. En effet, seules des évaluations à mi-parcours et /ou finales des projets étaient conduites, généralement sous l'initiative et la responsabilité des bailleurs de fonds. Néanmoins un système de suivi de la mise en œuvre des projets de développement agricole a été initié au début des années 2000 par la DGFE (Actuellement DGFIOF) du Ministère de l'Agriculture. Il s'agissait d'un programme informatisé de suivi qui a été conçu dans le cadre d'une étude confiée à un bureau d'études selon une procédure d'appels d'offres et qui était axé essentiellement sur :

- Le suivi budgétaire (engagement, décaissement, rapports financiers, etc.) ;
- Le suivi des réalisations physiques ;
- Le suivi administratif, notamment les procédures de passation des marchés, les procès verbaux de réunions, rapports techniques, etc.

19. Le programme permet d'avoir des états d'édition globaux ou détaillés par rubrique ou par secteur ou PDP, etc. Il permet également de donner des alertes quant aux échéances de certaines opérations programmées.

20. Par la suite, à l'occasion de la mise en œuvre d'un certain nombre de PDAIs, le programme a connu un certain nombre de développements suite à des avenants successifs, pour être élargi à la prise en charge du cadre logique des projets et des indicateurs. Le dernier développement en date a été effectué à l'occasion de la mise en œuvre du PGRN II et a porté sur l'intégration d'un module de cartographie.

21. Le programme est actuellement utilisé par tous les PDAIs, le Programme du Financement Cadre pour la Gestion des Bassins Versants et le PGRN II. Cependant ce programme n'a pas cessé de connaître des blocages et/ou des problèmes de fonctionnement pour diverses raisons (qualification des utilisateurs, lourdeur, services après-vente défaillants ou inexistant, dysfonctionnements, etc.) , notamment au niveau des CRDAs concernés, si bien que son utilisation se trouve quasiment limitée au suivi budgétaire, au suivi des quantités physiques et au suivi administratif au niveau central (DGFIOF).

1.1.2 De la biodiversité

A. Définition de la notion de biodiversité:

22. La diversité biologique ou biodiversité, représente l'ensemble des espèces vivantes présentes sur la Terre (plantes, animaux, micro-organismes, etc.), les communautés formées par ces espèces et les habitats dans lesquels ils vivent.

23. La **Convention sur la diversité biologique (CDB)** définit de façon formelle la biodiversité dans son Article 2 comme étant la "variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces, et entre les espèces et ainsi que celle des écosystèmes".

24. De façon spécifique, le terme «biodiversité» signifie la variété à trois niveaux :
- ✓ la diversité génétique au sein des espèces (cette variation génétique peut être apparente ou non). Elle se rapporte à la variété des gènes chez les plantes, animaux, champignons et micro-organismes et se rencontre aussi bien chez une espèce qu'entre les espèces. Par exemple, les caniches, les bergers allemands, les labradors sont tous des chiens, mais ils ont tous une apparence différente;
 - ✓ la diversité des espèces qui fait référence à la variété des différentes espèces (plantes, animaux, champignons et micro-organismes) tels les palmiers, les éléphants ou les bactéries
 - ✓ la diversité des écosystèmes : Elle fait référence à tous les différents habitats - ou endroits - qui existent sur la Terre, comme les forêts tropicales ou tempérées, les déserts chauds ou froids, les zones humides, les rivières, les montagnes, les barrières de corail, etc. Chaque écosystème correspond à une série de relations complexes entre les éléments biotiques (vivants), éléments abiotiques (non vivants) tels que la lumière du soleil, l'air, l'eau et les éléments nutritifs.
25. Deux points importants ressortent de ces différentes définitions :
- ✓ Les espèces constituent l'élément central de la diversité biologique. Toutefois, le concept d'espèce est une classification quelque peu arbitraire qui tente de mettre de l'ordre dans un large spectre de variation dont font preuve les différents organismes vivants.
 - ✓ Les différents écosystèmes renferment différents ensembles d'espèces et de processus d'écosystèmes et que la meilleure façon de protéger les espèces et la diversité génétique au sein des espèces consiste à protéger les écosystèmes de celles-ci.

B. La biodiversité désertique :

26. La biodiversité désertique visée est constituée de la faune et de la flore des PN ciblés par le projet qui est caractéristique des vestiges d'un ancien écosystème pré-saharien de savane, semblable à celui du Sahel africain. La steppe à *Acacia raddiana*, les espèces sahariennes xéro-psammo-halothermophiles et la présence de faune menacée ou disparue à travers les franges Nord (Maghreb) et Sud (Sahel) du grand Sahara, confèrent au PN ciblé une importance internationale principale en termes de biodiversité. Certaines de ces espèces de faunes qui sont répertoriées comme vulnérables ou sur la Liste Rouge de l'UICN comprennent:

- Espèces éteintes à l'état sauvage : l'Oryx et la gazelle ;
- Espèces en danger critique d'extinction : l'Addax, la Gazelle dama ;
- Espèces vulnérables : la Gazelle dorcas, la Tortue Mauresque, le rhinolophe de Mehely, l'Aoudad, l'outarde houbara ;
- Espèces quasi menacée : la Chauve-souris à long doigts de Schreiber et l'Hyène rayée.

C. La conservation de la biodiversité

27. La conservation de la biodiversité est une problématique qui se pose à l'échelle mondiale aussi bien qu'à l'échelle régionale et nationale. Elle a pour objectifs :

- Le maintien, la restauration et le développement des potentialités d'accueil de la vie sauvage sur l'ensemble du territoire ;
- Le maintien et la restauration des éléments naturels constitutifs des paysages urbains et ruraux.
- La généralisation de l'éducation à la nature ;

28. Cette problématique a été à l'origine de la conclusion de la convention internationale sur la diversité biologique (CDB) lors de la conférence de Rio sur la terre (CUNED, 1992) qui a inculqué à la conservation de la biodiversité un caractère universel et intégrant les nombreuses autres

Conventions Internationales ou régionales qui touchent partiellement à la biodiversité telles que (i) la Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, dites CITES, (ii) la Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices à l'échelle mondiale, la (iii) la Convention africaine sur conservation de la nature et des ressources naturelles.

29. Ainsi, en 2002 la CDB avait adopté un objectif mondial en matière de conservation de la biodiversité, celui « de parvenir, d'ici à 2010, à une réduction importante du rythme actuel d'appauvrissement de la diversité biologique aux niveaux mondial, régional et national, à titre de contribution à l'atténuation de la pauvreté et au profit de toutes les formes de vie sur Terre » ; mais cet objectif n'a pas été atteint car, de multiples signes indiquent que le déclin de la diversité biologique se poursuit et ce, au niveau de chacune de ses trois principales composantes : les gènes, les espèces et les écosystèmes.

30. C'est dans ce contexte que les Parties à la CDB ont adopté, en 2010 à Aichi (Japon), le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, dans le but d'inspirer des actions de grande envergure par tous les pays et parties prenantes en soutien à la biodiversité au cours de la prochaine décennie. Reconnaissant le besoin urgent d'agir, l'Assemblée Générale des Nations Unies a également déclaré 2011-2020 la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité.

D. Des mesures de conservation de la biodiversité

31. On entend par mesure de conservation de la biodiversité toute mesure ayant pour objectif de soustraire les éléments de la biodiversité à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer la diversité, l'aspect, la composition et l'évolution. Parmi les mesures les plus largement admises on peut citer :

- La protection des espaces naturels moyennant la création et la gestion efficace d'aires protégées (Parcs nationaux, réserves naturelles, réserves de la biosphère, etc.. ;
- La protection de la faune et de la flore moyennant la réglementation relative aux espèces protégées qui peut varier suivant la portée (internationale, nationale, régionale, locale), sa nature (convention, directives, arrêtés,...) mais aussi la mesure de protection qu'elle offre.
- Les programmes de conservation qui sont axés sur des actions de conservation spécifiques dans le cadre de la mise en application de directives particulières relatives des types d'habitats naturels prioritaires ou à des espèces prioritaires sur les sites bien déterminés.

E. Liens entre la biodiversité, les services des écosystèmes et le bien-être Humain :

32. D'après L'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire¹ (EM) La biodiversité représente le fondement des écosystèmes qui, à travers les services qu'ils fournissent, affectent le bien-être humain. Ceux-ci incluent :

- Des services d'approvisionnement tels que la nourriture, l'eau, le bois de construction et les fibres;
- Des services régulateurs tels que la régulation du climat, des inondations, des maladies, des déchets et de la qualité d'eau;
- Des services culturels tels que la récréation, le plaisir esthétique et l'accomplissement spirituel; et

¹ L'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire (EM) a été réclamée par le Secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan en l'An 2000. Elle a été lancée en 2001. L'objectif de l'EM était d'évaluer les conséquences de l'évolution des écosystèmes sur le bien-être de l'Homme et d'établir la base scientifique des actions requises pour un renforcement de la préservation des écosystèmes, de leur exploitation durable et de leurs contributions au bien-être de l'Homme.

- Des services de support tels que formation du sol, la photosynthèse et le recyclage des éléments nutritifs et de l'eau, qui sont à la base de la production des autres services des écosystèmes.

33. L'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire considère qu'il y a cinq principaux éléments constitutifs du bien-être humain, à savoir:

- ✓ Les besoins matériels de base pour une vie décente,
- ✓ La santé,
- ✓ Les bonnes relations sociales,
- ✓ La sécurité, et
- ✓ La liberté de choix et d'action.

34. Le bien-être humain est le résultat de nombreux facteurs dont beaucoup sont liés directement ou indirectement à la biodiversité et aux services des écosystèmes pendant que d'autres sont indépendants de ces derniers.

F. Mesure et évaluation de la biodiversité

35. La mesure et l'évaluation de la biodiversité constituent un sujet extrêmement complexe. Cette complexité réside d'une part, dans la multitude des dimensions de la biodiversité conjuguée à la connaissance limitée de celle-ci et, d'autre part, dans les liens qui existent entre la biodiversité, les services des écosystèmes et le bien être humain. Cette situation était telle qu'il était quasi impossible d'envisager des indicateurs adéquats pour ce faire.

36. En effet, jusqu'à une époque récente, les indicateurs de mesure de la biodiversité saisissent rarement toutes ses dimensions, et le plus commun des ces indicateurs tel que « la richesse spécifique » ne fait pas exception. Tandis que ce dernier peut servir comme un indicateur de substitution précieux pour les autres dimensions qui sont difficiles à quantifier, il présente plusieurs limitations associées à l'accent mis sur les espèces². Les raisons à cela résident dans :

- ✓ Le contenu de la notion d'espèce qui n'est pas souvent bien définie ;
- ✓ Bien que la richesse des espèces indigènes et le fonctionnement des écosystèmes sont bien corrélés, il y a une variabilité considérable qui caractérise les liens existants entre la richesse spécifique et le fonctionnement des écosystèmes ;
- ✓ Le fait que les espèces peuvent être taxonomiquement similaires (dans le même genre), mais elles peuvent être tout à fait distinctes sur le plan écologique;
- ✓ La variabilité considérable des espèces en abondance: pour la plupart des communautés biologiques, seuls quelques unes sont dominantes, alors que beaucoup d'autres sont rares.

37. Ainsi, compter tout simplement le nombre d'espèces dans un écosystème ne prend pas en considération la variabilité de chaque espèce ou sa contribution aux propriétés de l'écosystème considéré. En effet, pour toute espèce, plusieurs propriétés autres que sa taxonomie sont plus utiles pour l'évaluation et le suivi, notamment sa variabilité génétique et écologique, sa distribution et son rôle dans le processus de l'écosystème, sa dynamique, sa position trophique et ses traits fonctionnels.

38. Cet état des choses a fait que d'autres types d'indicateurs avaient été développés, notamment par le « National Research Council » des États-Unis³ qui a identifié trois catégories d'indicateurs écologiques se rapportant à (i) l'état et l'étendue de l'écosystème, (ii) le capital écologique de l'écosystème (constituants biotiques et abiotiques) et (iii) le fonctionnement écologique qui mesure la performance des écosystèmes. Cependant aucun de ces indicateurs n'a

² D'après le "Millennium Ecosystem Assessment"(MA): Ecosystems and Human Well-being: Biodiversity Synthesis. (<http://www.millenniumassessment.org/documents/document.354.aspx.pdf>. (Box 1.2. Measuring and Estimating Biodiversity: More than Species Richness) Page 20.

³ Idem

permis d'évaluer adéquatement les multiples facettes de la biodiversité, ni de capturer toutes ses dimensions.

39. Ce n'est qu'à partir de 2006 que le « Partenariat pour les Indicateurs 2010 de suivi de la Biodiversité⁴ » (BIP), avec l'appui majeur du Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM), a réuni un large éventail d'organisations et d'individus pour développer un ensemble d'indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés vers l'objectif 2010 de la biodiversité. En outre, en reliant les séries d'indicateurs au sein d'un cadre logique, le BIP a permis de développer une meilleure compréhension des relations entre les actions politiques, les menaces anthropiques, le statut de la biodiversité et les prestations et services qui peuvent en être tirés. C'est ainsi que 17 indicateurs globaux de la biodiversité ont été élaborés. Ces indicateurs sont étayés par 34 mesures spécifiques ou sous-indicateurs qui ont été développés et testés au niveau d'une gamme de pays afin d'assurer qu'ils soient d'une utilisation simple la plus large possible.

40. Toutefois, il est attendu que les investissements dans le domaine du développement des indicateurs de la Biodiversité soient poursuivis au niveau de la CDB et du BIP afin d'affiner d'avantage et d'adapter les indicateurs existants aux besoins, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie 2011-2020 de la CDB et des objectifs d'Aichi.

41. Cela étant il y a lieu de noter que, à côté des indicateurs globaux de la biodiversité, un certain nombre d'outils spécifiques de suivi et d'évaluation de la biodiversité au niveau de sites ou d'écosystèmes protégés, ont été mis au point au cours de la dernière décennie, notamment par la l'Alliance Banque Mondiale/WWF comme c'est le cas de l'Outil de Suivi de la Gestion des Aires Protégées.

G. L'Outil de Suivi de l'Efficacités de gestion des Aires Protégées du FEM⁵

a. Historique

42. Depuis l'entrée en vigueur de la Convention sur la Diversité Biologique il y a eu une préoccupation croissante chez les professionnels sur le fait que bon nombre d'Aires Protégées dans le monde n'atteignaient pas les objectifs pour lesquels elles ont été établies. Une réponse à cette préoccupation a été la mise au point d'un «cadre» pour l'évaluation des aires protégées par la Commission Mondiale des Aires Protégées (CMAP). Le cadre de la CMAP vise à fournir une orientation générale pour le développement de systèmes d'évaluation et à encourager l'établissement de normes ou de standards pour l'évaluation et l'établissement des rapports.

43. Le cadre de la CMAP repose sur l'idée qu'une la bonne gestion d'une Aire Protégée suit un processus qui comporte six étapes ou éléments distincts: il commence par comprendre le contexte des valeurs et des menaces existantes, il progresse grâce à la planification et l'allocation des ressources (intrants) et, en tant que résultat des mesures de gestion (processus), il génère éventuellement des produits et des services (extrants), qui donnent lieu à des impacts ou à des résultats.

44. Sur un autre plan, dans le cadre de son programme de travail, l'Alliance Banque Mondiale/WWF pour la Conservation et l'utilisation durable des forêts, créée en 1998, avait développé en 2003 un outil simple de suivi de l'efficacité de la gestion des forêts protégées au sein de ses projets, et ce en vue de faciliter l'établissement des rapports.

⁴ Le Partenariat pour les indicateurs 2010 de suivi de la biodiversité est une initiative mondiale de suivi des progrès vers «l'objectif de 2010 relatif à la biodiversité» qui a pour objectif de réduire considérablement le taux de perte de diversité biologique avant 2010. Le Partenariat est une collaboration entre les nombreuses organisations et institutions qui définissent des indicateurs de biodiversité et est la première source d'information sur les tendances de la biodiversité dans le monde.

⁵ Source de base: Management Effectiveness Tracking Tool: Reporting Progress at Protected Area Sites: Second Edition. The World Bank/WWF, July 2007.

45. En outre, le rapport de synthèse de l'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire en 2005 avait conclu que des lacunes importantes dans la répartition et la gestion des aires protégées persistent, en particulier dans les systèmes marins et d'eau douce", et que la biodiversité des eaux intérieures continue à se dégrader suite au déclin de l'étendue des zones humides et de la qualité des eaux... A la suite de cette évaluation, cette version de l'outil de suivi a donc été révisée afin de mieux suivre la gestion les écosystèmes des zones humides à l'intérieur des aires protégées et intégrer la conservation des écosystèmes terrestres et des zones humides.

46. L'outil de suivi de l'efficacité de gestion est l'un d'une série d'outils d'évaluation de l'efficacité de gestion conçus dans le cadre de la CMAP, qui va de la Méthodologie d'Évaluation Rapide et de Hiérarchisation du WWF, utilisée pour identifier les principales menaces dans un système d'aires protégées, aux systèmes de surveillance détaillés à l'instar de celui développé par le projet « Amélioration de notre Patrimoine » pour les sites du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Cette gamme d'outils devra aider les nombreux pays qui sont signataires de la Convention sur la Diversité Biologique à s'acquitter de leurs engagements. En particulier, à la septième Conférence des Parties de la CDB (2004), 188 pays membres ont convenu d'un Programme de travail sur les Aires Protégées (PoWPA). Il s'agit d'un plan d'action global visant à :

- ✓ Faciliter l'analyse d'écart écologique et passer en revue et réviser les formes de préservation de la biodiversité mises en œuvre dans les AP ;
- ✓ Intégrer les AP dans des ensembles paysagers plus vastes ;
- ✓ Encourager la cogestion, les AP privées et les modèles similaires de nouvelle gouvernance;
- ✓ Résoudre les problèmes juridiques ;
- ✓ Procéder à une évaluation monétaire des ressources des APs et des services qu'elles procurent ;
- ✓ S'attaquer aux incitations pernicieuses et mettre en place des incitations positives ;
- ✓ Mettre en place des mécanismes novateurs de financement et des programmes de formation ayant trait aux AP; et
- ✓ Élaborer des systèmes de suivi de l'efficacité de la gestion des PA

b. Le cadre de la CMAP

47. Afin d'optimiser le potentiel des aires protégées et améliorer les processus de leur gestion, la conception du cadre de la CMAP s'appuie sur la compréhension des forces et des faiblesses leur gestion ainsi que des menaces auxquelles elles font face. Aussi, afin de guider les gestionnaires des aires protégées et d'autres et contribuer à l'harmonisation de l'évaluation des aires protégées dans le monde, la CMAP a développé un cadre général qui permet d'évaluer à la fois l'efficacité de gestion des aires protégées individuelles et celle de systèmes d'aires protégées.

48. Le tableau ci-après présente un résumé très succinct des éléments du cadre de la CMAP et des critères pouvant être évalués. L'outil de suivi de l'efficacité de gestion de la Banque Mondiale/WWF a été conçu pour satisfaire les éléments de l'évaluation inclus dans ce cadre et les questions ont été agencées de manière à faciliter autant que possible son utilisation.

Tableau 2: Sommaire du cadre d'évaluation de la CMAP

ÉLÉMENTS DE L'ÉVALUATION	EXPLICATION	CRITERES QUI SONT ÉVALUES	OBJECT DE L'ÉVALUATION
Contexte	<i>OU EN SOMMES-NOUS MAINTENANT ?</i> Évaluation de l'importance, des menaces et de la politique environnementale	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Signification ✓ Menaces ✓ Vulnérabilité ✓ Contexte national ✓ Partenaires 	Statut/État
Planification	<i>OU VOULONS-NOUS ALLER ?</i> Évaluation de la conception et de la planification de l'aire protégée	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aire protégée ✓ législation et politique ✓ Conception de système de zone 	Pertinence

		protégée ✓ Conception de réserve ✓ Gestion prévisionnelle	
Intrants	DE QUOI AVONS-NOUS BESOIN ? Évaluation des ressources nécessaires à la gestion	✓ Dotation en personnel de l'Agence ✓ Dotations du site ✓	Ressources
Processus	COMMENT PROCEDER A CE SUJET ? Évaluation de la manière dans laquelle la gestion est conduite	✓ ✓ Adaptation/adéquation des processus de gestion	Efficacité et pertinence
Produits	QUELS ONT ETE LES RESULTATS ? Évaluation de la mise en œuvre des programmes de gestion et des actions; obtention des produits et services	✓ ✓ Résultats des mesures de gestion ✓ Services et produits ✓	Efficacité
Résultats	QU'AVONS-NOUS OBTENU ? Évaluation des résultats et la mesure dans laquelle ils ont permis d'atteindre les objectifs	✓ Impacts: effets de la gestion en rapport avec les objectifs	Efficacité et pertinence

c. But de l'outil de suivi l'efficacité de gestion

49. L'outil de suivi de l'efficacité gestion des aires protégées (OSEG-AP) a été mis au point afin d'aider au suivi et à la surveillance des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif définis par l'Alliance Banque Mondiale/WWF dans le domaine de l'efficacité de gestion des aires protégées dans le monde entier. Actuellement il est obligatoire pour tous les projets du FEM sur les aires protégées d'utiliser cet outil trois fois pendant la durée de vie des projets⁶ ; à cet effet l'outil a été modifié afin de pouvoir être utilisé dans plusieurs systèmes d'aires protégées nationales. En outre, l'utilisation de l'outil de suivi peut aider les gestionnaires à suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements ayant trait aux aires protégées au titre de la CDB et la Convention de Ramsar sur les Zones humides.

50. Les buts initiaux de l'outil de suivi étaient tels que l'outil devrait:

- ✓ Permettre d'assurer une harmonisation des systèmes de reportage sur l'évaluation des forêts protégées au sein des projets de la Banque Mondiale et du WWF ;
- ✓ Être adapté pour la répliation ;
- ✓ Être en mesure de fournir des données cohérentes permettant le suivi des progrès dans le temps ;
- ✓ Être relativement rapide et facile à compléter par le personnel de l'aire protégée, pour ne pas être tributaire de niveaux élevés de financement ou d'autres ressources ;
- ✓ Permettre de fournir un « score » si nécessaire ;
- ✓ Être basé sur un système de questions qui fournit 4 alternatives de réponses à chaque question, renforçant ainsi le système de notation ;
- ✓ Être facilement accessible aux non-spécialistes ;
- ✓ Être imbriqués dans les systèmes de reportage existants afin d'éviter la duplication des efforts.

d. Objectifs de l'outil de suivi l'efficacité de gestion du FEM

⁶ Soit une première fois lors du démarrage du projet, une deuxième fois à l'occasion de l'évaluation à mi-parcours et une troisième fois à l'occasion de l'évaluation finale.

51. L'outil de suivi a été développé pour aider à rapporter les progrès enregistrés dans l'efficacité de gestion et ne devrait pas remplacer les méthodes d'évaluation plus approfondies aux fins d'une gestion adaptative. Il a été développé pour fournir un aperçu rapide des progrès dans l'amélioration de l'efficacité de la gestion dans les aires protégées individuelles, être complété par le gestionnaire de l'Aire protégée ou d'autres membres pertinents du personnel du site concerné. En tant que tel, il est clair qu'il y a des limites à ce qu'il permet de réaliser : il ne faut pas, par exemple, qu'il soit considéré comme étant un outil d'évaluation indépendante, ni comme la seule base pour une gestion adaptative.

52. En raison de la grande diversité des attentes, des ressources et des besoins, l'outil de suivi a également des limitations strictes en termes d'établissement de comparaison entre les sites : le système de notation, même s'il est applicable à tous les sites, sera plus utile pour le suivi des progrès au fil du temps dans un site ou dans un groupe de sites étroitement liés. L'outil a néanmoins été utilisé pour identifier les tendances et les modèles de gestion des aires protégées à travers un certain nombre de sites.

53. Enfin, l'outil de suivi est trop limité pour permettre une évaluation détaillée des résultats et il est réellement destiné à fournir un aperçu rapide des étapes de gestion identifiées dans le cadre de CMAP jusqu'au niveau des « produits ». De toute évidence, en dépit d'une bonne gestion, si la biodiversité continue de diminuer c'est que les objectifs de l'aire protégée ne sont pas atteints. Par conséquent, les questions sur l'évaluation de son état ont une importance disproportionnée dans l'outil de suivi dans son ensemble.

1.1.3 De la diversification de l'économie rurale et/ou des moyens d'existence locaux

54. La notion de « diversification de l'économie rurale » et/ou de « diversification des moyens d'existence locaux » visées par projet évoque ou sous-entend une gamme d'activités productives de biens et/ou de services propres à la zone du projet qui, sans le projet, ne pouvaient pas être raisonnablement ou civilement développées pour la simple raison qui fait que les populations locales et les communautés adjacentes aux PNs ciblés, ne sont actuellement pas impliquées dans le processus de prise de décision ou de gestion des aires protégées concernées.

Les activités en question seront donc générées grâce aux interventions du projet dans les domaines suivants :

- (i) l'adaptation du cadre institutionnel et légal de la gestion des PNs et de l'écotourisme ;
- (ii) le renforcement des capacités des groupes cibles et l'appui matériel du projet ;
- (iii) la mise en œuvre des PAGs des PNs, et
- (iv) l'appui matériel du projet moyennant les petites subventions.

55. En effet, ces interventions devront permettre une participation effective des populations locales à la gestion des PNs considérés i.e. une participation aux activités de préservation et de valorisation durables de la biodiversité désertique, ce qui, d'une part, leur conférerait un accès raisonné aux ressources naturelles des PNs et, d'autre part, générerait une demande en biens et services divers suite au développement présumé de l'écotourisme.

56. Quant aux activités qui seraient en mesure d'être développées, celles-ci porteraient sur une gamme allant de la valorisation de la biodiversité végétale et animale jusqu'aux activités de production de biens et de services spécifiques. Ainsi, à titre indicatif, dans le domaine de la valorisation de la biodiversité, on peut mentionner des activités qui pourraient être développées et organisées d'une manière contrôlée dans les zones tampons des PNs telles que:

- Le ramassage contrôlé et organisé de scorpions et/ou de vipères qui seront vendus à l'institut Pasteur ou d'autres laboratoires pour la fabrication de sérums et autres éventuels médicaments spéciaux ;

- L'abattage contrôlé et organisé de certains gibiers pour la production de viande pour l'autoconsommation ou pour un usage commercial localisé tel que la préparation de mets de gibiers à l'intention des visiteurs ;
- Le ramassage contrôlé et organisé de truffes, etc.

1.2 OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DU PROJET

57. L'objectif de développement proposé pour le projet est de « contribuer à la préservation de la biodiversité désertique ainsi qu'à la durabilité des terres et des écosystèmes désertiques dans 3 parcs nationaux situés au centre-ouest et au sud-ouest de la Tunisie », à savoir :

- Le parc national de Bouhedma qui est aussi une réserve de la biosphère, situé à cheval sur les territoires des gouvernorats de Sidi Bouzid et Gafsa (centre-ouest);
- Le parc national de Dghoumès, situé sur le territoire du Gouvernorat de Tozeur (sud-ouest), et
- Le parc national de Jbil, situé sur le territoire du Gouvernorat de Kebili (sud-ouest).

58. Cet objectif devra être atteint à travers le pilotage d'une nouvelle approche pour la gestion des Aires Protégées qui intègre le développement de l'écotourisme et l'engagement des communautés à la base. En effet, en favorisant le développement de l'écotourisme dans les régions concernées qui sont parmi les plus défavorisées de la Tunisie, le projet contribuera également à la diversification de leur économie rurale et à la création d'emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes.

1.3 BENEFICIAIRES DU PROJET:

59. Le projet est conçu pour bénéficier à deux ensembles de bénéficiaires clés regroupant :

- Au niveau local, les communautés de base (Groupements, coopératives, organisations de femmes, organisations de jeunes, les ONG environnementales, etc...), notamment par le biais de leur participation à la préparation et la mise en œuvre (i) des plans de gestion des PNs, (ii) de programmes de formation pour le renforcement et le développement de leurs compétences techniques et commerciales et (iii) de programme d'appui aux activités créatrices d'emplois et génératrices de revenus liées au développement de l'écotourisme.
- Au niveau national, les institutions relevant des 3 départements ministériels concernés qui bénéficieront également du projet à travers l'assistance technique et le renforcement de leurs capacités ; il s'agit:
 - ✓ Des directions régionales pour le Centre et le Sud ainsi que la Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la vie (DGEQV) qui relèvent du Ministère de l'Environnement ;
 - ✓ Des Commissariats Régionaux pour le Développement Agricole (CRDA) dans les gouvernorats ciblés ainsi que dans la Direction Générale des Forêts (DGF) qui relèvent du Ministère de l'Agriculture (MA);
 - ✓ De l'Office National du Tourisme de la Tunisie (ONTT) qui relève du Ministère du Tourisme (MT).

1.4 COMPOSANTES DU PROJET

60. Pour atteindre ses objectifs, le projet s'appuie sur la mise en œuvre de 3 composantes qui sont esquissées ci-après:

- La promotion des conditions favorables pour (a) la Gestion des Aires Protégées, (b) le renforcement de la Gestion Durable des Terres et (c) le développement de l'écotourisme. Cette composante s'appuiera à son tour sur la mise en œuvre de trois sous-composantes, à savoir:

- ✓ Le renforcement du cadre institutionnel, légal et stratégique pour la gestion des parcs nationaux et le développement de l'écotourisme ;
 - ✓ Le renforcement et l'intégration des capacités nationales et locales dans la gestion durable des terres et la préservation de la biodiversité ;
 - ✓ La mise en place et l'opérationnalisation du système de suivi-évaluation pour le Projet.
- ii. L'appui à la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles des Parcs Nationaux ciblés et leurs zones adjacentes moyennant :
- ✓ La mise en œuvre des investissements prioritaires identifiés dans les Plans de Gestion des PN ;
 - ✓ La mise en œuvre (a) d'un programme de sous-projets communautaires visant à améliorer la gestion des PN et zones adjacentes, et (b) d'un programme de sous-projets de micro-entreprises visant à améliorer l'écotourisme ;
 - ✓ La réhabilitation et/ou la mise à niveau des infrastructures/structures éco-touristiques d'accueil existantes ;
 - ✓ L'encouragement de l'initiative de partenariat public-privé (PPP) à travers l'introduction d'un cadre d'incitation du secteur privé à investir dans le développement de l'écotourisme.
- iii. La gestion du Projet dont la mise en œuvre comportera :
- ✓ L'appui aux structures pertinentes du Ministère de l'Environnement, notamment la mise en place opérationnelle de l'Unité de Coordination du Projet (UCP) au sein de la DGEQV ;
 - ✓ La conduite des opérations d'audit pour le Projet et la prise en charge des coûts de fonctionnement supplémentaires, y compris les achats, la gestion financière et les garanties sociales et environnementales.

2 CONCEPTION GENERALE DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION

2.1 OBJECTIF ET CHAMP D'ACTION DU SYSTEME DE S&E DU PECBD

2.1.1 Objectif du système de S&E

61. Le projet PECBD a un caractère multisectoriel complexe dans la mesure où :

- Sa mise en œuvre fait appel à une multitude d'acteurs institutionnels et non institutionnels qui se situent à différents niveaux hiérarchiques et géographiques;
- Ses interventions ont de nombreuses dimensions, notamment une dimension institutionnelle, une dimension sociale, une dimension physique ou environnementale, etc.
- Certaines de ses interventions déroulent dans un contexte institutionnel et réglementaire, à priori peu favorable, et sur lequel le projet est censé intervenir dans le sens de son adaptation aux besoins du projet;
- D'autres interventions au niveau du terrain demeurent imprécises et le seront au cours de la mise en œuvre.

62. De telles caractéristiques constituent à priori la prémisse d'une mise en œuvre non moins complexe qui nécessite un système de suivi-évaluation conséquent. C'est dans cet esprit que le document d'évaluation du PECBD a prévu la mise en place d'un système de S&E qui fait partie intégrante des composantes du projet tout en lui affectant les ressources nécessaires.

63. Ainsi, l'objectif principal du système de Suivi-évaluation (S&E) prévu dans le cadre du PECBD est de permettre aux différents acteurs du projet, notamment les structures de gestion, d'exécution et de coordination à différents niveaux, de mieux gérer et piloter leurs actions vers l'atteinte des résultats et des objectifs visés. En d'autres termes le système S&E est appelé à fournir aux acteurs

concernés les informations nécessaires pour assurer une gestion orientée vers la performance, les résultats et l'accomplissement d'effets directs (impacts).

64. Plus particulièrement, le S&E est conçu comme une composante intégrée au projet en tant qu'appui aux entités impliquées dans la mise en œuvre du projet, pour :

- i. Assurer le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet, ce qui devrait permettre de faciliter la prise de décision et d'adapter davantage le projet aux besoins des acteurs concernés en collectant, traitant et fournissant des informations fiables et actualisées ;
- ii. Permettre une évaluation efficace de la réussite du projet dans l'approche de son objectif de développement ;
- iii. Fournir des rapports périodiques sur le déroulement des activités du projet aux différents groupes d'acteurs sous une forme adaptée à leurs besoins.

65. En temps que tel, le système de S&E constituera un outil de gestion axé sur les résultats et permettant à l'Unité de Coordination du Projet (UCP) et ses partenaires à différents niveaux, au Comité de Pilotage National du Projet (CPN), à la Banque Mondiale et aux communautés de base concernées, d'évaluer projet en temps voulu selon les critères usuels et d'améliorer ses performances de manière spécifique.

2.1.2 Champ d'action du système de S&E du PEPBD

66. D'après l'ODP du PEPBD ses domaines d'intervention se trouvent regroupés au sein de 3 principaux domaines à savoir (i) la préservation de la biodiversité désertique, (ii) le développement de l'écotourisme et (iii) le pilotage de l'approche du projet pour la gestion des APs.

(i) La préservation de la biodiversité désertique dans les 3 PNs sélectionnés :

67. La préservation de la biodiversité désertique dans les 3 PNs sélectionnés constitue la principale pierre angulaire de l'ODP et le principal axe d'intervention du projet autour duquel s'articuleront toutes les autres interventions du projet à savoir, la mobilisation et l'engagement des communautés concernées et le développement de l'écotourisme. Cette préservation sera abordée sous l'angle de l'amélioration de l'efficacité de gestion des PNs qui devrait être obtenue grâce aux interventions du projet à différents niveaux et sur différentes dimensions.

68. Ainsi, l'approche de l'ODP dans le domaine de préservation de la biodiversité désertique nécessitera :

- La mise en place d'un certain nombre de conditions primordiales, en particulier un cadre institutionnel et législatif favorable dans le domaine de la gestion des PNs ainsi que le renforcement des capacités y relatives à différents niveaux;
- La mise en œuvre des Plans d'Aménagement et de Gestion adéquats des PNs ciblés impliquant les populations et communautés concernées d'une manière effective;
- La mise en œuvre d'un programme de sous-projets communautaires dans le domaine de la GIRN dans et autour des PNs ;
- La mise en œuvre des éléments pertinents du plan cadre de gestion environnementale et sociale.

(ii) Le développement de l'écotourisme :

69. Le développement de l'écotourisme prôné par le projet peut être considéré, par le jeu des rapports entre causes et effets et *vice versa*, à la fois en tant qu'un appui/support à la préservation de la biodiversité, mais aussi en tant qu'effet induit par de celle-ci. Ce développement s'articulera en effet autour de la préservation et la valorisation de la biodiversité des PNs ciblés et sera axé sur :

- La mise en place de conditions favorables au développement de l'écotourisme à travers la révision et l'adaptation aux besoins du cadre institutionnel et législatif de l'écotourisme, ainsi que le renforcement des capacités à différents niveaux dans ce domaine;
 - La réalisation des investissements prioritaires dans les PN ;
 - La mise en œuvre du programme de sous-projets de micro-entreprises ;
 - La mise en œuvre des éléments pertinents du plan cadre de gestion environnementale et sociale ;
- (iii) Le pilotage de l'approche du projet pour la gestion des APs qui repose sur l'engagement des communautés concernées autour des PN dans la gestion de ceux-ci, ainsi que dans le développement de l'écotourisme.

70. Sur cette base, le champ d'action du S&E du PEPBD devra porter sur :

- i. Le suivi de l'avancement de la mise en œuvre des différentes composantes/sous-composantes et activités du projet, selon l'échéancier et selon les coûts ;
- i. le suivi des résultats et performances du projet à différents niveaux au regard des résultats attendus et/ou ciblés, et ce dans tous ses domaines d'intervention ;
- ii. Le suivi et la surveillance environnementale ;
- iii. l'évaluation des effets et impacts du projet sur :
 - la préservation de la biodiversité dans les PN ciblés qui sera mesurée par l'amélioration de l'efficacité de gestion des PN ciblés. Cette évaluation reposera principalement sur l'utilisation de l'Outil de Suivi de Gestion des Aires Protégées du FEM, décrit au §.1.1.2 G et présenté en annexe 1 ;
 - Le renforcement des capacités des parties prenantes concernées à différents niveaux ;
 - l'engagement des communautés rurales dans les activités du projet ;
 - Le renforcement et la diversification de l'économie rurale dans la zone du projet qui se traduira par le nombre d'emplois créés ;

2.2 ORGANISATION DU SYSTEME DE S&E DU PEPBD

71. Le présent chapitre présente les principes et l'organisation générale du système de S&E du PEPBD dont il vise à assurer une meilleure compréhension afin de rendre sa mise en œuvre plus aisée pour toutes les parties prenantes et d'axer sa gestion sur les résultats et l'impact.

2.2.1 Principes

72. Compte tenu de la nature et de l'approche du PEPBD dont la mise en œuvre fait appel à de nombreux partenaires d'exécution et de la nécessité de garantir la durabilité, la qualité et la fiabilité des données, le système de S&E du PEPBD repose sur les principes suivants :

- La participation et la responsabilisation de l'ensemble des parties prenantes au processus de suivi et d'évaluation et de contrôle du programme à savoir dans la collecte, le traitement et l'analyse des données ;
- L'articulation avec l'évaluation par l'intégration d'indicateurs concertée ;
- La diversité de la nature des indicateurs : indicateurs quantitatifs et indicateurs qualitatifs ;
- La qualification ou l'habilitation en déléguant un certain nombre de tâches à des partenaires d'exécution ou à des consultants;

- La fiabilité et la fidélité des données et des situations retransmises dans les fiches de Suivi des Indicateurs ;
- L'engagement des différentes parties.

73. La mise en œuvre du système de S&E du PEPBD repose sur l'engagement des différentes parties prenantes et sa réussite sera le reflet de ce niveau de participation et d'engagement.

2.2.2 Organisation du système de S&E

74. Le système de S&E reposera sur deux composantes : une composante « suivi » et une composante « évaluation ».

A. La Composante « Suivi »

75. La Composante Suivi sera structurée autour de 4 fonctions ou types de suivi :

a. Le suivi de l'avancement des activités

76. Il s'agit du suivi de l'avancement des activités inscrites dans les PTBAs consolidés au niveau de l'UCP et approuvés par le CPN, sur la base des PTBAs régionaux préparés au niveau des CRDAs et des autres partenaires d'exécution (ONTT, DGF, ONGs partenaires). Cette fonction de suivi sera exécutée à différents niveaux à savoir (i) au niveau local, (ii) au niveau régional et (iii) au niveau national à l'aide d'outils de suivi et de rapports élaborés par les responsables concernés et des consultants, consolidés au niveau de l'UCP. Les informations collectées permettront d'établir et de mettre à jour un tableau de bord sur les activités. Chaque partenaire d'exécution disposera pour le suivi de la composante/sous-composante dont il a la charge, du manuel de suivi présentant les outils et procédures de suivi interne.

77. Cette fonction du suivi devrait donner lieu à des rapports d'avancement de la mise en œuvre des composantes et activités du projet selon l'échéancier et selon les coûts.

b. Le suivi des résultats et des performances du Projet

78. Cette fonction du suivi qui devrait permettre:

- Au premier niveau, à l'UCP de suivre les résultats et le niveau de réalisation des indicateurs de performance du PECBD tels que définis dans le cadre des résultats et de suivi et, partant, de rendre compte de la réalisation (ou non) de l'objectif assigné au projet à l'aide des Fiches de Suivi des Indicateurs (FSI) instruites ;
- Au deuxième niveau, au CPN d'apprécier la pertinence de la stratégie du projet et des mécanismes particuliers de mise en œuvre et de coordination des composantes/sous-composantes et activités du projet.

79. Plus particulièrement cette fonction devra permettre:

- ✓ L'appréciation des performances du projet moyennant le suivi des indicateurs aux différents niveaux du cadre logique du projet i.e. au niveau des objectifs, des effets/impacts, des résultats et des activités/réalisations ;
- ✓ L'appréciation des résultats du projet moyennant le suivi des réalisations aux différents niveaux et leur rapprochement aux valeurs « cibles » du projet.

c. Le suivi et la surveillance environnementale :

80. Ce suivi devrait permettre de :

- ✓ S'assurer de la conformité des travaux et réalisations prévues dans le cadre de la composante 2 du projet avec les clauses environnementales en vigueur qui ont été à la base de l'élaboration du Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale et qui sont par ailleurs prises en compte dans le manuel des procédures du projet;

- ✓ Assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures prévues dans le cadre du plan opérationnel.
- Le suivi des objectifs et stratégies du projet qui constitue un processus d'ajustement systématique aux changements dans les besoins des groupes cibles. Ce suivi (i) permet l'appréciation des conditions d'atteinte des objectifs du projet selon le degré et l'envergure actuelle de la mise en œuvre des activités et (ii) sert à vérifier l'existence de toutes sortes d'effets ou d'impacts non prévus ou des effets négatifs. Cette activité de suivi est généralement menée à la revue à mi-parcours ou à l'évaluation finale du projet, mais aussi souvent lors des revues annuelles.

B. La Composante Évaluation

81. L'objectif de cette composante est d'évaluer l'atteinte de l'objectif global et des objectifs spécifiques du projet tels que définis dans les documents d'évaluation, notamment à travers l'évaluation de l'impact des interventions du projet sur :

- les bénéficiaires directs du projet :
 - ✓ au niveau national : ceux-ci comprennent les institutions clés concernées (assistance technique et renforcement des capacités), notamment les bureaux régionaux et centraux de la Direction DGEQV/ME, les CRDAs/MA dans les gouvernorats ciblés, la DGF/MA et l'ONTT (MT) ;
 - ✓ au niveau local : ceux-ci comprennent les organisations de base (GDA, SMSA, associations de femmes et/ou de jeunes, ONGs environnementales, etc.), qui bénéficieront de la formation et de l'appui à la mise en œuvre d'activités créatrices d'emplois et génératrices de revenus liées au développement de l'écotourisme.
- Les bénéficiaires indirects du projet (ménages des zones d'emprise, entreprises locales/régionales, etc.).

82. Cela étant, la composante sera structurée autour de 3 fonctions ou types d'évaluation :

- ✓ des évaluations internes, menées par l'UCP et ses partenaires d'exécution clés (DGF, ONTT, CRDAs, Institution partenaire); de telles évaluations seront conduites à une cadence annuelle, au besoin avec un appui extérieur, et comporteront en particulier l'évaluation participative des PDCs et des sous-programmes de petites subventions ;
- ✓ des évaluations menées conjointement avec les organes de pilotage du projet, notamment le CPN au niveau national et les CCST au niveau régional. De telles évaluations devront être effectuées semestriellement dans le cadre de missions de supervision, avec l'appui éventuel de consultants externes ;
- ✓ Des évaluations externes sous-traitées à des consultants et sous la responsabilité de l'UCP en concertation avec le FEM/Banque Mondiale. Ces évaluations comprennent (i) l'évaluation à mi-parcours et (ii) l'évaluation finale.

83. La masse de données et d'informations qui découlera du système de S&E sera domicilié au niveau de l'UCP du projet et pourra être rendue accessible à travers le site WEB du Ministère de l'Environnement à une communauté d'acteurs/partenaires détenant chacun un accès limité selon ses besoins spécifiques.

2.2.3 Analyse des parties prenantes au système de S&E

84. Celles-ci regroupent l'ensemble des parties prenantes au projet à différents niveaux, chacun en ce qui le concerne, et ce selon leurs rôles respectifs et leurs intérêts dans la mise en œuvre du projet. Ces utilisateurs comprennent:

- i. Le Comité de Pilotage National qui est appelé à :

- Assurer la coordination de la mise en œuvre du PECBD dans son ensemble entre les différents départements ministériels concernés, en veillant à sa cohérence avec les stratégies et programmes sectoriels respectifs ;
 - Valider le contenu technique des propositions de l'UCP
 - Garantir de la cohérence entre les différentes composantes du PECBD
 - Assure la liaison avec le FEM/BM et les autres partenaires dans le financement dans un esprit de complémentarité ;
- ii. La DGEQV du Ministère de l'Environnement qui est appelé à jouer un rôle central dans :
- La coordination des activités relatives à la réforme du cadre national de gestion des PN et celui de l'écotourisme, et ce en étroite collaboration ;
 - Le renforcement des capacités des partenaires au projet;
 - La mise en place et le maintien du S&E.
- iii. Les gestionnaires du projet au niveau de l'UCP qui assureront la coordination des aspects techniques et fiduciaires de la mise en œuvre du projet à tous les niveaux.
- iv. La DGF qui contribuera à la mise en œuvre des aspects intentionnels en rapport avec la gestion des PN, au renforcement des capacités et qui assurera la supervision et l'appui technique à la mise en œuvre des PAGs et des investissements prioritaires identifiés.
- v. L'ONTT qui contribuera à la mise en œuvre des aspects intentionnels et stratégiques en rapport avec le développement de l'écotourisme et qui gèrera la mise en œuvre des programmes de formation et la stratégie de promotion et de commercialisation de l'écotourisme à travers ses représentations régionales.
- vi. Les Commissions Consultatives Scientifiques et Techniques (CCST) qui sont appelées à :
- Fournir des conseils techniques et pratiques sur la mise en œuvre du projet aux niveaux régional et local ;
 - Réviser et valider les PTBA régionaux ;
 - Approuver les subventions d'appui aux sous-projets au niveau régional et local.
- vii. Les CRDAs qui assureront une première responsabilité dans :
- la mise en œuvre des PAGs des PN et l'appui à la mise en œuvre des Programmes de Développement Communautaires (PDC) dans les zones d'influence des PN, notamment en ce qui concerne les activités de GDT ;
 - la coordination des interventions du projet avec celles d'autres bailleurs de fonds dans les PN.
- viii. Les représentations régionales de l'ONTT qui assureront la mise en œuvre des programmes de formation et de la stratégie de promotion et de commercialisation de l'écotourisme au niveau de leurs régions respectives.
- ix. L'institution partenaire désignée qui sera chargée de gérer la mise en œuvre du programme de petites subventions pour les sous-projets communautaires, ainsi que d'organiser les communautés locales en associations ou en micro-entreprises pour valoriser le bénéfice potentiel des PN ciblés.
- x. Les communautés de base et ONG/ associations locales qui seront appelées à participer activement à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des activités de développement qui les concernent.

85. Une analyse des parties prenantes au système de S&E du PECBD quant à leurs rôles, leurs objectifs ou intérêt dans le système de S&E, leurs besoins en information et leurs contributions à l'alimentation du système, est présentée en annexe 2.

2.2.4 Organigramme du système de S&E du PEPBD

86. L'organigramme du S&E du PEPBD est donné dans la figure n°1 ci-après. Cet organigramme schématise le rôle des différentes partenaires d'exécution du projet dans le système de S&E.

Figure 1 : Organigramme du système de S&E du PEPBD

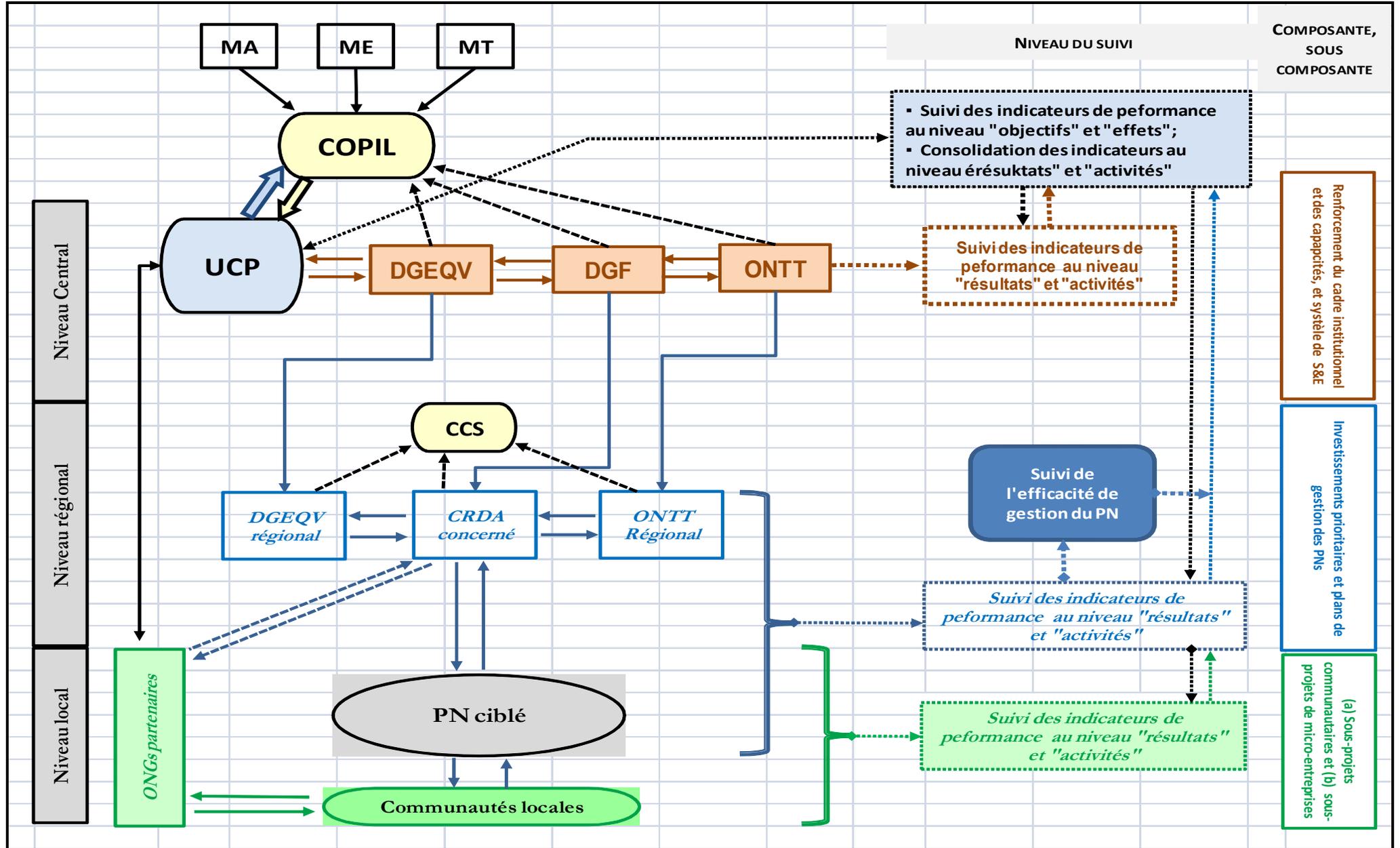
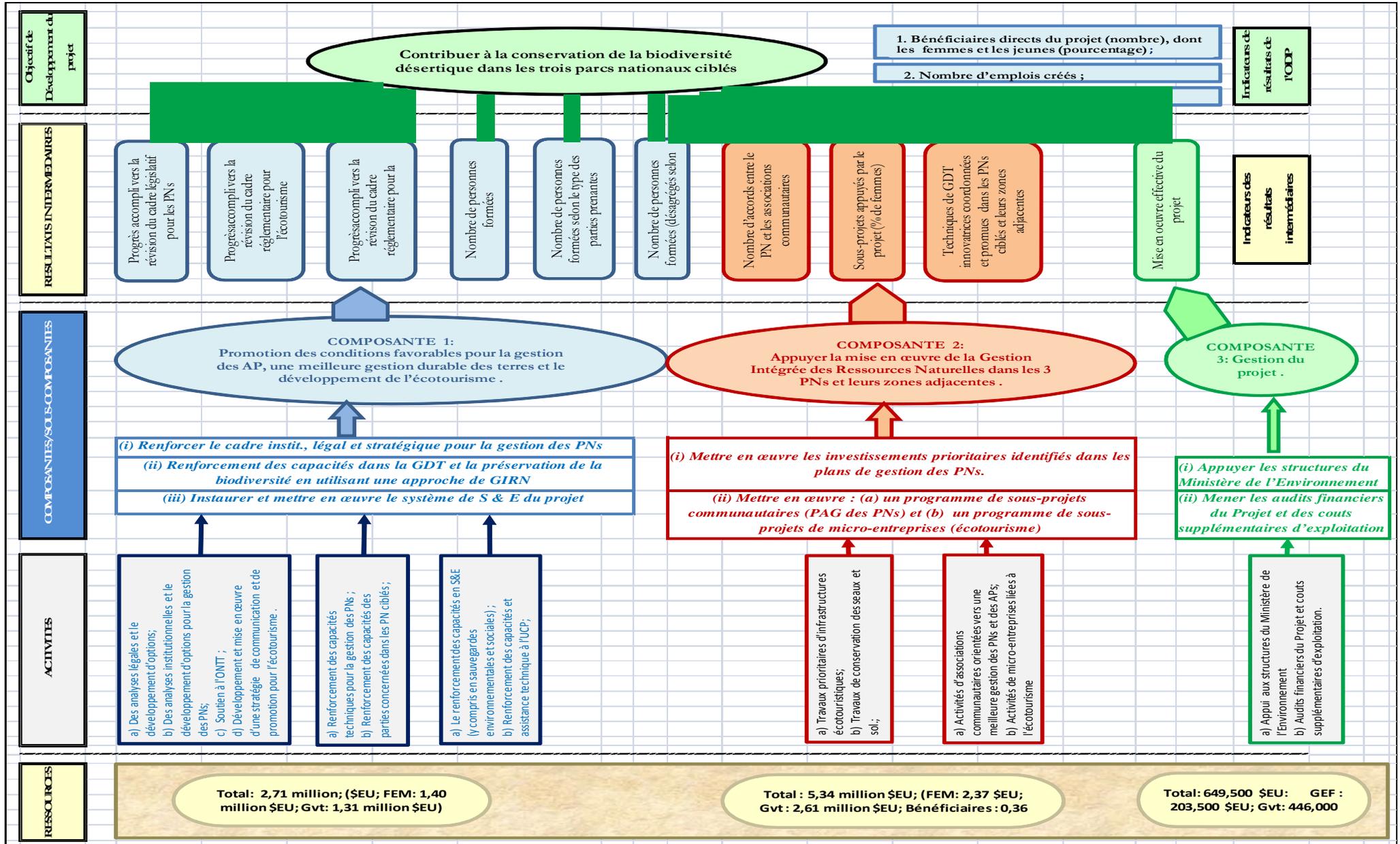


Figure 2 : Cadre de résultats et de suivi du PEPBD



3 IDENTIFICATION DES QUESTIONS RELATIVES A LA PERFORMANCE, DES BESOINS D'INFORMATION ET DES INDICATEURS

87. D'après le cadre des résultats et de suivi du projet qui est représenté dans la figure 2, les indicateurs de suivi du projet comportent trois niveaux d'indicateurs, à savoir :

- Les indicateurs des résultats globaux correspondants à l'Objectif de Développement du Projet ;
- Les indicateurs des résultats intermédiaires correspondant aux objectifs spécifiques du projet ou aux différentes composantes/sous-composantes ;
- Les indicateurs correspondant aux réalisations qui sont l'objet des différentes composantes/sous-composantes et activités du projet.

88. Ces différents indicateurs sont décrits et caractérisés dans ce qui suit, notamment quant à leur consistance, leur besoins d'information, leur vérification ainsi que la responsabilité de leur suivi.

3.1 LES INDICATEURS DE REALISATION DE L'OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DU PROJET (ODP)

89. Ce sont les indicateurs de performance et cibles au niveau de l'objectif de l'ODP. Ils permettent de mesurer l'impact du PECBD pendant la durée du projet, moyennant des mesures (quantitatives, qualitatives) d'impact, d'effets, des produits, des activités et des intrants qui sont suivis et contrôlés durant la mise en œuvre du projet en vue d'en évaluer le progrès à un moment précis. En outre ils permettent de fournir un feed-back au système de S&E et à la de gestion du projet et mesurent l'atteinte des résultats escomptés.

90. Le document d'évaluation du PECBD a identifié 3 principaux indicateurs pour l'ODP qui sont définis dans ce qui suit (Tableau 3) et dont des fiches de suivi sont présentés en annexe 3. En outre, étant des indicateurs agrégés, ceux-ci ont été désagrégés en sous-indicateurs selon les besoins. Ainsi, pour chacun de ces sous-indicateurs, une fiche de suivi devra être adoptée par l'entité responsable en se basant sur le modèle de la fiche de l'indicateur correspondant. Les caractéristiques de ces indicateurs sont esquissées comme suit :

- i. Indicateur de l'ODP1 : Nombre de bénéficiaires directs du projet, dont les femmes et les jeunes (pourcentage) :

91. Cet un indicateur agrégé qui englobe tous les bénéficiaires directs du PECBD à différents niveaux qui bénéficieront selon le cas:

- Des actions de formation et/ou de renforcement des capacités ;
- De l'appui matériel du projet, notamment dans le cadre du programme des petites subventions.

92. Ces bénéficiaires comprennent :

- Les cadres de la DGEQV, la DGF, l'ONTT et les CRDA ;
- Les hommes, femmes et jeunes dans la zone du projet qui participeront au projet sur le terrain et font partie des communautés de base, organisations de femmes et/ou de jeunes, ONGs environnementales.

93. Cet indicateur est désagrégé en 3 sous-indicateurs correspondants aux 3 niveaux d'exécution des activités du projet (niveaux central, régional et local) ; chacun de ces sous-indicateurs devra à son tour être désagrégé par région ou par CRDA.

- ii. Indicateur de l'ODP2 : Nombre d'emploi créés :

94. Cet indicateur porte sur le nombre d'emplois permanents et saisonniers qui auraient été créés, tant au niveau de mise en œuvre des PAGs des PNS qu'au niveau des activités économiques

liées à l'écotourisme dans chacun des PN considérés, et ce à l'échelle de chaque zone d'intervention du projet. A cet effet cet indicateur a été désagrégé comme suit :

- Au niveau global : En effet, outre le nombre total d'emplois, trois sous-indicateurs secondaires ont été proposés, à savoir :
 - Le nombre d'emplois créés dans le cadre des activités de gestion des PN qui a été désagrégé à son tour en 3 sous-indicateurs tertiaires qui distinguent :
 - ✓ Les emplois (nombre) axés sur la valorisation commerciale de certains éléments de la biodiversité tels que par exemple le ramassage des escargots, la capture contrôlée d'espèces sauvages venimeuses (scorpions, de vipères) pour la fabrication de sérum au niveau de l'institut pasteur et d'autres laboratoires spécialisées, etc. ;
 - ✓ Les emplois (nombre) axés sur la valorisation commerciale raisonnée de ressources végétales (fruits sauvages et/ou Produits Forestiers Non Ligneux, bois, etc.) destinées à l'alimentation, à la vente et/ou la transformation ;
 - ✓ Les emplois (en pourcentage du nombre d'emplois) bénéficiant aux femmes.
 - Le nombre d'emplois créés dans le cadre des activités économiques qui a été désagrégé également en 3 sous-indicateurs tertiaires qui distinguent :
 - ✓ Les emplois (nombre) axés sur le développement d'activités productives ;
 - ✓ Les emplois (nombre) axés sur les activités de services ;
 - ✓ Les emplois (en pourcentage du nombre d'emplois) bénéficiant aux femmes.
- Au niveau de chacun des PN ciblés tout en observant la même désagrégation.

95. A ce niveau il convient de noter que ces désagrégations ont été proposées à titre indicatif et qu'il appartiendrait au responsable du S&E au niveau de l'UCP, en concertation avec les responsables du suivi au niveau des partenaires d'exécution, de développer davantage de sous-indicateurs selon les besoins et en fonction de leur degré de pertinence avec les résultats attendus et les activités de manière à mieux refléter les effets et impacts.

iii. Indicateur de ODP3 : Efficacités de gestion des Aires protégés :

96. En raison de sa spécificité, cet indicateur comporte initialement 3 sous-indicateurs correspondants aux 3 PN concernés par le projet. Cet indicateur est basé sur l'utilisation des outils de suivi de la gestion des APs préconisé par le FEM 4.

97. Les principaux indicateurs de performance au niveau de l'OPD du PEPBD sont présentés dans le Tableau N° 2 ci-dessous.

Tableau 3 : liste des indicateurs de performance au niveau de l'OPD du PEPBD

Niveau	Indicateur : Code et intitulé	Unité	Désagrégation selon				
			PN	Partie prenante	Femmes et jeunes	Niveau géographique	Domaine
But	ODP 1 : Nombre total de bénéficiaires directs du projet	Nombre		Oui	Oui	Oui	
	ODP 1a : Bénéficiaires directs du projet au niveau central			Oui	Oui		
	ODP 1b : Bénéficiaires directs au niveau régional	Nombre		Oui	Oui		
	ODP 1c : Bénéficiaires directs du projet au niveau local	Nombre		Oui	Oui		
But	ODP 2: Nombre total d'emplois créés	Nombre	Oui				
	ODP 2-B : PN Bouhedma	Nombre					Oui
	ODP 2-D: PN Dghoumes	Nombre					Oui
	ODP 2-J: PN Jebil	Nombre					Oui
But	ODP 3: Efficacité de gestion des PNs	Score	Oui				
	ODP 3 B: Score de l'efficacité de gestion du PN de Bouhedma	Score					
	ODP 3 D: Note de l'efficacité de gestion du PN de	Score					

		Dghoumes						
		ODP 3 J: Note de l'efficacité de gestion du PN de Jebil	Score					

98. Les tableaux 4a et 4b décrivent en détail le niveau de performance et les cibles pour les indicateurs en question, qui permettront au système de S&E du PEPBD d'assurer un suivi adéquat de la mise en œuvre du projet.

Tableau 4a : Indicateurs de performance au niveau de l'objectif de développement du PEPBD :

But du projet	Indicateur		Définition	Unité	Source de données et moyen de vérification	Entité responsable	Méthodologie	Fréquence de collecte de données	
	Sous-indicateurs								
Contribuer à la préservation de la biodiversité du désert et à la durabilité des terres désertiques dans les 3 parcs nationaux sélectionnés	ODP 1 : Nombre total de bénéficiaires directs du projet		1. Nombre total de bénéficiaires	Nombre	Rapports et Fiches des sous-indicateurs pertinents	UCP/DGEQV	Compilation et agrégation des sous-indicateurs	Annuelle	
			2. Pourcentage de femmes/jeunes	%					
	ODP 1a : Bénéficiaires directs du projet au niveau central	a. Nombre total de bénéficiaires	Nombre	Recueil des données pertinentes et Rapports	DGEQV/DGF/ ONTT	Recueil et enregistrement des données relatives aux réalisations du projet	Semestrielle		
		b. Pourcentage de femmes/jeunes	%						
	ODP 1b : Bénéficiaires directs au niveau régional	a. Nombre total de bénéficiaires	Nombre	Recueil des données pertinentes et Rapports	CRDA Gafsa, Sidi Bouzid, Tozeur et Kébili				
		b. Pourcentage de femmes/jeunes	%						
	ODP 1c : Bénéficiaires directs du projet au niveau local	a. Nombre total de bénéficiaires	Nombre	Recueil des données pertinentes et Rapports	CRDAs et Institution partenaire				
		b. Pourcentage de femmes/	%						
	ODP 2: Nombre d'emplois créés par le projet		Nombre total d'emplois		Rapports et Fiches des sous-indicateurs	UCP/DGEQV	Compilation et agrégation des sous-indicateurs	Annuelle	
			A. Emplois: Gestion des PNs						Nombre
			B. Emplois: Activités économiques						Nombre
			C. Pourcentage emplois femmes						%
	ODP 2-B : Nombre d'emplois : PN Bouhedma		a. Gestion du PN	a1 : Valorisation Biodiv.	Nombre	Recueil des données pertinentes et Rapports	CRDA Gafsa/Sidi Bouzid et Institution partenaire	Recueil et enregistrement des données relatives aux réalisations du projet	Semestrielle
				a2 : Valorisation PFNL	Nombre				
				c1 : Emplois femmes	%				
			b. Activités économiques	b1 : A. productive	Nombre				
				b2 : A de service	Nombre				
				c2 : Emplois femmes	%				
ODP 2-D: PN Dghoumes		a. Emplois: Gestion du PN	a1 : Valorisation Biodiv.	Nombre	Recueil des données pertinentes et Rapports	CRDA Tozeur et Institution partenaire	Recueil et enregistrement des données relatives aux réalisations du projet	Semestrielle	
			a2 : Valorisation PFNL	Nombre					
			c1 : Emplois femmes	%					
		b. Emplois: Activités économiques	b1 : A. productive	Nombre					
			b2 : A de service	Nombre					
			c2 : Emplois femmes	%					
ODP 2-J: PN Jebil		a. Emplois: Gestion du PN	a1 : Valorisation Biodiv.	Nombre	Recueil des données pertinentes et Rapports	CRDA Kébili et Institution partenaire	Recueil et enregistrement des données relatives aux réalisations du projet	Semestrielle	
			a2 : Valorisation PFNL	Nombre					
			c1 : Emplois femmes	%					

		b. Emplois: Activités économiques	b1 : A. productive	Nombre					
			b2 : A de service	Nombre					
			c1: Emplois femmes	%					
ODP 3: Efficacité de gestion des PN									
	ODP 3 B: Score de l'efficacité de gestion du PN de Bouhedma	Score total selon l'outil de suivi de l'efficacité de gestion (OSEG) des aires protégées du FEM 4	Score	Rapports d'activités et questionnaires d'évaluation instruits pour les 3 PN de	DGF et CRDA de Gafsa et Sidi Bouzid	Instruction du questionnaire d'évaluation respectif	Début, mi-parcours et fin du projet		
	ODP 3 D: Note de l'efficacité de gestion du PN de Dghoumes		Score		DGF et CRDA de Tozeur				
	ODP 3 J: Note de l'efficacité de gestion du PN de Jebil		Score		DGF et CRDA de Kébili				

Tableau 4b : Cibles au niveau de l'objectif de développement du PEPBD :

Indicateur/sous indicateur		Unité	Type d'indicateur	Valeur de référence	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Valeur cible à la fin du projet	
ODP 1 :	1. Nombre total de bénéficiaires directs du projet	Nombre	Cumulatif	0	90	400	1000	1500	2000	2000	
	2. Pourcentage des bénéficiaires femmes et jeunes	%	Cumulatif	0/0	20%	35%	45%	55%	65%	65%	
	ODP 1.1C : Total des bénéficiaires directs au niveau central	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer						
	ODP 1.2C: Bénéficiaires directs, femmes et jeunes, au niveau central	%	Cumulatif	0/0	A déterminer						
	ODP 1.1R : Total des bénéficiaires directs au niveau régional	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer						
	ODP 1.2R : Bénéficiaires directs, femmes et jeunes, au niveau régional	%	Cumulatif	0/0	A déterminer						
	ODP 1.1L : Total des bénéficiaires directs au niveau local	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer						
ODP 2 :	ODP 1.2L : Bénéficiaires directs, femmes et jeunes, au niveau local	%	Cumulatif	0/0	A déterminer						
	Nombre d'emplois créés par le projet	Nombre total d'emplois	Nombre	Cumulatif	0	0	6	75	0	160	160
		A. Gestion des PN	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer	A déterminer				
		B. Activités économiques	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer	A déterminer				
		C. Emplois femmes	%	Cumulatif	0	A déterminer	A déterminer				
	ODP 2-B : PN Bouhedma : Total emplois		Nombre	Cumulatif	0	0	2	40	0	80	80
	a. Emplois: Gestion du PN	a1 : Valorisation Biodiv.	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer	A déterminer				
a2 : Valorisation PFNL		Nombre	Cumulatif	0	A déterminer						
c1 : Emplois femmes		Nombre	Cumulatif	0	A déterminer						
b. Emplois:	b1 : A. productive	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer						

	Activités économiques	b2 : A. de service	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
		c2 : Emplois femmes	%	Cumulatif	0	A déterminer					
	ODP 2-D: PN Dghoumes : Total emplois		Nombre	Cumulatif	0	0	2	20	0	50	50
	a. Emplois: Gestion du PN	a1 : Valorisation Biodiv.	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
		a2 : Valorisation PFNL	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
		c1 : Emplois femmes	%	Cumulatif	0	A déterminer					
	b. Emplois: Activités économiques	b1 : A. productive	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
		b2 : A. de service	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
		c2 : Emplois femmes	%	Cumulatif	0	A déterminer					
	ODP 2-J: PN Jebil : Total emplois		Nombre	Cumulatif	0	0	2	15	0	30	30
	a. Emplois: Gestion du PN	a1 : Valorisation Biodiv.	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
		a2 : Valorisation PFNL	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
		c1 : Emplois femmes	%	Cumulatif	0	A déterminer					
	b. Emplois: Activités économiques	b1 : A. productive	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
b2 : A. de service		Nombre	Cumulatif	0	A déterminer						
c2 : Emplois femmes		%	Cumulatif	0	A déterminer						
ODP 3 B:	Note de l'efficacité de gestion du PN de Bouhedma	Note/point	Score	64	64		75		96	96	
ODP 3 D:	Note de l'efficacité de gestion du PN de Dghoumes	Note/point	Score	63	63		70		74	74	
ODP 3 J:	Note de l'efficacité de gestion du PN de Jebil	Note/point	Score	47	47		60		80	80	

3.2 LES INDICATEURS DE REALISATION DE LA COMPOSANTE 1 DU PEPBD:

99. Ces indicateurs correspondant aux produits et résultats attendus à l'issue de la mise en œuvre de la première composante 1 du PEPBD et dont l'obtention devrait permettre de :

- (i) mesurer les performances au niveau des objectifs de la composante, des résultats qui leurs sont associés ainsi que des activités requises pour ce faire ;
- (ii) d'apprécier dans quelle mesure ces performances permettent-elles d'atteindre les objectifs de la composante.

100. Cela étant, le document d'évaluation du PECBD a identifié 5 principaux indicateurs correspondant aux principaux résultats intermédiaires attendus. Ces indicateurs sont listés dans le tableau 5 Parmi ces indicateurs, certains ont été désagrégés en sous-indicateurs en fonction du besoin de leur suivi qui implique différents partenaires. Ainsi, pour chacun de ces sous-indicateurs, une fiche de suivi devra être adoptée par l'entité responsable en se basant sur le modèle de la fiche de l'indicateur correspondant (Cf. Annexe 4).

101. Il est à noter qu'à l'instar des indicateurs de performance de l'ODP, d'autres indicateurs ou sous-indicateurs et des cibles pourront être adoptés, en particulier au niveau « Activités et réalisation » et ce en fonction des activités qui auraient été planifiées dans les PTBAs.

102. Cela étant, les principaux indicateurs de performance et cibles pour la composante 1 du PEPBD aux différents niveaux sont détaillés dans les tableaux 6 et 7 ci-après.

Tableau 5 : Liste des indicateurs de performance de la composante 1 du PEPBD à différents niveaux

Niveau	Indicateur : Code et intitulé	Unité	Désagrégation selon					
			Parc National	Partie prenante	Femmes et jeunes	Femmes	Niveau géographique	Discipline /domaine
Objectif	OC1.1a: Révision du cadre législatif des PN	Niveau		Oui			Oui	
	OC 1.1b : Révision du cadre réglementaire pour l'écotourisme	Niveau						
	OC 1.1c: Révision du cadre réglementaire pour la gestion des PN	Niveau	Oui					
	OC1.2a: Effectif du personnel formé dans les PN	Nombr e	Oui					
	OC1.2b: Nombre total de personnes formées selon les parties prenantes	Nombr e		Oui			Oui	
Effets	EC1.1 : Conventions signées avec les différents partenaires institutionnels	Date		Oui				
	EC1.2 : Contrats signées avec les prestataires de service	Date		Oui				
	EC1.3 : Contrats signées avec les institutions partenaires	Date		Oui				
Résultats	RC1.1a: Date de révision du cadre législatif des PN	Date						
	RC 1.1b : Date révision du cadre réglementaire pour l'écotourisme	Date						
	RC 1.1c: Date de révision du cadre réglementaire pour la gestion des PN	Date	Oui					
	RC1.2 : Personnel recruté dans les PN ciblés	Nombr e	Oui					
	RC1.3a : Coordinateur du projet détaché de la DGEQV à l'UCP	Hm						
	RC1.3b : Spécialiste en approvisionnement détaché de la DGEQV à l'UCP	Hm						
	RC1.3c : Personnel expert recruté au niveau de l'UCP	Hm						Oui
	RC1.3d : Expertise externe mobilisée en appui à l'UCP	Hm						Oui
Activités/ Réalisations	AC1.1a : Avancement de la révision du cadre législatif des PN	Niveau						
	AC1.1b : Décaissements effectués pour l'activité	DT %						
	AC1.2a : Avancement de la révision du cadre réglementaire pour l'écotourisme	Niveau						
	AC1.2b : Décaissements effectués pour l'activité	DT %						
	AC1.3a : Avancement de la révision du cadre réglementaire des PN	Niveau	Oui					
	AC1.3b : Décaissements effectués pour l'activité	DT %	Oui					
	AC1.4a : Volume des prestations de l'expertise au niveau de l'UCP	Hm						Oui
	AC1.4b : Décaissements effectués au titre de l'expertise	DT						Oui
	AC1.5a : Volume des prestations du personnel supplémentaire des PN	Hm	Oui					Oui
	AC1.5b : Décaissements effectués au titre du personnel supplémentaire des PN	DT						Oui
	AC1.6a : Avancement des activités de formation en S&E	Nombr e					Oui	
	AC1.6b : Nombre de bénéficiaires	Nombr e					Oui	
	AC1.6c : Décaissements effectués au titre de la formation en S&E	DT						
	AC1.7a : Avancement des activités de formation du personnel des PN	Nombr e	Oui					
	AC1.7b : Nombre de bénéficiaires	Nombr e	Oui					

		e						
	AC1.7c : Décaissements au titre de la formation du personnel des PN	DT						
	AC1.8a : Avancement des autres activités de formation	Nombre	Oui	Oui				Oui
	AC1.8b : Nombre de bénéficiaires	Nombre	Oui	Oui				Oui
	AC1.8c : Décaissements au titre des autres activités de formation	DT	Oui	Oui				Oui
	AC1.9a : Réalisation des audits financiers du projet	Nombre						
	AC1.9b : Décaissements au titre des audits	DT						

3.2.1 Indicateurs de performance au niveau des objectifs de la composante 1

A. Indicateurs de performance au niveau de l'objectif de la composante

Tableau 6a : Indicateurs de performance au niveau de l'objectif de la composante 1 du PEPBD

But du projet	Indicateurs/sous-indicateurs	Définition	Unité	Source de données et moyen de vérification	Entité responsable	Méthodologie	Fréquence de collecte de données
Objectif :							
Promouvoir les conditions favorables pour la gestion des aires protégées, une meilleure gestion durable des terres et le développement de l'écotourisme	OC1.1a: Révision du cadre législatif des PN	Progrès accompli dans la révision du cadre législatif	Niveau	Données de suivi du plan de travail et rapports	UCP/DGEQV	Exploitation des données pertinentes	Trimestrielle
	OC 1.1b : Révision du cadre réglementaire pour l'écotourisme	Progrès accompli dans la révision du cadre législatif	Niveau	Données de suivi du plan de travail et rapports	UCP/ONTT	Exploitation des données pertinentes	Trimestrielle
	OC 1.1c: Révision du cadre réglementaire pour la gestion des PN	Progrès accompli dans la révision du cadre législatif	Niveau	Fiches des sous-indicateurs	UCP/DGF	Compilation/agrégation des données pertinentes	Trimestrielle
	OC1.1c-B : PN de Bouhedma	Adoption du plan de Gestion	Niveau	Données de suivi du plan de travail et rapports	DGF/ CRDA de Gafsa et Sidi Bouzid	Recueil des données pertinentes respectives	Trimestrielle
	OC1.1c-D : PN de Dghoumes	Adoption du plan de Gestion	Niveau	Données de suivi du plan de travail et rapports	DGF/ CRDA de Tozeur		Trimestrielle
	OC1.1c-J : PN de Jebil	Adoption du plan de Gestion	Niveau	Données de suivi du plan de travail et rapports	DGF/ CRDA de Kébili		Trimestrielle
	OC1.2a: Effectif du personnel formé dans les PN	Personnes formées en rapport avec la gestion des PN	Nombre	Fiches des sous-indicateurs	UCP/DGEQV	Compilation des sous-indicateurs	Semestrielle
	OC1.2 a-B : PN de Bouhedma	Personnes formées : Gestion du PN Bouhedma	Nombre	Données de suivi respectives du plan de travail et rapports	DGF/ CRDAs et Institutions partenaires concernées	Exploitation des données pertinentes respectives	Trimestrielle
	OC1.2a-D : PN de Dghoumes	Personnes formées : Gestion du PN Dghoumes	Nombre				
	OC1.2a-J : PN de Jebil	Personnes formées : Gestion du PN Jebil	Nombre				
	OC1.2b: Nombre total de personnes formées selon les parties prenantes	Total des personnes formées par les partenaires	Nombre	Fiches des sous-indicateurs	UCP/DGEQV	Compilation des sous-indicateurs	Semestrielle
	OC1.2b-DGEQV	Personnes formées	Nombre	Données de suivi du plan de travail et rapports	DGEQV	Exploitation des données pertinentes respectives	Trimestrielle
	OC1.2b-DGF/CRDA	Personnes formées	Nombre		DGF/CRDAs		
	OC1.2b-Institution partenaire 1	Personnes formées	Nombre		Institution partenaire 1		
	OC1.2b-Institution partenaire 2	Personnes formées	Nombre		Institution partenaire 2		
OC1.2b-Institution partenaire 3	Personnes formées	Nombre	Institution partenaire 3				

B. Indicateurs de performance au niveau des effets de la composante 1

Tableau 6b : Indicateurs de performance au niveau des effets de la composante 1 du PEPBD

But du projet	Indicateurs/sous-indicateurs	Définition	Unité	Source de données et moyen de vérification	Entité responsable	Méthodologie	Fréquence de collecte de données
Effets :							
Mise en œuvre efficace et en temps voulu des composantes du PEPBD	EC1.1 : Conventions signées avec les différents partenaires institutionnels	Date effective de mise en vigueur des conventions	Date	Procès Verbaux des réunions et rapports de l'UCP	UCP/DGEQV	Exploitation des données de suivi du Plan de Travail	Une seule fois
	EC1.2 : Contrats signées avec les prestataires de service	Date effective de mise en vigueur des contrats	Date	Dossiers de passation des marchés	DGF et CRDAs concernés	Exploitation des Dossiers de passation des marchés	Annuelle
	EC1.3 : Contrats signées avec les institutions partenaires	Date effective de mise en vigueur des contrats	Date	Dossiers de passation des marchés	UCP et CRDAs concernés		Annuelle

C. Indicateurs de performance au niveau des résultats de la composante 1

Tableau 6c : Indicateurs de performance au niveau des résultats de la composante 1 du PEPBD

But du projet	Indicateurs/sous-indicateurs	Définition	Unité	Source de données et moyen de vérification	Entité responsable	Méthodologie	Fréquence de collecte de données
Résultats :							
Cadre institutionnel, légal et stratégique pour la gestion des PNs, renforcé	RC1.1a: Date de révision du cadre législatif des PNs	Date de mise en vigueur du cadre législatif révisé	Date	Rapports d'activités	UCP/DGEQV	Exploitation des données de suivi du Plan de Travail	Une seule fois
	RC 1.1b : Date révision du cadre réglementaire pour l'écotourisme	Date de mise en vigueur du cadre réglementaire révisé		Rapports d'activités	UCP/ONTT		Une seule fois
	RC 1.1c: Date de révision du cadre réglementaire pour la gestion des PNs	Date de mise en vigueur du cadre réglementaire révisé	Date	Fiches de suivi des sous-indicateurs pertinents	UCP/DGF	Compilation/agrégation des sous-indicateurs	Une seule fois
	RC1.1c-B : PN de Bouhedma	Date d'approbation du plan de gestion	Date	Rapports d'activités et recueil des données pertinentes	CRDA de Gafsa et Sidi Bouzid	Exploitation des données de suivi du PT	Une seule fois
	RC1.1c-D : PN de Dghoumes	Date d'approbation du plan de gestion	Date	Rapports d'activités et recueil des données pertinentes	CRDA de Tozeur		
	RC1.1c-J : PN de Jebil	Date d'approbation du plan de gestion	Date	Rapports d'activités et recueil des données pertinentes	CRDA de Kébili		
Capacités de gestion des PNs renforcées	RC1.2 : Personnel recruté dans les PNs ciblés	Nombre de cadres recrutés	Nombre	Rapports et fiches des sous-indicateurs pertinents	DGF et CRDAs concernés	Compilation/agrégation des sous-indicateurs	Annuelle
	RC1.2-B : PN de Bouhedma	Nombre de cadres recrutés	Nombre	Rapports d'activités respectifs et recueil des données pertinentes	DGF et CRDAs concernés	Exploitation des données de suivi du PT	Annuelle
	RC1.2-D : PN de Dghoumes	Nombre de cadres recrutés	Nombre				
	RC1.2-J : PN de Jebil	Nombre de cadres recrutés	Nombre				
Système de S&E mis en place et opérationnel	RC1.3a : Coordinateur du projet détaché de la DGEQV à l'UCP	Coordinateur du projet	Hm	Rapports et décisions de détachement	DGEQV	Exploitation des données de suivi du PT	Une seule fois
	RC1.3b : Spécialiste en approvisionnement détaché de la DGEQV à l'UCP	Spécialiste en approvisionnement	Hm		DGEQV		

	RC1.3c : Personnel expert recruté au niveau de l'UCP	Nombre d'experts recrutés	Nombre	Rapports et suivi des activités du Plan de travail	UCP/DGEQV	Exploitation des données de suivi du PT	Annuelle
	A. Expert en S&E	Expert en S&E	Nombre		UCP/DGEQV	Données des contrats respectifs	
	B. Expert en sauvegarde S&E	Expert en sauvegarde Soc & Env	Nombre				
	C. Expert en Écotourisme	Expert en Écotourisme	Nombre				
RC1.3d : Expertise externe mobilisée en appui à l'UCP	Budget temps consultants	Hm		UCP/DGEQV	Données des contrats respectifs	Trimestrielle	

D. Indicateurs de performance au niveau des réalisations de la composante 1

Tableau 6d : Indicateurs de performance au niveau des réalisations de la composante 1 du PEPBD

But du projet	Indicateurs/sous-indicateurs	Définition	Unité	Source de données et moyen de vérification	Entité responsable	Méthodologie	Fréquence de collecte de données
Activités :							
Révision du cadre législatif pour les PNs	AC1.1a : Avancement de la révision du cadre législatif des PNs	Niveau d'avancement	Niveau	Rapports et suivi des activités du Plan de travail	DGEQV/DGF	Exploitation des données de suivi du PTBA	Trimestrielle
	AC1.1b : Décaissements effectués pour l'activité	Valeur des décaissements	DT	Rapports d'avancement et état d'exécution financière			Trimestrielle
		Pourcentage des décaissements	%				
Révision du cadre réglementaire pour l'écotourisme	AC1.2a : Avancement de la révision du cadre réglementaire	Niveau d'avancement	Niveau	Rapports et suivi des activités du Plan de travail	DGEQV/ONTT	Exploitation des données de suivi du PTBA	Trimestrielle
	AC1.2b : Décaissements effectués pour l'activité	Valeur des décaissements	DT	Rapports d'avancement et état d'exécution financière			Trimestrielle
		Pourcentage des décaissements	%				
Révision du cadre réglementaire pour la gestion des PNs	AC1.3a : Avancement de la révision du cadre réglementaire des PNs	Niveau d'avancement	Niveau	Rapports et suivi des activités du Plan de travail	DGF/CRDAs concernés	Exploitation des données de suivi du PTBA	Trimestrielle
	AC1.3b : Décaissements effectués pour l'activité	Valeur des décaissements	DT	Rapports d'avancement et état d'exécution financière			Trimestrielle
		Pourcentage des décaissements	%				
Recrutement de l'expertise au niveau de l'UCP	AC1.4a : Volume des prestations de l'expertise au niveau de l'UCP	Budget temps fourni par l'expertise au niveau de l'UCP	Hm	Rapports d'avancement et état d'exécution financière	UCP/DGEQV	Exploitation des données de suivi du PTBA	Trimestrielle
	AC1.4b : Décaissements effectués au titre de l'expertise	Valeur des décaissements au titre de l'expertise	DT				Trimestrielle
Recrutement du personnel supplémentaire dans les PNs	AC1.5a : Volume des prestations du personnel supplémentaire des PNs	Budget temps fourni par le personnel supplémentaire	Hm	Rapports d'avancement et état d'exécution financière	DGF/CRDAs concernés	Exploitation des données de suivi du PTBA	Trimestrielle
	AC1.5b : Décaissements effectués au titre du personnel supplémentaire	Valeur des décaissements au titre du personnel supplémentaire	DT				Trimestrielle
Formation en S&E du personnel du PEPBD	AC1.6a : Avancement des activités de formation en S&E	Sessions de formation/ateliers, etc.	Nombre	Rapports d'avancement et état d'exécution financière	UCP/DGEQV	Exploitation des données de suivi du PTBA	Trimestrielle
	AC1.6b : Nombre de bénéficiaires	Nombre de personnes formées	Nombre				Trimestrielle
	AC1.6c : Décaissements effectués au titre de la formation en S&E	Valeur des décaissements au titre de la formation en S&E	DT				Trimestrielle
Formation du personnel des PNs	AC1.7a : Avancement des activités de formation du personnel des PNs	Sessions de formation/ateliers, etc.	Nombre	Rapports d'avancement et état d'exécution financière	DGF/CRDAs concernés	Exploitation des données de suivi du PTBA	Trimestrielle
	AC1.7b : Nombre de bénéficiaires	Nombre de personnes formées	Nombre				Trimestrielle
	AC1.7c : Décaissements au titre de la	Valeur des décaissements au	DT				Trimestrielle

	formation du personnel des PN	titre de la formation							
Autres formations (A définir)	AC1.8a : Avancement des autres activités de formation	Sessions de formation/ateliers, etc.	Nombre	Rapports d'avancement et état d'exécution financière	A définir (UCP, DGF, ONTT, CRDAs, Institutions partenaires)	Exploitation des données de suivi du PTBA	Trimestrielle		
	AC1.8b : Nombre de bénéficiaires	Nombre de personnes formées	Nombre				Trimestrielle		
	AC1.8c : Décaissements au titre des autres formations	Valeur des décaissements au titre de la formation	DT				Trimestrielle		
Conduite des audits financiers	AC1.9a : Réalisation des audits financiers du projet	Réalisation des audits financiers annuels	Date	Rapports d'avancement et état d'exécution financière	UCP/DGEQV	Recrutement auditeur	Annuelle		
	AC1.9b : Décaissements au titre des audits	Valeur des décaissements au titre de l'audit	DT				Données du contrat de l'auditeur	Annuelle	

3.2.2 Valeurs cibles de la composante 1 du PEPBD:

A. Valeurs cibles au niveau de l'objectif de la composante 1

Tableau 7a : Valeurs cibles au niveau de l'objectif de la composante 1 du PEPBD

Niveau	Indicateur	Unité	Type d'indicateur	Valeur de référence	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Valeur cible à la fin du projet
Objectif	OC1.1a: Révision du cadre législatif des PN	Niveau	Système à points	0	1	3	3	3	3	3
	OC 1.1b : Révision du cadre réglementaire pour l'écotourisme	Niveau	Système à points	1	1	2	2	2	2	2
	OC 1.1c: Révision du cadre réglementaire pour la gestion des PN	Niveau	Système à points	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	OC1.1c-B : PN de Bouhedma	Niveau	Système à points	0	1	1	1	1	1	1
	OC1.1c-D : PN de Dghoumes	Niveau		0	1	1	1	1	1	1
OC1.1c-J : PN de Jebil	Niveau	0		1	1	1	1	1	1	
Objectif	OC1.2a: Effectif du personnel formé (PNs)	Nombre	Cumulatif	0	6	12	15	15	6	54
	OC1.2 a-B : PN de Bouhedma	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
	OC1.2a-D : PN de Dghoumes	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
	OC1.2a-J : PN de Jebil	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
	OC1.2b : Nombre total de personnes formées selon les parties prenantes	Nombre	Cumulatif	0	30	100	240	395	600	600
	OC1.2b-DGEQV	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
	OC1.2b-DGF/CRDA	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
	OC1.2b-Institution partenaire 1	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
OC1.2b-Institution partenaire 2	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	
OC1.2b-Institution partenaire 3	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	

B. Valeur cibles au niveau des effets de la composante 1

Tableau 7b : Valeurs cibles au niveau des effets attendus de la composante 1 du PEPBD

Niveau	Indicateur	Unité	Type d'indicateur	Valeur de référence	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Valeur cible à la fin du projet
Effets :	EC1.1: Conventions signées avec les différents partenaires institutionnels	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
	EC1.2: Contrats signées avec les prestataires de service	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
	EC1.3: Contrats signées avec les institutions partenaires	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					

A. Valeur cibles au niveau des résultats de la composante 1

Tableau 7c : Valeurs cibles au niveau des résultats attendus de la composante 1 du PEPBD

Niveau	Indicateur	Unité	Type d'indicateur	Valeur de référence	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Valeur cible à la fin du projet
Résultats :	RC1.1a: Révision du cadre législatif des PNs	Niveau	Niveau	0	1	3	3	3	3	3
	RC 1.1b : Révision du cadre réglementaire pour l'écotourisme	Niveau	Niveau	0	1	2	2	2	2	2
	RC 1.1c: Révision du cadre réglementaire pour la gestion des PNs	Niveau	Niveau	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	RC1.1c-B : PN de Bouhedma	Niveau	Niveau	0	1	1	1	1	1	1
	RC1.1c-D : PN de Dghoumes	Niveau	Niveau	0	1	1	1	1	1	1
	RC1.1c-J : PN de Jebil	Niveau	Niveau	0	1	1	1	1	1	1
Résultats :	RC1.2: Personnel recruté dans les PNs ciblés	Nombre	Progressif	0	9	A déterminer				
	RC1.2-B : PN de Bouhedma	Nombre	Progressif	0	3	A déterminer				
	RC1.2-D : PN de Dghoumes	Nombre	Progressif	0	3	A déterminer				
	RC1.2-J : PN de Jebil	Nombre	Progressif	0	3	A déterminer				
Résultats	RC1.3a : Coordinateur du projet détaché de la DGEQV à l'UCP	Nombre	Fixe/unique	0	1					1
	RC1.3b : Spécialiste en approvisionnement détaché de la DGEQV à l'UCP	Nombre	Fixe/unique	0	1					1
	RC1.3c : Personnel expert recruté au niveau de l'UCP	Nombre	Cumulatif	0	3					3
	A. Expert en S&E	Nombre	Fixe/unique	0	1					1
	B. Expert en sauvegarde S&E	Nombre	Fixe/unique	0	1					1
	C. Expert en Écotourisme	Nombre	Fixe/unique	0	1					1
	RC1.3d : Expertise externe mobilisée en appui à l'UCP	Hm	Cumulatif	0		A déterminer				

A. Valeur cibles au niveau des réalisations de la composante 1

Tableau 7d : Valeurs cibles au niveau des réalisations de la composante 1 du PEPBD

Niveau	Indicateur	Unité	Type d'indicateur	Valeur de référence	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Valeur cible à la fin du projet
Activités :	AC1.1a : Date de la révision du cadre législatif des PN	Date	Date	A définir	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	A déterminer
	AC1.1b : Décaissements effectués pour l'activité	DT	Cumulatif	0	A déterminer					
Activités :	AC1.2a : Date de la révision du cadre réglementaire de l'écotourisme	Date	Date	A définir	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	A déterminer
	AC1.2b : Décaissements effectués pour l'activité	DT	Cumulatif	0	A déterminer					
Activités :	AC1.3a : Date de la révision du cadre réglementaire des PN	Date	Date	A définir	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	A déterminer
	AC1.3b : Décaissements effectués pour l'activité	DT	Cumulatif	0	A déterminer					
Activités :	AC1.4a : Volume des prestations de l'expertise au niveau de l'UCP	Hm	Cumulatif	0	A déterminer					
	AC1.4b : Décaissements effectués au titre de l'expertise	DT	Cumulatif	0	A déterminer					
Activités :	AC1.5a : Volume des prestations du personnel supplémentaire des PN	Hm	Cumulatif	0	A déterminer					
	AC1.5b : Décaissements effectués au titre du personnel supplémentaire	DT	Cumulatif	0	A déterminer					
Activités :	AC1.6a : Avancement des activités de formation en S&E	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
	AC1.6b : Nombre de bénéficiaires	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
	AC1.6c : Décaissements effectués au titre de la formation en S&E	DT	Cumulatif	0	A déterminer					
Activités :	AC1.7a : Avancement des activités de formation du personnel des PN	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
	AC1.7b : Nombre de bénéficiaires	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
	AC1.7c : Décaissements au titre de la formation du personnel des PN	DT	Cumulatif	0	A déterminer					
Activités :	AC1.8a : Avancement des activités des autres formations	A définir	Cumulatif	0	A déterminer					
	AC1.8b : Nombre de bénéficiaires	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
	AC1.8c : Décaissements au titre des autres formations	DT	Cumulatif	0	A déterminer					
Activités :	AC1.9a : Réalisation des audits financiers du projet	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
	AC1.9b : Décaissements au titre des audits	DT	Cumulatif	0	A déterminer					

3.3 LES INDICATEURS DE REALISATION DE LA COMPOSANTE 2 DU PEPBD:

103. Ces indicateurs correspondant aux produits et résultats attendus à l'issue de la mise en œuvre de la composante 2 du PEPBD et dont l'obtention devrait permettre de :

- (i) mesurer les performances au niveau des objectifs de la composante, des résultats qui leurs sont associés ainsi que des activités requises pour ce faire ;
- (ii) d'apprécier dans quelle mesure ces performances permettent-elles d'atteindre les objectifs de la composante.

104. Le document d'évaluation du PEPBD a défini 3 indicateurs correspondant aux 3 principaux résultats intermédiaires 2. Parmi ces indicateurs, certains ont été désagrégés en sous-indicateurs en fonction du besoin de leur suivi qui implique différents partenaires. Ces indicateurs et sous-indicateurs sont listés dans le tableau 8. Aussi, pour chacun de ces sous-indicateurs, une fiche de suivi devra-t-elle être adoptée par l'entité responsable en se basant sur le modèle de la fiche de l'indicateur correspondant (Cf. Annexe 4).

105. Les indicateurs et sous-indicateurs de performance de cette composante à différents niveaux et leurs cibles sont détaillés dans les tableaux 9 et 10 ci-après.

106. A ce niveau il y a lieu de noter :

- Tous les indicateurs proposées devront être désagrégées par zone ou par PN ;
- Au niveau de chaque zone ou PN, les d'indicateurs des différents niveaux devront être désagrégées pour refléter la nature et les objectifs types ou spécifiques des sous-projets communautaires, des sous-projets de micro-entreprises et de techniques de GDT à introduire. A cet effet, le responsable du S&E, de concert avec les responsables du suivi au niveau des partenaires d'exécution, définira les sous-indicateurs pertinents et des cibles au niveau des objectifs qui seront traduits ensuite en terme d'indicateurs et cibles au niveau des effets, des résultats et des activités.

Tableau 8 : Liste des indicateurs de performance de la composante 2 du PEPBD à différents niveaux

Niveau	Indicateur : Code et intitulé	Unité	Désagrégation selon						
			Parc National	Partie prenante	Femmes et jeunes	Femmes	Niveau géographique	Domaine/ Discipline	
Objectif	OC2.1: Nombre d'accords avec les associations communautaires	Nombre	Oui	Oui					
	OC2.2: Total des Sous-projets communautaires appuyés	Nombre	Oui	Oui		Oui			
	OC2.3: Total des Sous-projets de micro-entreprises appuyés	Niveau	Oui			Oui			
	OC2.4: Techniques de GDT, innovatrices coordonnées et promues	Nombre	Oui						
Effets	EC2.1: Visiteurs nationaux et internationaux	Date	Oui						
	EC2.2a: Signature des accords avec les associations communautaires	Date	Oui						
	EC2.2b: Réussite des sous-projets communautaires	Date	Oui						
	EC2.2c: Nouvelles associations constituées	Nombre	Oui						
	EC2.3a: Impacts sur l'environnement des sous-projets communautaires	A définir	Oui					Oui	
Résultats	RC2.1a: Volume des bénéficiaires réalisés par les promoteurs	DT	Oui					Oui	
	RC2.1b: Nombre d'emplois créés en rapport avec les activités économiques	Nombre	Oui					Oui	
	RC2.2: Nombre de bénéficiaires formés	Nombre	Oui					Oui	
	RC2.3a: Nombre d'emplois créés en rapport avec la gestion des PN	Nombre	Oui					Oui	
	RC2.3b: Superficie totale des terres aménagées	Ha	Oui					Oui	
Activités/ Réalisations	Mise en œuvre des investissements prioritaires dans les PN								
	AC2.1a: Valeur totale du contrat	DT							
	AC2.1b: Valeur et pourcentage des décaissements sur le contrat signé	DT							
		%							
	AC2.1c: Avancement des réalisations physiques du contrat	A définir							
	AC2.1d: Décaissements au titre de la maintenance des équipements	%							
	AC2.1e: Avancement des réalisations physiques du contrat	A définir							
	Réhabilitation des infrastructures existantes dans les PN (écomusées, etc.)								
	AC2.2a: Valeur totale du contrat	DT	Oui						
	AC2.2b: Valeur et pourcentage des décaissements sur le contrat signé	DT	Oui						
		%	Oui						
	AC2.2c: Progrès des réalisations physiques du contrat	A définir							Oui
	AC2.2d: Décaissements au titre de la maintenance des équipements	%							Oui
	AC2.2e: Avancement des travaux de maintenance des équipements	A définir	Oui						Oui
	Mise en œuvre des accords avec les associations communautaires								
	AC2.3a: Mise en œuvre des accords avec les associations communautaires	A définir							Oui
	AC2.3b: Décaissements au titre des accords avec les associations communautaires	DT					Oui		
	Mise en œuvre du programme de sous-projets communautaires :								
	AC2.4a: Valeur totale du contrat	DT					Oui		
	AC2.4b: Décaissements sur le contrat signé	DT							
%		Oui							
AC2.4c: Progrès des réalisations du contrat	A	Oui							

		définir						
	AC2.4d : Demandes de sous-projets reçus	Nombre						
	AC2.4e : Demandes de sous-projets reçus approuvés	Nombre	Oui	Oui				Oui
Mise en œuvre du programme de sous-projets de micro-entreprises visant à améliorer l'écotourisme :								
	AC2.5a : Valeur totale du contrat							Oui
	AC2.5b : Décaissements sur le contrat signé	DT						
		%						
	AC2.5c : Progrès des réalisations du contrat	A définir						
	AC2.5d : Demandes de sous-projets de micro-entreprises reçus	Nombre						
	AC2.5e : Demandes de sous-projets de micro-entreprises approuvés	Nombre						

3.3.1 Les indicateurs de performance de réalisation de la composante 2 du PEPBD

A. Indicateurs de performance au niveau de l'objectif de la composante 2

Tableau 9a : Indicateurs de performance au niveau de l'objectif de la composante 2

But du projet	Indicateurs/sous-indicateurs	Définition	Unité	Source de données et moyen de vérification	Entité responsable	Méthodologie	Fréquence de collecte de données
Objectif							
Appuyer la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles dans les 3 PNs et leurs zones adjacentes et ce à travers :	OC2.1: Nombre d'accords avec les associations communautaires	Nombre d'accords entre les PNs et les associations communautaires	Nombre	Fiches des sous-indicateurs	UCP/DGEQV	Compilation/agrégation des sous-indicateurs	Semestrielle
	OC2.1-B : PN de Bouhedma	Nombre d'accords	Nombre	Rapports et suivi des activités des PT respectifs	Institution partenaire respectives	Compilation des données pertinentes respectives	Trimestrielle
	OC2.1-D : PN de Dghoumes	Nombre d'accords	Nombre				
	OC2.1-J : PN de Jebil	Nombre d'accords	Nombre				
	OC2.2 : Total des Sous-projets communautaires appuyés	Nombre total des sous-projets communautaires	Nombre	Fiches des sous-indicateurs	UCP/DGEQV	Compilation/agrégation des sous-indicateurs	Semestrielle
	OC2.2 B : PN de Bouhedma	Nombre de sous-projets communautaires respectifs appuyés par le projet	Nombre	Rapports et suivi des activités des PT respectifs	CRDAs /Institutions partenaires concernées	Compilation des données pertinentes respectives	Trimestrielle
	OC2.2-D : PN de Dghoumes						
	OC2.2-J : PN de Jebil						
	OC2.2a : Pourcentage des sous-projets communautaires appuyés ciblant les femmes	Ratio des Sous-projets communautaires ciblant les femmes	%	Fiches des sous-indicateurs	UCP/DGEQV	Compilation/agrégation des sous-indicateurs	Semestrielle
	OC2.2a-B : PN de Bouhedma	Ratio respectifs des Sous-projets appuyés ciblant les femmes	%	Rapports et suivi des activités des PT respectifs	Institution partenaire concernée	Compilation des données pertinentes respectives et calcul	Trimestrielle
	OC2.2a-D : PN de Dghoumes						
	OC2.2a-J : PN de Jebil						
	OC2.3 : Total des Sous-projets de micro-entreprises appuyés	Nombre total des sous-projets de micro-entreprises	Nombre	Rapports et Fiches des sous-indicateurs	UCP/DGEQV	Compilation/agrégation des sous-indicateurs	Semestrielle
	OC2.3-B : PN de Bouhedma	Sous-projets de micro-entreprises respectifs appuyés par le projet	Nombre	Rapports et suivi des activités des PT respectifs	Institution partenaire concernée	Compilation des données pertinentes respectives	Trimestrielle
	OC2.3-D : PN de Dghoumes						
	OC2.3-J : PN de Jebil						
	OC2.2d : Pourcentage des sous-projets de micro-entreprises ciblant les femmes	Ratio des Sous-projets de micro-entreprises appuyés ciblant les femmes	%	Fiches des sous-indicateurs	UCP/DGEQV	Compilation/agrégation des sous-indicateurs	Semestrielle
	OC2.3a-B : PN de Bouhedma	Ratio respectifs des Sous-projets de micro-entreprises ciblant les femmes	%	Rapports et suivi des activités des PT respectifs	Institution partenaire concernée	Compilation des données pertinentes respectives et calcul	Trimestrielle
OC2.3a-D : PN de Dghoumes							
OC2.3a-J : PN de Jebil							
OC2.4 : Techniques de GDT, innovatrices coordonnées et promues	Techniques de GDT coordonnées et promues dans et autour des PNs	Nombre	Rapports et Fiches des sous-indicateurs	UCP/DGEQV	Compilation et agrégation des données pertinentes	Semestrielle	
OC2.3-B : Bouhedma	Nombre de techniques de GDT coordonnées et promues	Nombre	Recueil des données pertinentes et Rapports	CRDAs /Institutions partenaires concernées	Compilation des données pertinentes respectives	Trimestrielle	
OC2.3-D : Dghoumes							
OC2.3-J : PN de Jebil							

B. Indicateurs de performance au niveau des effets attendus de la composante 2

Tableau 9a : Indicateurs de performance au niveau des effets attendus de la composante 2

But du projet	Indicateurs/sous-indicateurs	Définition	Unité	Source de données et moyen de vérification	Entité responsable	Méthodologie	Fréquence de collecte de données
Effets :							
Efficacité accrue des Infrastructures écotouristiques et activités d'écotourisme, améliorées	EC2.1 : Visiteurs nationaux et internationaux	Total des visiteurs nationaux et internationaux	Nombre	Rapports et Fiches des sous-indicateurs	UCP/DGEQV	Compilation et agrégation des données pertinentes	Semestrielle
	EC2.1-B : PN de Bouhedma	Nombre des visiteurs nationaux et internationaux	Nombre	Rapports et suivi des activités des PT respectifs	CRDAs /Institutions partenaires concernées	Exploitation des données de suivi des PT respectifs	Trimestrielle
	EC2.1-D : PN de Dghoumes						
	EC2.1-J : PN de Jebil						
Engagement des communautés dans les activités du projet	EC2.2a : Signature des accords avec les associations communautaires	Nombre total d'accords signés avec les associations	Nombre	Fiches des sous-indicateurs pertinents	UCP/DGEQV	Compilation/agrégation des sous-indicateurs	Semestrielle
	EC2.2a-B : PN de Bouhedma	Nombre d'accords signés	Nombre	Rapports et suivi des activités des PT respectifs	CRDA et institutions partenaires concernées	Exploitation des données de suivi des PT respectifs	Trimestrielle
	EC2.2a-D : PN de Dghoumes	Nombre d'accords signés	Nombre				
	EC2.2a-J : PN de Jebil	Nombre d'accords signés	Nombre				
	EC2-2b : Réussite des sous-projets communautaires	Ratio Sous-projets réussis/Total sous-projets	%	Fiches des indicateurs et sous-indicateurs pertinents	UCP/DGEQV	Enquête annuelle/Évaluation directe sur le terrain	Annuelle
	EC2.2b-B : Au PN de Bouhedma	Sous-projets réussis	Nombre	Rapports et suivi des activités des PT respectifs	CRDAs /Institutions partenaires concernées	Exploitation des données de suivi des PT respectifs	Trimestrielle
	EC2.2b-D : Au PN de Dghoumes	Sous-projets réussis	Nombre				
	EC2.2b-J : Au PN de Jebil	Sous-projets réussis	Nombre				
	EC2-2c : Nouvelles associations constituées	Nombre total de nouvelles associations fonctionnelles	Nombre	Fiches des sous-indicateurs pertinents	UCP/DGEQV	Enquête annuelle/Évaluation directe sur le terrain	Annuelle
	EC2.2c-B : PN de Bouhedma	Nombre respectif de nouvelles associations fonctionnelles	Nombre	Rapports et suivi des activités des PT respectifs	Institutions partenaires concernées	Exploitation des données de suivi des PT respectifs	Trimestrielle
EC2.2c-D : PN de Dghoumes							
EC2.2c-J : PN de Jebil							
Gestion améliorée des terres dans et autour des PNs	EC2-3 : Impacts sur l'environnement des sous-projets communautaires	A définir selon les objectifs des sous-projets	A définir	Fiches des sous-indicateurs pertinents	UCP/DGEQV	Compilation/agrégation des sous-indicateurs	Annuelle
	EC2.3-B _{i-n} : PN de Bouhedma	A définir	A définir	Rapports et suivi des activités des PT respectifs	CRDAs /Institutions partenaires concernées	Enquête/Évaluation directe sur le terrain	Annuelle
	EC2.3-D _{i-n} : PN de Dghoumes	A définir	A définir				
	EC2.3-J _{i-n} : PN de Jebil	A définir	A définir				

C. Indicateurs de performance au niveau des résultats de la composante 2

Tableau 9c : Indicateurs de performance au niveau des résultats attendus de la composante 2

But du projet	Indicateurs/sous-indicateurs	Définition	Unité	Source de données et moyen de vérification	Entité responsable	Méthodologie	Fréquence de collecte de données
Résultats:							
Économie rurale et diversifiée et emplois créés	RC2.1a : Volume des bénéficiaires réalisés par les promoteurs	Montant total des bénéficiaires réalisés par les promoteurs	DT	Fiches des indicateurs et sous-indicateurs pertinents	UCP/DGEQV	Enquête annuelle/Évaluation directe sur le terrain	Annuelle
	RC2.1a-B : PN de Bouhedma	Bénéficiaires réalisés par les promoteurs	DT	Rapports et suivi des activités des PT respectifs	Institutions partenaires concernées	Exploitation des données de suivi des PT respectifs	Semestrielle
	RC2.1a-D : PN de Dghoumes						
	RC2.1a-J : PN de Jebil						
	RC2.1b : Nombre d'emplois créés en rapport avec les activités économiques	Nombre total d'emplois créés, hommes et femmes	Nombre	Fiches des indicateurs et sous-indicateurs pertinents	UCP/DGEQV	Enquête annuelle/Évaluation directe sur le terrain	Annuelle
	RC2.1b-B : PN de Bouhedma	Emplois créés	Nombre	Rapports et suivi des activités des PT respectifs	CRDAs /Institutions partenaires concernées	Exploitation des données de suivi des PT respectifs	Trimestrielle
RC2.1b-D : PN de Dghoumes							
RC2.1b-J : PN de Jebil							
Compétences techniques et commerciales renforcées	RC2.2 : Nombre de bénéficiaires formés	Bénéficiaires hommes et femmes ayant bénéficiés des formations	Nombre	Rapports et Fiches des sous-indicateurs	UCP/DGEQV	Compilation et agrégation des données pertinentes	Semestrielle
	RC2.2-B : PN de Bouhedma	Bénéficiaires hommes et femmes	Nombre	Rapports et suivi des activités des PT respectifs	CRDAs /Institutions partenaires concernées	Exploitation des données de suivi des PT respectifs	Trimestrielle
	RC2.2-D : PN de Dghoumes						
	RC2.2-J : PN de Jebil						
Gestion améliorée des terres dans et autour des PNs	RC2.3a : Nombre d'emplois créés en rapport avec la gestion des PNs	Nombre total d'emplois créés, hommes et femmes	Nombre	Rapports et Fiches des sous-indicateurs	UCP/DGEQV	Compilation et agrégation des données pertinentes	Semestrielle
	RC2.3a-B : PN de Bouhedma	Emplois créés	Nombre	Rapports et suivi des activités des PT respectifs	CRDAs /Institutions partenaires concernées	Exploitation des données de suivi des PT respectifs	Trimestrielle
	RC2.3a-D : PN de Dghoumes						
	RC2.3a-J : PN de Jebil						
	RC2.3b : Superficie totale des terres aménagées	Total des terres aménagées selon les différentes techniques introduites	Ha	Fiches des indicateurs et sous-indicateurs pertinents	UCP/DGEQV	Compilation/agrégation des sous-indicateurs	Semestrielle
	RC2.3b-B : PN de Bouhedma	Superficie aménagée	Ha	Rapports et suivi des activités des PT respectifs	CRDAs /Institutions partenaires concernées	Exploitation des données de suivi des PT respectifs	Trimestrielle
	Selon la technique 1 Selon la technique n						
	RC2.3b-D : PN de Dghoumes	Superficie aménagée	Ha	Rapports et suivi des activités des PT respectifs	CRDAs /Institutions partenaires concernées	Exploitation des données de suivi des PT respectifs	Trimestrielle
Selon la technique 1 Selon la technique n							
RC2.3b-J : PN de Jebil	Superficie aménagée	Ha	Rapports et suivi des	CRDAs /Institutions	Exploitation des données	Trimestrielle	

Selon la technique 1 Selon la technique n			activités des PT respectifs	partenaires concernées	de suivi des PT respectifs	
---	--	--	-----------------------------	------------------------	----------------------------	--

A. Indicateurs de performance au niveau des réalisations de la composante

Tableau 9d : Indicateurs de performance au niveau des réalisations de la composante 2

But du projet	Indicateurs/sous-indicateurs	Définition	Unité	Source de données et moyen de vérification	Entité responsable	Méthodologie	Fréquence de collecte de données
Activités : (Pour chacun des PN ciblés)							
Mise en œuvre des investissements prioritaires dans les PN : Contrat signé avec les prestataires de services	AC2.1a : Valeur totale du contrat	Le montant global du contrat pour les investissements prioritaires	DT	Contrat signé entre le PEPBD/CRDAs et les prestataires	UCP/DGF et CRDAs	Exploitation des données du contrat	Une seule fois
	AC2.1b : Valeur et pourcentage des décaissements sur le contrat signé	Valeur des décaissements	DT	Rapports d'avancement et état d'exécution financière	UCP/CRDAs prestataires et	Décompte des paiements effectués sur le contrat	Trimestrielle
		Pourcentage des décaissements	%				
	AC2.1c : Avancement des réalisations physiques du contrat	Quantités physiques réalisées (à définir)	A définir				
	AC2.1d : Décaissements au titre de la maintenance des équipements	Dépenses d'entretien des infrastructures en % des investissements	%				
AC2.1e : Avancement des travaux de maintenance des équipements	Quantités physiques réalisées (à définir)	A définir					
Réhabilitation des infrastructures existantes dans les PN (écomusées, etc.) : Contrat signé avec les prestataires de services	AC2.2a : Valeur totale du contrat	Le montant global du contrat pour la réhabilitation des écomusées	DT	Contrat signé entre le PEPBD/CRDAs et les prestataires	UCP/DGF et CRDAs	Exploitation des données du contrat	Trimestrielle
	AC2.2b : Valeur et pourcentage des décaissements sur le contrat signé	Valeur des décaissements	DT	Rapports d'avancement et état d'exécution financière	CRDAs et prestataires	Décompte des paiements effectués sur le contrat	Trimestrielle
		Pourcentage des décaissements	%				
	AC2.2c : Progrès des réalisations physiques du contrat	Quantités physiques réalisées (à définir)	A définir				
	AC2.2d : Décaissements au titre de la maintenance des équipements	Dépenses d'entretien des infrastructures en % des investissements	%				
AC2.2e : Avancement des travaux de maintenance des équipements	Quantités physiques réalisées (à définir)	A définir					
Mise en œuvre des accords avec les associations communautaires	AC2.3a : Mise en œuvre des accords avec les associations communautaires	Avancement physique et technique de la mise en œuvre des accords	A définir selon les accords	Rapports d'avancement et état d'exécution financière	Institutions partenaires concernées	Exploitation des données de suivi technique et financier du PT	Trimestrielle
	AC2.3b : Décaissements au titre des accords avec les associations communautaires	Valeur des décaissements au titre de la mise en œuvre des accords	DT				Trimestrielle

Mise en œuvre du programme de sous-projets communautaires : Contrat signé avec l'institution partenaire	AC2.4a : Valeur totale du contrat	Le montant global du contrat pour le programme de sous-projets communautaires	DT	Rapports d'avancement et état d'exécution financière	UCP/DGEQV et CRDAs	Exploitation des données du contrat	Une seule fois
	AC2.4b : Décaissements sur le contrat signé	Valeur des décaissements	DT		CRDAs et institutions partenaires	Décompte des paiements effectués sur le contrat	Trimestrielle
		Pourcentage des décaissements	%				
	AC2.4c : Progrès des réalisations du contrat	Quantités physiques réalisées (à définir)	A définir		CRDAs et institutions partenaires	Exploitation des données de suivi des PT respectifs	Trimestrielle
	AC2.4d : Demandes de sous-projets reçus	Nombre de demandes de subventions reçues	Nombre				
AC2.4e : Demandes de sous-projets reçus approuvés	Nombre de demandes de subventions approuvées	Nombre	CRDAs et institutions partenaires	Exploitation des données de suivi des PT respectifs	Trimestrielle		
Mise en œuvre du programme de sous-projets de micro-entreprises visant à améliorer l'écotourisme : Contrat signé avec l'institution partenaire	AC2.5a : Valeur totale du contrat	Le montant global du contrat pour le programme de sous-projets de micro-entreprises	DT	Rapports d'avancement et état d'exécution financière respectifs	UCP/DGEQV et CRDAs	Exploitation des données du contrat	Une seule fois
	AC2.5b : Décaissements sur le contrat signé	Pourcentage des décaissements effectués sur le contrat	%		CRDAs et institutions partenaires	Décompte des paiements effectués sur le contrat	Trimestrielle
		AC2.5c : Progrès des réalisations du contrat	Quantités physiques réalisées (à définir)				
	AC2.5d : Demandes de sous-projets de micro-entreprises reçus	Nombre de demandes de subventions reçues	Nombre		CRDAs et institutions partenaires	Exploitation des données de suivi des PT respectifs	Trimestrielle
	AC2.5e : Demandes de sous-projets de micro-entreprises approuvés	Nombre de demandes de subventions approuvées	Nombre		CRDAs et institutions partenaires	Exploitation des données de suivi des PT respectifs	Trimestrielle

3.3.2 Valeurs cibles de la composantes 2 du PEPBD

A. Valeurs cibles au niveau de l'objectif de la composante

Tableau 10a : Cibles au niveau de l'objectif de la composante 2

Niveau	Indicateur	Unité	Type d'indicateur	Valeur de référence	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Valeur cible à la fin du projet
Objectif	OC2.1: Nombre d'accords avec les associations communautaires	Nombre	Cumulatif	0	0	3	6	9	12	12
	OC2.A-B : PN de Bouhedma	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
	OC2.A-D : PN de Dghoumes	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
	OC2.A-J : PN de Jebil	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
Objectif	OC2.2 : Total des Sous-projets communautaires appuyés	Nombre	Cumulatif	0	6	12	15	15	6	54
	OC2.2 B : PN de Bouhedma	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
	OC2.2-D : PN de Dghoumes	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
	OC2.2-J : PN de Jebil	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
	OC2.2b : Pourcentage des sous-projets communautaires ciblant les femmes	%	Cumulatif	0	A déterminer					
	OC2.2a-B : PN de Bouhedma	%	Cumulatif	0	A déterminer					
OC2.2a-D : PN de Dghoumes	%	Cumulatif	0	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	

	OC2.2a-J : PN de Jebil	%	Cumulatif	0	A déterminer					
	OC2.3 : Total des Sous-projets de micro-entreprises appuyés	Nombre	Cumulatif	0	0	34	44	52	0	130
	OC2.3-B : PN de Bouhedma	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
	OC2.3-D : PN de Dghoumes	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
	OC2.3-J : PN de Jebil	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
	OC2.2d : Pourcentage des sous-projets de micro-entreprises ciblant les femmes	%	Cumulatif	0	A déterminer					
	OC2.3a-B : PN de Bouhedma	%	Cumulatif	0	A déterminer					
	OC2.3a-D : PN de Dghoumes	%	Cumulatif	0	A déterminer					
	OC2.3a-J : PN de Jebil	%	Cumulatif	0	A déterminer					
Objectif	OC2.4 : Techniques de GDT, innovatrices coordonnées et promues	Nombre	Cumulatif	0	2	5	7	10	12	12
	OC2.4-B : Bouhedma	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer	12				
	OC2.4-D : Dghoumes	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer	12				
	OC2.4-J : PN de Jebil	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer	12				

B. Valeurs cibles au niveau des effets attendus de la composante

Tableau 10b : Cibles au niveau des effets attendus de la composante 2

Niveau	Indicateur	Unité	Type d'indicateur	Valeur de référence	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Valeur cible à la fin du projet
Effets	EC2.1 : Visiteurs nationaux/internationaux	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
	EC2.1-B : PN de Bouhedma	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
	EC2.1-D : PN de Dghoumes	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
	EC2.1-J : PN de Jebil	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
Effets	EC2.2a : Signature des accords avec les associations communautaires	Nombre	Cumulatif	0	0	3	6	9	12	12
	EC2.2a-B : PN de Bouhedma	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
	EC2.2a-D : PN de Dghoumes	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
	EC2.2a-J : PN de Jebil	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
	EC2.2b : Réussite des sous-projets communautaires	%	Cumulatif	0/0	A déterminer					
	EC2.2b-B : Au PN de Bouhedma									
	EC2.2b-D : Au PN de Dghoumes									
	EC2.2b-J : Au PN de Jebil									
	EC2.2c : Nouvelles associations constituées	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
	EC2.2c-B : PN de Bouhedma									
EC2.2c-D : PN de Dghoumes										
EC2.2c-J : PN de Jebil										
Effets	EC2-3 : Impacts sur l'environnement des sous-projets communautaires	A définir	Progressif	A définir	A déterminer					
	EC2.3-B _{i-n} : PN de Bouhedma	A définir selon les	Progressif	A définir selon les	A déterminer					
	EC2.3-D _{i-n} : PN de Dghoumes									

	EC2.3-J _{i-n} : PN de Jebil	projets		projets						
--	--------------------------------------	---------	--	---------	--	--	--	--	--	--

C. Valeurs cibles au niveau des résultats attendus de la composante 2

Tableau 10c : Cibles au niveau des résultats attendus de la composante 2

Niveau	Indicateur	Unité	Type d'indicateur	Valeur de référence	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Valeur cible à la fin du projet
Résultats :	RC2.1a : Volume des bénéficiaires réalisés par les promoteurs	DT	Cumulatif	0	A déterminer					
	RC2.1a-B : PN de Bouhedma									
	RC2.1a-D : PN de Dghoumes									
	RC2.1a-J : PN de Jebil									
	RC2.1b : Nombre d'emplois créés en rapport avec les activités économiques	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
	RC2.1b-B : PN de Bouhedma									
	RC2.1b-D : PN de Dghoumes									
	RC2.1b-J : PN de Jebil									
Résultats :	RC2.2 : Nombre de bénéficiaires formés	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
	RC2.2-B : PN de Bouhedma									
	RC2.2-D : PN de Dghoumes									
	RC2.2-J : PN de Jebil									
Résultats :	RC2.3a : Nombre d'emplois créés en rapport avec la gestion des PN	Nombre	Cumulatif	0	A déterminer					
	RC2.3a-B : PN de Bouhedma									
	RC2.3a-D : PN de Dghoumes									
	RC2.3a-J : PN de Jebil									
	RC2.3b : Superficie totale des terres aménagées	Ha	Cumulatif	0	A déterminer					
	RC2.3b-B : PN de Bouhedma	Ha	Cumulatif	0	A déterminer					
	Selon la technique 1									
									
	Selon la technique n									
	RC2.3b-D : PN de Dghoumes	Ha	Cumulatif	0	A déterminer					
Selon la technique 1										
.....										
Selon la technique n										
RC2.3b-J : PN de Jebil	Ha	Cumulatif	0	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	
Selon la technique 1										
.....										
Selon la technique n										

D. Valeurs cibles au niveau des réalisations de la composante 2

Tableau 10d : Cibles au niveau des réalisations de la composante 2

Niveau	Indicateur	Unité	Type d'indicateur	Valeur de référence	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Valeur cible à la fin du projet
Activités :	AC2.1a : Valeur totale du contrat	DT	Cumulatif	0	A déterminer					
	AC2.1b : Valeur et pourcentage des décaissements sur le contrat signé	DT	Cumulatif	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
		%	Cumulatif	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	100%
	AC2.1c : Avancement des réalisations physiques du contrat	A définir selon les réalisations	Cumulatif	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
	AC2.1d : Décaissements au titre de la maintenance des infrastructures	%	Cumulatif	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
AC2.1e : Avancement des travaux de maintenance des équipements	A définir	Cumulatif	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	
Activités :	AC2.2a : Valeur totale du contrat	DT	Cumulatif	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
	AC2.2b : Valeur et pourcentage des décaissements sur le contrat signé	DT	Cumulatif	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
		%	Cumulatif	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
	AC2.2c : Progrès des réalisations physiques du contrat	A définir selon les réalisations	Cumulatif	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
	AC2.2d : Décaissements au titre de la maintenance des équipements	DT	Cumulatif	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
AC2.2e : Avancement des travaux de maintenance des équipements	A définir	Cumulatif	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	
Activités	AC2.3a : Mise en œuvre des accords avec les associations communautaires	A définir selon les accords	Niveau	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
	AC2.3b : Décaissements au titre des accords avec les associations communautaires	DT	Cumulatif	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
Activités :	AC2.4a : Valeur totale du contrat du sous-programme des sous projets communautaires	DT	Cumulatif	0	A déterminer					
	AC2.4b : Valeur des décaissements sur le contrat signé	DT	Cumulatif	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
		%	Cumulatif	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	100%
	AC2.4c : Progrès des réalisations physiques du contrat	A définir selon les réalisations	cumulatif	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
	AC2.3d : Demandes reçues de sous-projets communautaires	Nombre	cumulatif	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
AC2.4e : Demandes approuvées de sous-projets communautaires	Nombre	cumulatif	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	
Activités :	AC2.5a : Valeur totale du contrat de sous-programme des micro-entreprises	DT	Cumulatif	0	A déterminer					

	AC2.5b : Valeur des décaissements sur le contrat signé	DT	Cumulatif	A déterminer						
		%	Cumulatif	A déterminer	100%					
	AC2.5c : Progrès des réalisations physiques du contrat	A définir selon les réalisations	cumulatif	A déterminer						
	AC2.5d : Demandes de sous-projets de micro-entreprises reçus	Nombre	cumulatif	A déterminer						
	AC2.5e : Demandes de sous-projets de micro-entreprises approuvés	Nombre	cumulatif	A déterminer						

4 PLANIFICATION DE LA COLLECTE ET DE L'ORGANISATION DE L'INFORMATION

4.1 LA COMPOSANTE SUIVI

107. La Composante Suivi du PEPBD a pour objectif de :

- i. Suivre l'avancement et les performances des activités des différentes composantes du projet en utilisant les données issues des réalisations et par le biais d'indicateurs de processus (fonction Suivi de l'avancement et des performances des réalisations);
- ii. Mesurer, par le biais d'indicateurs de performance (fonction Suivi du projet), les résultats et la performance du projet pendant sa mise en œuvre afin de :
 - s'assurer que les objectifs et les impacts socio-économiques et environnementaux attendus (Conservation de la biodiversité) seront réalisés ;
 - permettre des ajustements durant l'exécution des activités afin d'améliorer l'impact global du projet.

4.1.1 Fonction "Suivi Interne ou Suivi de l'avancement du projet

108. La fonction Suivi Interne ou Suivi de l'avancement du projet devra permettre d'assurer le suivi des activités inscrites au PTBA du projet à différents niveaux (central, régional et local). Elle sera coordonnée par l'UCP et mise en œuvre par :

- (i) les équipes impliquées dans la mise de chaque composante/sous-composante au niveau des partenaires institutionnels d'exécution (DGEQV, DGF, ONTT et CRDAs/PNs) et des institutions partenaires retenues ;
- (ii) Les consultants en suivi-évaluation, en suivi environnemental, etc.

109. Ce suivi concernera donc toutes les activités sans exception et sera effectué par tous les partenaires d'exécution, chacun en ce qui le concerne. A cet effet chaque partenaire assignera la tâche de suivi des activités du projet dont il a la charge à un cadre désigné ou à l'un de ses services compétents.

A. Procédure de suivi

110. D'une manière générale le suivi de l'avancement du projet implique trois principales étapes :

- (i) Une première étape d'enregistrement des données et informations relatives aux réalisations physiques et techniques et à leurs coûts respectifs. Cette étape relève de la responsabilité des acteurs/partenaires d'exécution des différentes composantes/sous-composantes du projet, tant à l'échelle centrale qu'à l'échelle du terrain (DGEQV, DGF, ONTT, CRDAs/PNs et institutions partenaires retenues), et se déroule d'une manière continue à un rythme mensuel ;
- (ii) Une deuxième étape d'exploitation périodique des données et informations enregistrées au niveau des partenaires d'exécution, qui permettra de :
 - ✓ Faire un état trimestriel sur l'avancement des travaux selon l'échéancier et selon les coûts pour chaque composante/sous-composante (Cf. tableaux 11 et 12) ;
 - ✓ Faire un contrôle de l'échéancier et des coûts qui consistera à mesurer et à contrôler le plus rapidement possible les écarts respectifs de temps et de coûts actuels et potentiels par rapport aux objectifs fixés initialement. Le but est de respecter le calendrier et le budget prévisionnel ;
 - ✓ Instruire et/ou mettre à jour périodiquement les fiches de suivi des sous-indicateurs pertinents ;

- (iii) Une troisième étape de collecte de l'ensemble des données de suivi au niveau du service S&E de l'UCP où elles seront compilées, agrégées et analysées vue de préparer le rapport d'avancement consolidé du projet.

111. Ainsi les données et informations produites au niveau des partenaires d'exécution seront transmises à l'UCP sous forme de rapports élaboré d'avancement et de d'audit des coûts, annexés de fiches de suivi de sous-indicateurs quand c'est le cas.

Tableau 11 : Rapport sur l'avancement des travaux selon l'échéancier

RAPPORT (TRIMESTRIEL) SUR L'AVANCEMENT DES ACTIVITES/TRAVAUX				DATE D'ELABORATION :	
PARTENAIRE D'EXECUTION :		RESPONSABLE :		PERIODE :	
COMPOSANTE :					
SOUS-COMPOSANTE :					
ACTIVITE	% REALISE	DATE DE FIN SELON LA PLANIFICATION	DATE DE FIN PREVUE	EFFET SUR L'ECHANCIER (ECART + OU -)	ACTION A ENTREPRENDRE

Tableau 12 : Rapport sur l'audit des coûts

RAPPORT (TRIMESTRIEL) SUR L'AVANCEMENT DES ACTIVITES/TRAVAUX				DATE D'ELABORATION :		
PARTENAIRE D'EXECUTION :		RESPONSABLE :		PERIODE :		
COMPOSANTE :						
SOUS-COMPOSANTE :						
ACTIVITE	% REALISE	COUT SELON LA PLANIFICATION	COUT REEL DU TRAVAIL REALISE	EFFET SUR L'ECHANCIER (ECART + OU -)	COUT DE FINITION DU TRAVAIL	COUT TOTAL REVISE

112. Par ailleurs, l'exploitation des données de mise à jour de la planification par le service de S&E de l'UCP devra permettre de produire des indicateurs de gestion tels que (i) l'indice de performance sur les coûts, (ii) l'indice de performance sur l'échéancier, et (iii) d'autres indicateurs éventuels.

B. Organisation du suivi

113. L'organisation de la fonction "Suivi interne" est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13 : Calendrier des tâches de S&E de la fonction Suivi des Projets

TACHE DE SUIVI	PERIODICITE	RESPONSABLE	AVEC L'APPUI
Mise à jour de la planification	Mensuelle	Cadre chargé de la sous-composante/ activité au niveau de chacun des partenaires d'exécution (DGEQV, ONTT, DGF/CRDAs et institutions partenaires)	Cadre chargé du suivi au niveau de chacun des partenaires d'exécution
Etat d'avancement des activités/travaux (Rapport sur l'avancement, audit des coûts)	Trimestrielle	Responsable du projet au niveau de chacun des partenaires d'exécution	Services financiers respectifs ; Spécialiste en S&E de l'UCP.

Tableau de bord des indicateurs de gestion et d'opération (Activités)	Trimestrielle	Coordinateur du projet	Spécialiste en S&E de l'UCP ; Spécialiste en gestion financière de l'UCP
---	---------------	------------------------	---

4.1.2 Le Suivi des résultats et des performances du projet

114. Le Suivi du Programme a pour objectifs (i) D'apprécier la pertinence des stratégies et mécanismes particuliers de mise en œuvre et de coordination des différentes composantes et activités du projet ; (ii) De suivre les résultats et le niveau de réalisation des indicateurs de performance du projet et permettant de rendre compte de la réalisation (ou non) des objectifs assignés au projet. Ce suivi sera effectué :

- Par le biais des indicateurs de performance définis dans le document d'évaluation et complétés dans le cadre de la présente étude (Cf. §.3, tableaux 5 à 10) et pour lesquels une fiche de suivi devra être préparé selon le modèle présenté en annexes 3 et 4 ;
- Par le biais de l'outil du FEM pour le suivi de l'efficacité de gestion des APs qui est présenté en annexe 1, et surtout
- Sur la base du tableau de suivi des indicateurs de performance (matrice de suivi des indicateurs) présentée en annexe 5.

A. Indicateurs de Performance

115. L'impact du projet sera mesuré pendant les cinq années à l'aide des indicateurs de performance qui sont mesures (quantitatives, qualitatives ou de repères le long d'une échelle qualitative ou quantitative) d'impact, d'effets, des résultats/produits, des activités et des apports qui sont suivis et contrôlés durant la mise en œuvre du projet en vue d'évaluer le progrès à un moment précis. Ils fournissent de la rétroaction au système de gestion et mesurent l'atteinte des résultats escomptés.

116. Les indicateurs de performance retenus pour la mesure des progrès du projet avec des valeurs de références et des cibles, ont été définis au §. 3 sur la base des indicateurs clés identifiés dans le document d'évaluation du projet. Ces indicateurs ont été définis pour chacune des composantes du PEPBD aux différents niveaux (objectif, effet, résultats et activités).

117. Pour chaque indicateur de performance, il est défini une valeur de référence, une valeur cible, la méthodologie et la fréquence de collecte de données ainsi que le responsable de collecte des données pour leur suivi. Ces indicateurs seront compilés dans les tableaux de suivi des indicateurs.

118. A ce niveau il convient de noter que, compte tenu du fait que de nombreuses activités à mettre en œuvre dans le cadre de la composante 2 ne sont pas encore finalisées et arrêtées, les indicateurs de performance respectifs au niveau des impacts/effets et au niveau des réalisations, ainsi que leurs valeurs de références et valeurs cibles ne peuvent pas être précisés à ce stade, ceux-ci devront être définis ou déterminés lors du démarrage du projet à l'occasion de la préparation des PTBAs au niveau des différentes zones d'intervention du projet. Ceci est notamment le cas :

- Des activités ayant trait à la mise en œuvre des sous-programmes de sous-projets communautaire et de sous-projets de micro-entreprises ;
- Des activités ayant trait à la mise en œuvre des investissements prioritaires qui portent sur des réalisations physiques ;
- Des activités ayant trait aux mesures d'atténuations des impacts négatifs des investissements prioritaires et des sous-projets ;
- Des activités de formation et de renforcement des capacités.

119. Ainsi, on se contentera de lister, à titre indicatif, les principaux indicateurs du premier niveau de résultats pour de telles activités (Cf. tableau 14).

Tableau 14 : Exemples d'indicateurs du premier niveau pour les actions de la composante 2 qui restent à définir

Action	Indicateur :	Unité	Désagrégation selon	
			PN	Femmes et jeunes
Infrastructure de base				
Centre d'accueil	Nombre de centre	Nombre		Oui
Aménagement douars (Chambre d'hôte)	Nombre de chambre	Nombre	Oui	Oui
Clôture	Distance en km	Nombre	Oui	Oui
Construction bungalows équipés	Nombre de bungalow	Nombre	Oui	Oui
Portes et abris	Nombre de poste	Nombre	Oui	Oui
Centre de développement communautaire	Nombre de centre	Nombre	Oui	Oui
Centre de collecte de déchet	Capacité en m ³	m ³	Oui	Oui
Équipement en énergie solaire	Nombre d'équipement	Nombre	Oui	Oui
Aménagement de campement de tentes bédouines équipées	Nombre de tentes	Nombre	Oui	Oui
Jardin botanique (Bordj)	Nombre de jardin	Nombre	Oui	Oui
Aménagement complémentaires de l'écomusée	Nombre d'écomusée	Nombre	Oui	Oui
Miradors en pierre	Nombre de miradors	Nombre	Oui	Oui
Point d'eau	Nombre de point d'eau	Nombre	Oui	Oui
Pistes	Distance en km	Km	Oui	Oui
Aires de repos	Superficie en ha	Ha	Oui	Oui
Travaux CES	Superficie en ha	Ha	Oui	Oui
Aménagement réseau hydraulique	Distance en km		Oui	Oui
Construction d'abreuvoirs et abris	Nombre d'abreuvoir	Nombre	Oui	Oui
Forage		Nombre	Oui	Oui
Comptoirs de vente (vitrine du monde rural)	Nombre de comptoirs	Nombre	Oui	Oui
Activités agro-pastorales				
Réhabilitation Oasis et PI	Nombre d'ha	Nombre	Oui	Oui
Plantation (arboricole, pastorale....)	Nombre d'ha	Nombre	Oui	Oui
Amélioration parcours	Nombre d'ha	Nombre	Oui	Oui
Engraissement (ovin, caprin, avicole....)	Nombre de tête	Nombre	Oui	Oui

120. Cela étant, ces indicateurs permettront de :

- Suivre la performance du projet pendant sa mise en œuvre,
- S'assurer que les objectifs des différentes composantes et les avantages économiques et impacts environnementaux attendus seront réalisés, et
- Procéder aux ajustements qui s'imposeraient durant l'exécution des activités afin d'améliorer l'impact global du projet.

121. Pour chaque indicateur clé, il sera élaboré une « fiche d'indicateur » selon le modèle élaboré pour les indicateurs de l'ODP (Annexe 3) afin de faciliter sa collecte, son suivi et son exploitation. Les indicateurs de performance seront suivis sur la base des fiches ainsi élaborées. La fiche d'indicateur fournit pour chaque indicateur :

- la définition et la spécificité ;
- la source des données ;

- la périodicité de collecte et les utilisateurs des résultats ;
- les valeurs de référence et les cibles par période, et ;
- les analyses et commentaires des performances réalisées.

B. Procédures de suivi des Indicateurs de performance et Organisation

122. Les tableaux de suivi des indicateurs (ou matrice de suivi des indicateurs) sont établis au niveau de l'UCP par le coordinateur du projet avec l'appui des experts travaillant au sein de l'UCPO sur la base de fiches de collecte (fiches d'indicateurs et de sous-indicateurs) et des rapports trimestriels soumis par les partenaires d'exécution du projet.

123. La vérification de la qualité et de l'exhaustivité des données sera effectuée par l'équipe d'experts de l'UCP. Ensuite une première version du rapport consolidé est soumise aux partenaires d'exécution du projet pour commentaires et observations avant d'être finalisée et soumise à la DGEQV qui se charge de la transmettre aux partenaires et au CPN.

124. Aussi, selon une périodicité, un rapport semestriel et/ou annuel sera élaboré par l'UCP sur la base des rapports des partenaires d'exécution des différents projets pour être transmis au FEM/BM. Le rapport en question présentera les principaux résultats et les progrès accomplis au niveau des différentes composantes.

125. En admettant que le projet démarrera le 1^{er} juillet 2013, le calendrier suivant est proposé pour la collecte et le traitement des indicateurs.

Tableau 15 : Calendrier de collecte et de traitement des indicateurs de performance

FREQUENCE DE COLLECTE CONCERNEE	DATE LIMITE DE COLLECTE	RESPONSABLES	DATE D'ELABORATION DU RAPPORT CONSOLIDE (SYNTHESE)	SOUSSION AUX PARTENAIRES (i) ET AU FEM/BM (ii)
TABLEAU TRIMESTRIEL DE SUIVI DES INDICATEURS :				
✓ Trimestre 1 : Juillet - Septembre	15 octobre	Expert spécialiste en S&E et cadres chargés du S&E au niveau des partenaires d'exécution	31 octobre	10 décembre (i)
✓ Trimestre 2 : Octobre - Décembre	15 janvier		31 janvier	10 mars (i)
✓ Trimestre 41 : Janvier - Mars	15 avril		30 avril	10 juin (i)
✓ Trimestre 5 : Avril - Juin	15 juillet		31 juillet	10 septembre (i)
TABLEAU SEMESTRIEL DE SUIVI DES INDICATEURS :				
✓ Semestre 1 : Juillet - Décembre	20 janvier	Coordinateur du projet avec l'appui de l'équipe de spécialistes de l'UCP	31 janvier	15 février (ii)
✓ Semestre 2 : Janvier - juin	20 juillet		31 juillet	15 août (ii)
TABLEAU ANNUEL DE SUIVI DES INDICATEURS :				
Rapport annuel (1 ^{er} juillet au 30 juin)	20 juillet	Coordinateur du projet avec l'appui de l'équipe de spécialistes de l'UCP	31 juillet	10 septembre

4.1.3 Le suivi et la surveillance environnementale

126. Ce suivi a pour objet de s'assurer de la conformité des travaux et réalisations du projet avec les clauses environnementales en vigueur. Ce suivi portera essentiellement sur les activités relatives à la composante 2 du PEPBD, notamment le sous-programme des sous-projets communautaires et celui des sous-projets de micro-entreprises, qui risquent de donner lieu à des impacts négatifs dans et autour des PN notamment sur la dégradation des terres et des ressources en eau, sur la

biodiversité et sur la qualité de vie dans la zone. Plus particulièrement le suivi portera sur les mesures qui auraient été identifiées pour atténuer les impacts négatifs de la composante et qui feront l'objet de Plan Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

127. Sur le plan procédural ce suivi sera effectué selon les procédures définies dans le Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) élaboré lors de la phase d'évaluation du projet.

128. Dans la pratique ce suivi sera assuré au niveau des régions par les CRDA qui désigneront un cadre responsable des mesures environnementales et sociales prévues dans le PCGES et de leur respect lors de la planification et la mise en œuvre des sous projets. Au niveau central, le coordonateur de l'UCP, appuyé par les cadres de la DGEQV, sera le point focal des mesures environnementales et sociales et assurera le suivi de ses mesures et leur conformité avec les clauses du contrat avec les cadres désignés par les CRDAs. Ces cadres transmettront les PGES ainsi que les procès verbaux de réception définitive des travaux au coordonnateur central.

129. Par ailleurs, l'UCP est tenue de s'assurer que les mesures d'atténuations environnementales et sociales sont respectées dans la planification et la mise en œuvre des sous projets et coordonnera le suivi avec les CRDAs. Il engagera à plein temps un consultant national pour assister le Coordonateur dans les tâches suivantes :

- L'examen et la synthèse des rapports de suivi reçus des CRDAs;
- La sélection d'un échantillon d'aménagements pour s'assurer que les mesures d'atténuation environnementales et sociales sont respectées conformément aux procédures décrites dans le PCGES;
- La rédaction des rapports de suivi qui seront intégrés dans le rapport annuel d'avancement du projet que l'UCP soumettra à la DGEQV qui le transmettra aux partenaires institutionnels et au FEM/BM.

4.2 COMPOSANTE EVALUATION

130. L'évaluation est une composante essentielle du PEPBD et constitue un axe majeur de l'approche du FEM. Cette approche intègre des méthodologies spécifiques pouvant fournir des indications sur les impacts des activités mises en œuvre et attribuables aux interventions des composantes du projet.

131. La composante Évaluation du PEPBD a pour objectifs :

- i. D'analyser de manière rétrospective (évaluation récapitulative) les résultats atteints à la lumière des effets attendus et de déterminer si ces résultats sont attribuables aux interventions ;
- ii. D'évaluer l'impact des activités du projet sur les bénéficiaires ;
- iii. D'analyser de manière formative (évaluation formative pour les équipes impliquées dans la mise en œuvre du projet) les résultats des différentes composantes mises en œuvre de manière à améliorer leur exécution et d'atteindre les objectifs fixés par le projet.

132. Les activités de la composante évaluation seront axées sur :

- (i) des évaluations internes menées en utilisant les ressources humaines du projet (UCP, personnel recruté par le projet, partenaires d'exécution) selon des méthodes participatives,
- (ii) une évaluation à mi-parcours,
- (iii) une évaluation finale et, éventuellement au besoin,
- (iv) des enquêtes auprès des bénéficiaires.

4.2.1 Évaluations internes

133. Les évaluations internes seront organisées sous la forme d'ateliers avec la participation des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre des projets. L'approche méthodologique qui sera adoptée fera appel à un processus de modération pour faire réfléchir les participants sur les différentes actions mises en œuvre avec une grille comprenant les étapes suivantes :

- Décrire les étapes du déroulement des actions appuyées par le projet ;
- Établir les effets positifs et négatifs du point de vue des parties prenantes ;
- Faire une analyse participative et critique de ces effets et expliquer les succès ou les difficultés rencontrées ;
- Formuler les recommandations pour le futur.

134. Ces ateliers d'évaluation interne seront organisés une fois par an par l'UCP et seront appuyés par des consultants, si nécessaire. Ils permettront d'approfondir l'analyse critique du rapport bilan annuel du projet et d'apprécier la pertinence du dispositif organisationnel mis en place. Dans la pratique il est proposé de procéder de la manière suivante :

- (i) Organisation d'un atelier local d'évaluation interne au niveau de chacun des PN : Cet atelier sera consacré à une évaluation participative des réalisations de la composante 2 du projet dans le PN considéré ; il sera organisé par le CRDA et il impliquera toutes les parties prenantes concernées i.e les gestionnaires du PN, l'institution partenaire, les associations communautaires, les promoteurs des microprojets, l'ONTT etc. ;
- (ii) Organisation d'un atelier d'évaluation au niveau national regroupant tous les partenaires d'exécution et les représentants des CRDAs : Cet atelier sera consacré à une évaluation et une réflexion critique sur l'approche prônée par le projet.

4.2.2 Évaluation à mi-parcours

135. C'est une évaluation rétrospective réalisée à la mi-parcours, soit au cours du 6^{ème} semestre du projet. Cette évaluation analysera le niveau de réalisation des activités et les progrès réalisés par rapport aux effets attendus et au calendrier d'exécution.

136. A ce niveau il convient de noter que de la nature relativement complexe du projet et la nécessité d'entreprendre une évaluation exemplaire, rendent nécessaire le recours à une enquête préalable à l'évaluation à mi-parcours ou au cours même de l'évaluation. Une telle enquête sera menée auprès des bénéficiaires d'une manière raisonnée et sera axée sur l'appréciation des effets et impacts économiques et environnementaux du projet ainsi que sur les conditions de leur durabilité.

137. Ainsi donc, l'évaluation à mi-parcours permettra non seulement de capitaliser sur les leçons apprises et identifiera les anomalies ou les écarts significatifs entre les résultats prévus et les performances réelles - y compris une analyse critique des écarts entre les cibles et le bilan réel des indicateurs du projet - mais aussi de diagnostiquer d'une manière précoce les conditions de durabilité des effets et impacts.

138. Les résultats et recommandations de cette évaluation qui sera menée par une équipe d'évaluateurs indépendants, permettront de procéder, si le besoin se faisait sentir, aux ajustements pertinents tant au niveau de la conception des composantes du projet qu'au niveau de leur mise en œuvre. Ces résultats seront présentés au CPN, aux partenaires d'exécution, ainsi qu'au FEM/BM.

4.2.3 Évaluation finale

139. L'évaluation finale du PEPBD sera organisée durant l'avant dernier trimestre de la dernière année du projet, soit environ trois mois avant la date de la fin des activités du projet. Elle sera menée par une équipe d'évaluateurs indépendants qui seront chargés de faire une analyse rétrospective afin de vérifier dans quelle mesure les objectifs du projet ont été atteints.

140. Tout comme pour l'évaluation à mi-parcours, il est proposé que l'évaluation finale du projet soit précédée ou combinée à une enquête similaire auprès des bénéficiaires ; une telle enquête devrait permettre de mieux cerner les effets et impacts du projet à travers l'analyse des résultats ainsi que de comparer ces derniers avec ceux de l'enquête de mi-parcours afin d'en tirer les enseignements qui s'imposent.

141. L'évaluation finale mettra aussi l'accent sur le caractère viable et durable des résultats et des effets du PEPBD. Elle mettra également l'accent sur les impacts économiques au niveau des bénéficiaires et sur les résultats fortuits ou inattendus du projet.

4.2.4 Enquêtes auprès des bénéficiaires

142. Des enquêtes auprès des associations communautaires et des ménages seront conduites au démarrage du projet, à mi-parcours et la fin du projet (année 5). Ces enquêtes comporteront :

- (i) Les enquêtes référence qui devront permettre d'identifier les valeurs de référence des indicateurs clés, de pouvoir fixer leurs valeurs cibles et d'identifier les caractéristiques socioéconomiques. Ces enquêtes concerneront en particulier les sous-projets communautaires et les sous-projets de micro-entreprises ;
- (ii) Les enquêtes à mi-parcours et finale qui permettront d'établir les variations dans le temps des différentes variables socio-économiques.

143. Les enquêtes seront menées sur le terrain par un consultant spécialisé et l'UCP qui sera responsable de la gestion technique de l'enquête appuyée par les institutions partenaires sur le terrain. Elles seront organisées sur la base d'un questionnaire fixe élaboré par le consultant et approuvé par le CPN.

4.3 RAPPORTS DE SUI-EVALUATION

144. L'opération et la gestion du système de S&E du projet devra donner lieu à une série de communications périodiques du projet avec le CPN ainsi qu'avec l'ensemble des ses partenaires (partenaires de financement et/ou de développement, partenaires d'exécution, etc.). De telles communications qui porteront essentiellement sur les résultats atteints par le projet et son niveau de performance, seront effectuées par le biais de rapports.

4.3.1 Rapports trimestriels d'avancement

145. Pour assurer le bon fonctionnement du système de S&E du PEPBD, un rapport trimestriel comprenant le plan de travail trimestriel (planification des activités du prochain trimestre) et le rapport trimestriel d'activités (bilan des activités) doit être soumis à l'UCP par les différents partenaires d'exécution des composantes/sous-composantes du projet. Le rapport doit être analytique et axé sur les résultats attendus, un canevas de rapport trimestriel est présenté en annexe 6. Les rapports trimestriels rassemblés au niveau de l'UCP seront en suite compilés dans le cadre d'un rapport consolidé d'avancement du projet.

146. Ce rapport sera annexé des tableaux de suivi des indicateurs de performance (Cf. Annexe 5) qui permettent de synthétiser sous une forme matricielle les valeurs des indicateurs pour une période indiquée et de calculer les écarts par rapport aux valeurs cibles. Il permet aussi une comparaison entre le résultat du trimestre avec celui du trimestre précédent et de présenter les valeurs cibles des prochains trimestres et années jusqu'à la fin du projet.

147. Les dates de production des différents rapports sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 16 : Délais de production des rapports trimestriels

NIVEAUX	RESPONSABLE	DATES	DESTINATAIRES
Rapport Trimestriel d'Activités de la composante 1	Responsable du projet à la DGEQV et points focaux des partenaires (DGF, ONTT)	Au plus tard le 15 du premier mois du trimestre suivant	Coordinateur du projet/UCP

Rapport Trimestriel d'Activités de la composante 2	Responsable du projet au CRDA	Au plus tard le 15 du premier mois du trimestre suivant	Coordinateur du projet/UCP
Brouillon du Rapport Trimestriel d'Activités	Coordinateur du projet/UCP	Au plus tard le 20 du premier mois du trimestre suivant	Partenaires d'exécution
Observations des partenaires sur le brouillon	Points focaux des partenaires (DGF, ONTT)	Au plus tard le 25 du premier mois du trimestre suivant	UCP
Finalisation du Rapport Trimestriel d'Activités	Coordinateur du projet/UCP	Au plus tard le 30 du premier mois du trimestre suivant	DGEQV
Envoi aux parties prenantes	DGEQV	Au plus tard le 15 du deuxième mois du trimestre suivant	Partenaires d'exécution, FEM/BM

4.3.2 Rapport semestriels

148. Conformément aux procédures du FEM/BM, à la fin de chaque premier semestre de l'année, un rapport financier intérimaire sera soumis par l'UCP à la DGEQV qui le transmet au FEM/BM, accompagné d'une requête de décaissement. Les rapports financiers intérimaires et les requêtes de décaissement qui seront accompagnés des tableaux de suivi des indicateurs sont soumis au FEM/BM au plus tard 45 jours après la fin du semestre.

4.3.3 Rapports annuels

149. A la fin de chaque année l'UCP aura à préparer :

- (i) Les états financiers du projet, y compris la réconciliation du compte désigné pour le projet, qui auront été vérifiés annuellement par un auditeur externe indépendant ;
- (ii) Un rapport annuel bilan sur les activités du PEPBD sur la même base que les rapports trimestriels et sera axé sur les produits et les résultats. Le rapport bilan annuel qui présentera les principaux résultats et progrès accomplis en se basant notamment sur les évidences dégagées par le suivi des indicateurs de performance, sera élaboré au niveau de l'UCP sur la base des rapports annuels relatifs aux différentes composantes du projet. Le canevas des rapports annuels (Cf. annexe 7) est identique à celui des rapports trimestriels.

Tableau 17 : Calendrier de production des rapports annuels

NIVEAUX	RESPONSABLE	DATES	DESTINATAIRES
Rapport annuel d'activités de la composante 1	Responsable du projet à la DGEQV et points focaux des partenaires (DGF, ONTT)	Au plus tard le 15 du premier mois de l'année suivante	Coordinateur du projet/UCP
Rapport annuel d'Activités de la composante 2	Responsable du projet au CRDA	Au plus tard le 15 du premier mois de l'année suivante	Coordinateur du projet/UCP
Brouillon du rapport annuel d'activités et états financiers	Coordinateur du projet/UCP	Au plus tard le 20 du premier mois du trimestre suivant	Partenaires d'exécution
Observations des partenaires sur le brouillon du rapport	Points focaux des partenaires (DGF, ONTT)	Au plus tard le 25 du premier mois de l'année suivante	UCP
Finalisation du rapport annuel d'activités	Coordinateur du projet/UCP	Au plus tard le 10 du premier mois du trimestre suivant	DGEQV
Audit des états financiers	UCP et auditeurs externes	Au plus tard le 10 du deuxième mois de l'année suivante	DGEQV
Envoi aux parties prenantes	DGEQV	Au plus tard le 15 du deuxième mois du trimestre suivant	Partenaires d'exécution et FEM/BM

5 GESTION ET ADMINISTRATION DU SUIVI-EVALUATION

5.1 RESPONSABILITES DU SUIVI-ÉVALUATION

150. L'élaboration du système de S&E du PEPBD a été axée sur une démarche participative impliquant les partenaires d'exécution (DGF, ONTT, CRDAs, etc.), les bénéficiaires et selon les procédures communément admises dans les projets de développement en matière de suivi et d'évaluation. Ainsi, la responsabilité du S&E sera partagée entre les différents partenaires d'exécution, chacun en ce qui le concerne.

5.1.1 Gestion du système de S&E

A. Au niveau central :

151. La gestion globale du système du SE sera placée sous la responsabilité de la DGEQV et assurée par le coordinateur du projet qui dirigera l'UCP avec l'appui des cadres et experts prévus à cet effet. La gestion et la coordination de toutes les activités de S&E du projet seront donc sous la responsabilité du coordinateur du projet qui sera secondé dans cette tâche par :

- Un fonctionnaire spécialiste de l'approvisionnement, de détaché de la DGEQV ;
- Une équipe d'experts d'appui composée de (i) un spécialiste en S&E, (ii) un spécialiste en écotourisme et (iii) un spécialiste en sauvegardes sociales et environnementales.

152. A cet effet l'UCP aura à :

- Mettre en place le dispositif de Suivi-Évaluation intégrant la collecte, le traitement, l'analyse, la vérification/validation et la centralisation de l'information sur les indicateurs de performance du PEPBD et l'établissement des rapports sur ces indicateurs conformément aux procédures décrites plus haut.
- Valider les indicateurs et cibles qui auraient été définis, après du démarrage du projet, pour les actions ayant trait aux sous-programmes de sous-projets communautaires et de micro-entreprises et aux investissements prioritaires ;
- Présenter et expliquer au personnel des partenaires d'exécution chargés de la mise en œuvre différentes composantes du projet, le contenu et le bien-fondé du manuel de procédures de Suivi-Évaluation du projet ;
- Développer un manuel de formation et dispenser des modules de formations sur les procédures de contrôles et de vérification des données à l'intention du personnel des partenaires d'exécution chargé su suivi-évaluation ;
- Disséminer l'information et les résultats liés à la performance et aux impacts du projet dans un souci de transparence ;
- Faciliter la participation aux activités de S1E et susciter l'intérêt des différents partenaires impliqués directement ou indirectement dans le déroulement des activités et le succès PEPBD ;
- Vérifier la qualité des données en incorporant des contrôles internes et externes de la qualité des données ;
- Développer un plan de travail et un budget annuel pour l'UCP en collaboration avec les partenaires institutionnels, qui sera soumis à l'approbation du CPN ;
- Préparer les termes de références et gérer la sélection de consultants pour les enquêtes, les évaluations et toutes autres études ponctuelles pertinentes dans le domaine ;
- Assurer le suivi des conventions/accords de partenariat avec les partenaires institutionnels d'exécution (DGF/ONTT, CRDAs) dans le domaine du suivi-évaluation ;

- Assurer la prise en compte, au niveau des termes de référence des consultants et prestataires et des accords avec les partenaires d'exécution, de la collecte des données sur les indicateurs de performance ;
- Suivre et accompagner la collecte des données sur les indicateurs de performance par les points focaux désignés au niveau des partenaires d'exécution des différentes composantes/sous-composantes du projet;
- Faciliter le travail de l'équipe d'évaluation à mi-parcours et finale, notamment à travers un appui à la préparation des missions et la prise en compte les recommandations ayant trait au S1E.

B. Au niveau régional

153. Au niveau régional les CRDAs seront appelé à jouer un rôle de coordination des activités de S&E à son niveau, au niveau des PNs ciblés et au niveau des institutions partenaires qui seront chargés de la mise en œuvre de la sous-composante des sous-projets communautaires et des sous-projets de micro-entreprises. A cet effet un comité de gestion du S&E présidé par le CRDA sera établi au niveau de chacun des CRDA afin d'assurer un relais entre les activités de suivi sur le terrain et l'UCP.

154. A cet effet le comité de gestion du S&E aura à :

- Superviser et appuyer la mise en du dispositif de Suivi-Évaluation intégrant la collecte, le traitement, l'analyse et la vérification des données;
- Contribuer à la définition des indicateurs et cibles pour les actions inscrites dans les PTBA respectifs et ayant trait aux sous-programmes de sous-projets communautaires et de micro-entreprises et aux investissements prioritaires
- Centraliser au niveau du CRDA l'information sur les indicateurs de performance de la composante 2 du projet d'une part et, l'établissement des rapports sur ces indicateurs de performance trimestrielles conformément aux procédures décrites plus haut, d'autre part ;
- Participer à l'identification des besoins en formation dans le domaine du S&E;
- Veiller à la communication en temps voulu à l'UCP de l'information et des résultats liés à la performance et aux impacts du projet;
- Faciliter la participation aux activités de S&E au niveau régional et susciter l'intérêt des différents partenaires impliqués directement ou indirectement dans le déroulement des activités et le succès projet ;
- Veiller à la mise en œuvre de la stratégie de vérification de la qualité des données adoptée par l'UCP en incorporant des contrôles internes;
- Contribuer à l'élaboration du plan de travail et du budget annuel du PEPBD en matière de S&E qui est préparé au niveau de l'UCP ;
- Proposer la conduite éventuelle de toute étude ponctuelle pertinente dans le domaine du S&E qui s'avèrerait nécessaire, et en préparer une proposition de termes de référence.
- Assurer le suivi des contrats avec les prestataires au niveau régional et local dans le domaine du suivi-évaluation, en particulier en ce qui concerne la collecte des données sur les indicateurs de performance ;
- Faciliter le travail de l'équipe d'évaluation à mi-parcours et finale sur le terrain, notamment à travers un appui à la préparation des missions et la prise en compte les recommandations ayant trait au S1E.

5.1.2 Responsabilité des activités de S&E

A. Suivi-évaluation de la composante 1 du PEPBD

155. Le suivi-évaluation quotidien des activités de la composante 1 sera assurée par la DGEQV en collaboration avec les points focaux de la DGF et l'ONTT, et éventuellement la DGACTA, et avec l'appui des experts de l'UCP.

A. Suivi-évaluation de la composante 2 du PEPBD

156. Le suivi-évaluation quotidien des activités de la composante 2 du projet sera assurée par :

- Les CRDAs concernés en collaboration avec la DGF et l'ONTT pour ce qui est des activités ayant trait au à la gestion des PN et au renforcement des capacités, et ce à travers sa division chargée des forêts, de la CES et des sols ;
- Les institutions partenaires désignés pour ce qui est de la sous-composante des sous-projets communautaires et des sous-projets de micro-entreprises, qui désigneront un fonctionnaire chargé du suivi.

5.2 REVUE DU SYSTEME DE SUIVI ET D'EVALUATION

157. Le système de S&E du PEPBD devra faire l'objet d'éventuels ajustements, notamment dans le cadre d'un mécanisme de réflexion critique en vue de :

- Tirer les enseignements des informations recueillies et les utiliser pour améliorer la gestion du projet ;
- Adapter, si nécessaire, le système aux besoins en informations des différentes parties prenantes dans le but de mieux appuyer le processus de prise de décision.

158. A cet effet il est proposé que l'UCP organise:

- (i) Des missions semestrielles de supervision à la fin du deuxième et du quatrième trimestre de chaque année: Ces missions de supervision porteront essentiellement la mise en œuvre composante 2 du PEPBD et se dérouleront sur le terrain. Prendront part à ces missions les experts de l'UCP, les points focaux des institutions partenaires (DGEQV, DGF et ONTT) et, au besoin, des consultants indépendants ;
- (ii) Une revue annuelle du système de S&E et des procédures de suivi du projet L'organisation, au début du premier trimestre de chaque année : Une telle revue sera effectuée sur la base des résultats des missions de supervision et impliquera les agents concernés des partenaires d'exécution du PEPBD.

159. Cette revue doit permettre de:

- Améliorer les procédures de collecte, de stockage, de traitement, d'analyse et de diffusion des informations relatives aux activités et de s'assurer que toutes les modifications proposées sont adéquatement reflétées au niveau du suivi-évaluation ;
- Montrer si les liens logiques de causalité se produisent ;
- Vérifier si les définitions d'indicateur sont précises, actuelles et opportunes ;
- Vérifier si les indicateurs de S&E reflètent exactement l'exécution du projet ;
- Mettre à jour les cibles des indicateurs, et ;
- Identifier/définir des indicateurs de performance sur la base du plans de travail annuel annuels de travail, en particulier pour le action en rapport avec la mise en œuvre de la

composante 2 du PEPBD (plan de gestion des PN, sous-programmes de sous-projets communautaires et sous-programmes de micro-entreprises) ;

- Ajouter des indicateurs, si nécessaire, pour mesurer certains résultats.

160. En particulier, cette revue annuelle permettra de vérifier si la séquence des résultats attendus tels que décrit par les tableaux de suivi des indicateurs répond au calendrier des interventions, si les agents d'exécution responsable de la collecte sont en mesure de fournir l'information selon le calendrier établi, si les définitions des indicateurs sont appropriées et sans ambiguïté, etc.

161. Elle permettra en outre d'évaluer la performance au niveau des quatre éléments fondamentaux du système de S&E, à savoir :

- les données et informations relatives aux activités menées ;
- les acteurs concernés par la production et/ou l'utilisation de l'information ;
- les procédures qui déterminent les relations entre les acteurs et les données, et
- les outils mis au point pour l'analyse et l'évaluation des données recueillies.

162. Par ailleurs, si la revue annuelle identifie des changements à opérer au niveau du système de S&E, celles-ci devront être documentées et soumises à la validation du CPN.

5.3 GESTION DE L'INFORMATION

163. L'UCP bénéficiera de l'appui d'un consultant pour développer et mettre en place un système informatisé intégré de gestion de l'information du suivi et d'évaluation, qui satisfera aux besoins spécifiques du PEPBD et qui pourra être accessible par web.

164. Un tel système devrait permettre de maintenir et gérer les données relatives au suivi des indicateurs, à la gestion financière et à la passation des marchés. Il devrait permettre également de générer les rapports trimestriels, les états financiers exigés par le FEM/BM et les demandes de décaissement.

165. L'application sera gérée par l'UCP et éventuellement accessible aux partenaires d'exécution du projet, selon des règles bien définies.

6 RENFORCEMENT DES CAPACITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DE S&E

166. Le caractère multidimensionnel et multipartenaire du PEPBD est tel que le dispositif à mettre en place devrait justifier d'une capacité opérationnelle effective sans faille qui serait le seul garant pour que le système de S&E atteigne ses objectifs. Aussi, afin qu'une telle capacité soit effective, faudrait-elle qu'elle le soit (i) au niveau systémique i.e sur le plan institutionnel, (ii) au niveau individuel qui évoque les compétences individuelles en matière de suivi-évaluation et (iii) au niveau logistique qui évoque aux moyens matériels de travail.

6.1 RENFORCEMENT DES CAPACITES SYSTEMIQUES DU SYSTEME DE S&E

167. Le document d'évaluation du PEPBD a prévu la mise en place de l'UCP qui sera chargée de mettre en œuvre et gérer le système de S&E tout en lui définissant les rôles et attributions et en la dotant des compétences requises. Cependant, pour des raisons évidentes attenantes au caractère complexe du projet, l'UCP ne sera pas en mesure d'assurer toutes les fonctions du système de S&E. En effet, l'UCP en tant qu'une entité de la DGEQV ne représente que le « hub » du système de S&E dans la mesure où elle n'a aucun prolongement formel ou institutionnel au niveau des partenaires d'exécution du projet qui relèvent d'autres départements ministériels.

168. Il est donc fondamental que les fonctions du S&E soient étendues aux partenaires d'exécution du projet afin que ces derniers contribuent effectivement au fonctionnement du

système de S&E pour les composantes/sous-composantes du projet dont ils auront la charge d'exécution. En effet, en tant que partenaires d'exécution, les institutions concernées auront à élaborer les éléments des PTBA qui les concernent et seront donc amenés à assurer leur suivi afin de pouvoir rendre compte de leur mise en œuvre sur le plan des réalisations et des résultats, ainsi que sur le plan de l'utilisation des ressources du projet.

169. Ainsi, le dispositif de suivi à mettre en place devra nécessairement avoir des prolongements au niveau des institutions partenaires d'exécution du projet, et ce à travers la mise en place effective de cellules dédiées au S&E au sein de celles-ci. Ces cellules auront à travailler en étroite collaboration avec l'UCP et bénéficieront de l'appui de cette dernière.

170. Dans la pratique il est proposé que les cellules de S&E soient institutionnalisées afin qu'elles puissent opérer d'une manière efficace et sans aucune contrainte. A cet effet leur mise en place devrait faire l'objet d'une clause de conditionnalité dans les conventions de partenariat pour les partenaires institutionnels, et dans les contrats de marchés pour les prestataires au projet. Cette clause définira les liens entre les cellules de suivi et l'UCP d'une manière explicite.

6.2 RENFORCEMENT DES CAPACITES INDIVIDUELLES

171. Pour mettre en œuvre de manière satisfaisante le système de S&E du projet il sera nécessaire de mettre à niveau les capacités individuelles des cadres et agents qui seront affectés aux tâches de S&E à différents niveaux. A cet effet un programme pluriannuel de formation continue devra être élaboré et mis en œuvre avec l'appui de consultants. Ce programme comportera notamment :

- Pour l'équipe de travail de l'UCP et points focaux au niveau des institutions partenaires (DGEQV, DGF et ONTT): L'équipe bénéficiera de formation sous forme d'ateliers de travail en matière de vérification et contrôle de la qualité des données, d'élaboration de matrice de suivi des indicateurs, en évaluation d'impact et en évaluation environnementale et sociale. En outre elle bénéficiera d'activités de renforcement de capacités sous la forme de voyages d'études d'échanges auprès d'autres projets similaires dans la région.
- Pour les responsables du S&E au niveau des CRDA et des partenaires d'exécution: ce personnel sera formé d'une manière générale aux notions et procédures de suivi (procédures de collecte de données, remplissage des tableaux de suivi des indicateurs, vérification et contrôle de la qualité des données, préparation des rapports, etc.), en suivi et surveillance environnementale, ainsi qu'en évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées. Ces formations seront dispensées dans le cadre d'ateliers de travail animés par des consultants spécialisés. L'équipe bénéficiera également de voyages d'études d'échanges auprès d'autres projets similaires.

6.3 RENFORCEMENT DES CAPACITES LOGISTIQUES

172. Sur le plan de la logistique la mise en place du système de S&E nécessitera l'équipement de l'UCP et des cellules de suivi au niveau des partenaires d'exécution par des matériels bureautiques comprenant des ordinateurs de bureau, des ordinateurs portables et des unités d'impression, ainsi que de moyens de déplacements adéquats.

ANNEXE 1 OUTIL DE SUIVI DE L'EFFICACITE DE GESTION DES AIRES PROTEGEES (OSEG-AP)

L'OSEG-AP a été conçu comme étant un Système d'évaluation simple et rapide de la gestion de site d'AP. Nous reconnaissons qu'il y aura quelques variations dans la manière de son instruction selon les circonstances et le temps disponibles pour toute évaluation particulière; Cependant l'outil commence à fournir une série de données utile sur les APs d'une manière globale ; Aussi encourageons- nous les utilisateurs à ajouter des questions supplémentaires pour adapter le système aux circonstances locales plutôt que modifiez l'Outil de suivi.

Les directives suivantes sur la procédure devraient aider à faire une évaluation aussi rigoureuse, fiable et utile que possible, de l'efficacité de la Gestion. Des directives spécifiques nationales ou régionales peuvent être préparées afin de mieux refléter le contexte pour la mise en œuvre de l'outil de suivi à travers un réseau ou un système d'APs. Des directives plus générales sur la manière d'entreprendre des évaluations de l'efficacité de la gestion peuvent être trouvées dans le Cadre d'Évaluation de l'Efficacité de Gestion de la Commission Mondiale sur les Aires protégées⁷.

Procédures pour la mise en œuvre de l'outil de suivi

L'Outil de suivi contient un ensemble de questions conçues pour être instruites facilement par ceux qui gèrent l'AP sans aucune recherche supplémentaire. Cependant, il est utile d'examiner les résultats du suivi existant et de consacrer suffisamment de temps pour discuter chacun des aspects de la gestion en cours d'évaluation afin d'aboutir à un jugement considéré. Dans la plupart des cas, un groupe de personnel de l'AP, le personnel du projet ou le personnel d'une autre agence, devrait être impliqué dans la réponse aux questions de l'Outil de suivi; quand c'est possible, des experts externes, des chefs de communautés locales ou d'autres ayant une connaissance et/ou un intérêt dans la gestion de l'AP, devraient également être impliqués.

Quand des évaluations répétées sont entreprises, il est recommandable d'utiliser au moins quelques- membres de la même équipe qui a entrepris les évaluations antérieures. Quand cela n'est pas possible, l'information fournie par les évaluateurs antérieurs dans les champs de réponse dans l'Outil de suivi sera particulièrement précieuse pour guider l'évaluation et garantir la consistance de l'évaluation en cours.

Structure et contenu de l'outil de suivi

L'Outil de suivi comprend deux principales sections: les fiches de renseignements et le formulaire d'évaluation. Les deux sections devront être complétées.

1. Fiches de renseignements: la fiche des données comprend de deux sections séparées:

- ✓ La fiche de renseignements 1: cette fiche enregistre les détails de l'évaluation ainsi que quelque information de base au sujet du site, tel que nom, la superficie, la localisation, etc. Dans la mesure du possible le code de site unique donné à l'AP dans la Base Mondiale de Données sur les APs (WDPA) devrait aussi être fourni, la WDPA peut être accédée par le site Web du Centre Mondial de Surveillance de la Conservation de l'UNEP (www.unep-wcmc.org/wdpa). D'autres informations contextuelles telle que la désignation locale, i.e. parc national, réserve nationale, etc., en même temps que la catégorie⁸ de la gestion de l'AP de l'IUCN, le statut foncier, les effectifs du personnel et le budget sont également enregistrés sur cette première fiche, et ce outre en plus de l'information sur celui ou ceux qui étaient impliqués dans l'évaluation. Une deuxième fiche de renseignements enregistre les informations sur les désignations internationales de l'AP i.e. Patrimoine mondial de l'UNESCO, site du programme MAB (l'Homme et la Biosphère) de l'UNESCO, site « zone humide » de Ramsar.
- ✓ La fiche de renseignements 2: fournit une liste générique des menaces auxquelles les AP peuvent être exposées. Sur cette fiche, les évaluateurs sont tenus d'identifier les risques en question et de les classer selon leurs impacts sur les AP⁹.

⁷ Hockings, M, S Stolton, F Leverington, N Dudley and J Courrau (2006); *Assessing Effectiveness – A Framework for Assessing Management Effectiveness of Protected Areas*; 2nd Ed. IUCN, Switzerland.

⁸ IUCN, CNPPA and WCMC (1994); *Guidelines for Protected Area Management Categories*, Gland, Switzerland, www.iucn.org/themes/wcpa/pubs/guidelines.htm#Categories

⁹ The list of threats has been adapted from the Conservation Measures Partnership Taxonomy of Direct Threats (see <http://fosonline.org/CMP/IUCN/browse.cfm?TaxID=DirectThreats>) and uses the same numbering system.

2. Questionnaire de l'évaluation: l'évaluation est structurée autour de 30 questions présentées dans un format de tableau qui inclut trois colonnes pour enregistrer des détails de l'évaluation, toutes les colonnes devraient être complétées.

- ✓ Questions et scores: l'estimation est faite en assignant un score simple allant de 0 (faible) à 3 (excellent). Une série de quatre réponses alternatives est fournie pour chaque question afin d'aider les évaluateurs à faire des jugements quant au niveau du score donné. En outre, il y a des questions supplémentaires qui élaborent les thèmes clés dans les questions précédentes et fournissent de l'information supplémentaire et des points.

C'est, inévitablement, une procédure approximative et il y aura des situations dans lesquelles aucune des quatre réponses alternatives ne semble aller avec les conditions de l'AO d'une manière précise. Dans de tels cas nous suggérons de choisir la réponse est la plus proche de la réalité de l'AP et d'utiliser la section «Commentaire/explication» pour accommoder la réponse. Les questions qui ne sont pas pertinentes à une AP particulière devraient être omises tout en exposant la raison dans la section «Commentaire/explication» (par exemple questionne au sujet d'usage et de visiteurs ne sera pas pertinente dans une AP de la catégorie I a de de gestion des AP de l'UICN).

Le score maximal des 30 questions, y compris les questions supplémentaires, est 99. Un total final du score résultant de l'instruction du formulaire d'évaluation peut être calculé comme un pourcentage de 99 ou du score total des questions pertinentes à une AP particulière. (Comme noté ci-dessus, si les questions sont supposées être sans rapport avec l'AP, cela devrait être noté dans la colonne «commentaire/explication. Donc si une AP fait un score de 65 sur un score maximal de 87, le pourcentage peut être calculé en divisant 65 par 87 et en multipliant par 100 (i.e. $65 \div 87 \times 100 = 75\%$).

Le concept global de "notation" du progrès est cependant plein de difficultés et de possibilités de distorsion. Par exemple, le Système actuel de notation suppose que toutes les questions couvrent des aspects de poids égal, alors que ce n'est pas nécessairement le cas. Les scores fourniront par conséquent une meilleure estimation de l'efficacité s'ils sont calculés comme un pourcentage pour chacun des six éléments du Cadre pour l'Évaluation de l'Efficacité de Gestion des AP (i.e. contexte, planification, intrants, processus, produits et évaluations).

- ✓ Commentaire/explication: une case à côté de chaque question permet d'expliquer le jugement qualitatif effectué avec plus de détail. Un tel commentaire/explication pourra s'appuyer sur les connaissances du personnel locale (dans de nombreux cas les connaissances du personnel pourra être la source la mieux renseignée et la plus fiable de savoir), un document de référence, des résultats de surveillance/observation ou d'études et d'évaluations - externes et estimations – la finalité étant de donner à toute personne qui va lire le rapport une idée sur la raison d'être ou le « pourquoi » de l'évaluation.

Il est très important que cette case soit complétée- elle peut fournir plus de confiance dans les résultats de l'évaluation et plus de transparente au mécanisme de prise de décision. Plus significativement, elle fournit au personnel local dans le futur un point et une information de référence. Cette colonne permet aussi de faire des commentaires tel que pourquoi une question particulière n'a pas été répondu, alors qu'elle est incluse dans le questionnaire.

- ✓ Étapes suivantes: pour chaque question les défenseurs sont aussi appelés à identifier toutes actions futures ou projetées en vue d'améliorer la performance de la gestion.

Rapport sur les progrès réalisés dans les sites des Aires protégées:

Fiche de renseignement 1

Nom, affiliation et détails de contact de la personne responsable de l'instruction l'Outil de Suivi de l'efficacité de gestion (email, etc.)								
Date de la conduite de l'évaluation								
Nom de l'Aire Protégée								
Code du site de la Base de données Mondiale sur les Aires Protégées/WDPA (ces codes peuvent être trouvés sur le site www.unep-wcmc.org/wdpa/)								
Appellation:	Nationale:	Catégorie IUCN:	Internationale (prière de compléter aussi la fiche au verso):					
Pays:								
Localisation de l'Aire Protégée (Gouvernorat et si possible référence cartographique)								
Date de création:								
Détails de la propriété (Prière cocher)		Étatique	Privée	Communautaire	Autre			
Autorité de gestion:								
Superficie de l'Aire Protégée (ha)								
Effectif du personnel		Permanent		Temporaire				
Budget annuel (\$EU) – à l'exclusion du coût du salaire du personnel		Charges récurrentes (fonctionnement):		Projet et autres fonds supplémentaires:				
Quelles sont les principales valeurs pour lesquelles l'AP a été désignée								
Liste des deux principaux objectifs de gestion de l'Aire Protégée:								
Objectif de gestion 1:								
Objectif de gestion 2:								
Nombre de personnes impliquées dans la conduite de l'évaluation:								
Y compris: (Cocher les cases)	Gestionnaire de l'AP	<input type="checkbox"/>	Personnel de l'AP	<input type="checkbox"/>	Autre personnel de l'Autorité de gestion	<input type="checkbox"/>	ONG	<input type="checkbox"/>
	Communauté locale	<input type="checkbox"/>	Donateurs	<input type="checkbox"/>	Experts externes	<input type="checkbox"/>	Autre	<input type="checkbox"/>
Prière de préciser si l'évaluation était conduite en association avec un projet particulier, au nom d'une organisation ou donateur:								

Information sur la désignation internationale			
Site du patrimoine mondial de l'UNESCO (Cf.: www.whc.unesco.org/en/list)			
Date d'inscription dans la liste:	Nom du site:	Superficie du site:	Coordonnées géographiques du site:
Critères de désignation (i.e. critères i à x):			
Déclaration de la valeur exceptionnelle universelle:			
Site RAMSAR (Cf.: www.wetlands.org/RSDB/)			
Date d'inscription sur la liste:	Nom du site:	Superficie du site:	Coordonnées géographiques du site:
Raison de l'inscription (Cf. la fiche de renseignements RAMSAR)			
Programme MAB (l'Homme et la Biosphère) de l'UNESCO (Cf. www.unesco.org/mab/wnbrs.shtml)			
Date d'inscription sur la liste:	Nom du site:	Superficie du site: Total: Noyau: Tampon: Transition:	Coordonnées géographiques du site:
Critères de désignation:			
Accomplissement des 3 fonctions du MAB (conservation, développement et appui logistique)			
Prière de lister d'autres désignations (i.e. Héritage Asiatique, Natura 2000) ainsi que toute information d'appui comme suit			
Nom:	Détail:		

Menaces sur les Aires Protégées:

Fiche de renseignement 2

Prière de cocher toutes les menaces pertinentes existantes comme étant d'une signification **basse** ou **moyenne** ou **haute**. Les menaces classifiées comme étant de signification **haute** sont celles qui dégradent sérieusement les valeurs; sont de signification **moyenne** les menaces qui ont un certain impact négatif et sont caractérisées à signification **basse** les menaces présentes mais qui n'impactent pas sérieusement les valeurs ou **N/A** quant la menace n'existe pas ou qu'elle est non applicable à l'AP.

1. Développement résidentiel et commercial dans une aire protégée

Menaces d'établissements humains ou d'autres utilisations non agricoles de la terre ayant une empreinte notable

Haute	Moyenne	Basse	N/A	
				1.1 Habitat et installations
				1.2 Zones commerciales et industrielles
				1.3 Infrastructure touristique et récréative

2. Agriculture et aquaculture dans une aire protégée

Menaces de mise en culture et de pâturage résultant de l'extension et de l'intensification agricole, y compris la sylviculture, la mariculture et l'aquaculture

Haute	Moyenne	Basse	N/A	
				2.1 Culture annuelle et pérenne de produit non ligneux
				2.1 Culture de drogues
				2.2 Plantations de bois et de pulpe
				2.3 Élevage et pâturage
				2.4 Aquaculture marine et d'eau douce

3. Production d'énergie et activités minières dans une aire protégée

Menace de productions de ressources non biologiques

Haute	Moyenne	Basse	N/A	
				3.1 Forage pétrolier ou gazier
				3.2 Mines et carrières
				3.3 Génération d'énergie, y compris à partir de barrages hydroélectriques

4. Transport et couloirs de service dans une aire protégée

Menaces de longs couloirs étroits de transport et des véhicules qui les utilisent, y compris la mortalité de la faune qui lui sont associés

Haute	Moyenn	Basse	N/A	
				4.1 Routes et chemin de fer (y compris les animaux tués par les accidents de la
				4.2 Utilités et lignes de service (e.g. câbles électriques, lignes téléphoniques, ..)
				4.3 Voies de navigation et canaux
				4.4 Pistes d'atterrissage

5. Utilisation de ressources biologiques et préjudices dans une aire protégée

Menaces d'usage destructif de ressources biologiques "sauvages", y compris les effets de la récolte délibérée ou involontaire, ainsi que la persécution ou le contrôle d'espèces spécifiques (note cela inclut la chasse et l'abattage d'animaux)

Haute	Moyenn	Basse	N/A	
				5.1 Chasse, abattage et collecte d'animaux terrestres (y compris l'abattage d'animaux résultant d'un conflit homme/faune sauvage)
				5.2 Collecte de plantes terrestres ou de produits végétaux (non-ligneux)
				5.3 Exploitation forestière et récolte du bois
				5.4 Pêche, abattage et collecte de ressources aquatiques

6. Intrusions humaines et troubles dans une aire protégée

Menaces d'activités anthropiques qui modifient, détruisent ou dérangent les habitats et les espèces, associées à des usages non-destructifs des ressources biologiques

Haute	Moyenn	Basse	N/A	
				6.1 Activités récréatives et tourisme
				6.2 Guerre, troubles civils et exercices militaires
				6.3 Recherche, éducation et d'autres activités liées au travail dans les aires
				6.4 Activités des gestionnaires des Aires Prptégées (e.g. construction ou usage de véhicules, points d'eau artificiels et barrages)
				6.5 Vandalisme délibéré, activités destructives ou menaces au personnel de l'Aire Protégée et aux visiteurs

7. Modifications du système naturel

Menaces d'autres actions qui convertissent ou dégradent l'habitat ou qui changent la manière de fonctionner de l'écosystème

Haute	Moyenne	Basse	N/A	
				7.1 Incendie et extinction d'incendie (y compris incendie criminel)
				7.2 Barrages, modification hydrologique et utilisation/gestion de l'eau
				7.3a Fragmentation accrue à l'intérieur de l'aire protégée
				7.3b Isolement d'autre habitat naturel (ex. déboisement, barrages sans passages efficaces pour la faune aquatiques)
				7.3c Autres effets de bord sur les valeurs de parc
				7.3d Perte d'espèces «clef de voûte » (ex. prédateurs supérieurs, pollinisateurs, etc.)

8. Espèces invasives et autre espèces et gènes problématiques

Menaces de plantes indigènes et non-indigènes, terrestres et aquatiques, animaux, pathogènes/microbes ou matériels qui ont ou qu'il est prévisibles qu'ils ont des effets préjudiciables sur la biodiversité introduction, suite à leur introduction, leur multiplication et/ou leur augmentation

Haute	Moyenne	Basse	N/A	
				8.1 Espèces non-indigènes/plantes exotiques (mauvaises herbes)
				8.1a Espèces non-indigènes /animaux exotiques
				8.1b Pathogènes (non-indigène ou indigène mais qui crée de nouveaux problèmes ou qui aggrave les problèmes
				8.2 Matériel génétique introduit (e.g. Organismes Génétiquement Modifiés)

9. Pollution entrante ou générée à l'intérieur d'une aire protégée

Menaces d'introduction et/ou d'excès de matières exotiques ou d'énergie de sources ponctuelles et diffuses

Haute	Moyenne	Basse	N/A	
				9.1 Eaux des égouts ménagers et eaux usées urbaines
				9.1 a Eaux des égouts et eaux usées des facilités de l'aire protégée (e.g. toilettes,
				9.2 Effluents industriels, miniers et militaires et rejets (e.g. eau de mauvaise qualité de barrages, e.g. températures anormales, de-oxygéné, autre pollution)
				9.3 Effluents agricole et forestiers (e.g. excès d'engrais ou de pesticides)
				9.4 Ordures et déchets solides
				9.5 Polluants atmosphériques
				9.6 Excès d'énergie (e.g. pollution par le chauffage, lumières, etc.)

10. Événements géologiques

Les événements géologiques peuvent faire partie de régimes du trouble naturels dans beaucoup d'écosystèmes. Mais ils peuvent constituer une menace si une espèce ou un habitat est endommagé et a perdu sa résilience et devient vulnérable aux troubles. La capacité de gestion pour répondre à quelques-uns de ces changements peut être limitée.

Haute	Moyenne	Basse	N/A	
				10.1 Volcans
				10.2 Tremblement de terre/Tsunamis
				10.3 Avalanches/ Glissements de terrains
				10.4 Érosion et envasement/dépôts (e.g. changements au niveau du littoral ou des lits de rivières)

11. Changement climatique et climat sévère

Menaces des changements climatiques à long terme qui peuvent être liés au réchauffement de la planète et à d'autres événements climatique/temps sévères/extrêmes en dehors du champ des variations naturelles

Haute	Moyenne	Basse	N/A	
				11.1 Changement et modification de l'habitat
				11.2 Sècheresses
				11.3 Températures extrêmes
				11.4 Orages et inondations

12. Menaces culturelles et sociales spécifiques

Haute	Moyenne	Basse	N/A	
				12.1 Perte de liens/repères culturels, connaissances traditionnelles et/ou de pratiques de gestion
				12.2 Détérioration naturelle des valeurs de sites culturels importants
				12.3 Destruction de bâtiments de l'héritage culturels, jardins, sites, etc.

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION

QUESTION	CRITERE	SCORE: COCHER UNE SEULE CASE PAR QUESTION		COMMENTAIRES/EXPLICATIONS	ÉTAPES SUIVANTES
1. Statut juridique L'Aire protégée a-t-elle un statut légal (ou dans le cas de réserves privées est-elle couverte par une convention ou un acte similaire) ? Contexte	L'Aire Protégée n'a pas un statut légal publié dans le journal officiel	0			
	Il y a un accord sur le fait que l'Aire Protégée devrait faire l'objet d'une publication dans le journal officiel, mais le processus n'a pas été encore initié	1			
	L'Aire Protégée est en cours de création officielle, mais le processus d'officialisation demeure incomplet (y compris les sites désignés sous les conventions internationales telles que RAMSAR ou sous des conventions locales en tant que réserve communautaire qui n'a pas encore de statut légal	2			
	L'Aire Protégée a été créée officiellement et a fait l'objet d'une publication dans le journal officiel	3			
2. Règlements/plan d'aménagement de l'Aire Protégée Les règlements en place pour contrôler l'utilisation des terres et les activités sont-ils adéquats (e.g. chasse) ? Planification	Il n'y a pas de règlements régissant l'utilisation des terres et les activités dans l'aire protégée	0			
	Quelques règlements relatifs à l'utilisation des terres dirigeant et aux activités dans l'Aire protégée existent, mais il y a des faiblesses majeures	1			
	Quelques règlements relatifs à l'utilisation des terres dirigeant et aux activités dans l'Aire protégée existent, mais il y a quelques faiblesses et lacunes	2			
	Les règlements pour contrôler l'utilisation peu appropriée des terres et des activités dans l'Aire protégée existent et fournissent une base excellente pour sa gestion	3			
3. Application de la loi Le personnel (i.e. Celui qui est responsable de la gestion du site) est-il capable de faire respecter assez bien les règlements de l'Aire protégée? Apports	Le personnel n'a pas les capacités/ressources effectives pour faire valoir les règlements de l'Aire Protégée	0			
	Il ya des déficiences majeures dans les capacités/ressources du personnel pour faire valoir la législation et les règlements de l'Aire Protégée (ex. manque de qualifications, pas de budget pour les patrouilles, manque d'appui institutionnel/administratif)	1			
	Le personnel a des capacités /ressources acceptables pour mettre en vigueur la législation et les et règlements de l'Aire Protégée, mais quelques insuffisances demeurent	2			
	Le personnel a des capacités /ressources excellentes pour mettre en vigueur législation et les règlements de l'Aire Protégée	3			

QUESTION	CRITERE	SCORE: COCHER UNE SEULE CASE PAR QUESTION		COMMENTAIRES/EXPLICATIONS	ÉTAPES SUIVANTES
4. Objectifs de l'Aire Protégée	Aucun objectif consistant n'a été déclaré pour l'Aire Protégée	0			
La gestion est-elle conduite selon les objectifs déclarés?	L'Aire Protégée a des objectifs déclarés, mais elle n'est pas gérée selon ces objectifs	1			
	L'Aire protégée a des objectifs déclarés, mais elle n'est pas gérée que partiellement selon ces objectifs	2			
	L'Aire Protégée a des objectifs déclarés et se trouve gérée de manière à atteindre ces objectifs	3			
Planification					
5. Conception de l'Aire Protégée	Des inadéquations dans la conception de l'Aire Protégée signifient que la réalisation des principaux objectifs de l'Aire Protégée est très difficile	0			
Est-ce que l'Aire Protégée a la bonne dimension et le bon profil pour protéger les espèces, les habitats, les processus écologiques et les bassins versants qui revêtent une importance clé pour la conservation?	Des inadéquations dans la conception de l'Aire Protégée signifient que la réalisation des principaux objectifs de l'Aire Protégée est difficile, mais des actions de mitigation sont en cours (ex. accords avec les propriétaires voisins sur les couloirs pour la faune ou introduction d'une gestion appropriée de bassins versants)	1			
	La conception de l'Aire Protégée n'entrave pas d'une manière significative la réalisation des objectifs, mais elle pourrait être améliorée (ex. en ce qui concerne les processus écologiques à une échelle plus large)	2			
	La conception de l'Aire Protégée aide à la réalisation des objectifs ; elle est adéquate pour la conservation des espèces et des habitats ainsi que pour le maintien des processus écologiques tels que les ressources en eau de surface et souterraines à l'échelle du bassin versant, modèles de perturbations naturelles patterns, etc.	3			
Planification					
6. Démarcation des limites de l'Aire Protégée	La limite de l'Aire Protégée n'est pas connue de l'autorité de gestion ou des utilisateurs des terres résidents/voisins locaux	0			
Les limites de l'AO sont-elles connues et démarquées?	La limite de l'Aire Protégée est connue de l'autorité de gestion mais elle n'est pas connue des utilisateurs des terres résidents/voisins locaux	1			
	La limite de l'Aire Protégée est connue tant de l'autorité de gestion que des utilisateurs des terres résidents/voisins locaux, mais elle n'est pas démarquée d'une manière appropriée	2			
	La limite de l'Aire Protégée est connue de l'autorité de gestion et des utilisateurs des terres résidents/voisins locaux et se trouve démarquée d'une manière appropriée	3			
Processus					

QUESTION	CRITERE	SCORE: COCHER UNE SEULE CASE PAR QUESTION		COMMENTAIRES/EXPLICATIONS	ÉTAPES SUIVANTES
7. Plan de gestion A-t-on entrepris la mise en œuvre d'un plan de gestion? Planification	Il n'y a pas de plan de gestion de l'Aire Protégée	0			
	Un plan de gestion est en cours de préparation ou a été préparé, mais il n'est pas mis en œuvre	1			
	Un plan de gestion existe, mais il n'est que partiellement mis en œuvre en raison de contraintes de financement ou d'autres problèmes	2			
	Un plan de gestion existe et il est en cours de mis en œuvre	3			
POINTS ADDITIONNELS: PLANIFICATION					
7a. Processus de planification	Le processus de planification donne des opportunités adéquates aux parties prenantes d'influencer le plan de gestion	+1			
7b. Processus de planification	Il y a un programme et un processus établi pour la revue périodique et la mise à jour du plan de gestion	+1			
7c. Processus de planification	Les résultats de la surveillance/observation, la recherche et l'évaluation sont incorporés d'une manière routinière dans la planification	+1			
8. Plan régulier de travail A-t-on entrepris la mise en œuvre d'un plan régulier de travail? Planification/Apports	Il n'existe aucun plan régulier de travail	0			
	Un plan régulier de travail existe, mais quelques activités sont mises en œuvre	1			
	Un plan régulier de travail existe et plusieurs activités sont mises en œuvre	2			
	Un plan régulier de travail et toutes les activités sont mises en œuvre	3			
9. Inventaire des ressources Avez-vous assez d'information pour gérer l'Aire Protégée? Apports	Il y a peu ou pas d'informations disponibles sur l'habitat critique, les espèces et les valeurs culturelles de l'Aire Protégée	0			
	L'information sur les habitats critiques, les espèces, les processus écologiques et les valeurs culturelles de l'Aire protégée, n'est pas suffisante pour soutenir la planification et la prise de décision	1			
	L'information sur les habitats critiques, les espèces, les processus écologiques et les valeurs culturelles de l'Aire protégée, est suffisante pour soutenir la plupart des domaines clés de la planification et la prise de décision	2			
	L'information sur les habitats critiques, les espèces, les processus écologiques et les valeurs culturelles de l'Aire protégée, est suffisante pour soutenir tous les domaines de la planification et la prise de décision	3			

QUESTION	CRITERE	SCORE: COCHER UNE SEULE CASE PAR QUESTION		COMMENTAIRES/EXPLICATIONS	ÉTAPES SUIVANTES
10. Systèmes de protection Des systèmes de contrôle de l'accès/l'utilisation des ressources, sont-ils en place dans l'Aire Protégée ? Processus / Effets	Systèmes de protection (patrouilles, permis, etc.) inexistantes ou ne sont pas efficaces dans le contrôle de l'accès/l'utilisation des ressources	0			
	Systèmes de protection sont partiellement efficaces dans le contrôle de l'accès/l'utilisation des ressources	1			
	Systèmes de protection sont modérément efficaces dans le contrôle de l'accès/l'utilisation des ressources	2			
	Systèmes de protection sont complètement efficaces dans le contrôle de l'accès/l'utilisation des ressources	3			
11. Recherche Y a-t-il un programme d'étude/investigation axé sur la gestion et le travail de recherche? Processus	Il n'y a pas de travail d'étude/investigation ou de recherche dans l'Aire Protégée	0			
	Il y a un petit travail d'étude/investigation et de recherche, mais qui n'est pas orientée vers les besoins de gestion l'Aire Protégée	1			
	Il y a un travail considérable d'étude/investigation et de recherche, mais qui n'est pas orientée vers les besoins de gestion l'Aire Protégée	2			
	Il y a un programme de travail complet et intégré d'étude/investigation et de recherche, qui est pertinent aux besoins de la gestion	3			
12. Gestion des ressources Y a-t-il une gestion active des ressources entreprise? Processus	Une gestion active des ressources n'est pas entreprise	0			
	Très peu des exigences d'une gestion active des habitats critiques, des espèces, des processus écologiques et des valeurs culturelles, sont entreprises	1			
	Plusieurs exigences d'une gestion active des habitats critiques, des espèces, des processus écologiques et des valeurs culturelles, sont entreprises, mais certaines questions clés ne sont pas traitées	2			
	Les exigences d'une gestion active des habitats critiques, des espèces, des processus écologiques et des valeurs culturelles, sont entreprises substantiellement et intégralement mises en œuvre	3			
13. Effectifs du personnel Est-ce qu'il y a suffisamment d'employés pour gérer l'Aire Protégée? Apports	Il n'y a pas de personnel employé	0			
	Les effectifs du personnel sont insuffisants pour assurer les activités critiques de gestion de l'Aire Protégée	1			
	Les effectifs du personnel sont en deçà du niveau optimal pour assurer les activités cruciales de gestion de l'Aire Protégée	2			
	Les effectifs du personnel sont adéquats pour satisfaire les besoins de gestion de l'Aire Protégée	3			

QUESTION	CRITERE	SCORE: COCHER UNE SEULE CASE PAR QUESTION		COMMENTAIRES/EXPLICATIONS	ÉTAPES SUIVANTES
14. Formation du personnel Le personnel est-il adéquatement formé pour atteindre les objectifs de gestion ?	Le personnel manque les compétences requises pour la gestion de l'Aire Protégée	0			
	La formation et les qualifications du personnel sont faibles par rapport aux besoins de l'Aire Protégée	1			
	La formation et les qualifications du personnel sont adéquates, mais pourraient être améliorées davantage en vue d'atteindre pleinement les objectifs de gestion	2			
	La formation et les qualifications du personnel sont adaptées aux les besoins de gestion de l'Aire Protégée	3			
Apports/Processus					
15. Budget actuel Le budget actuel est-il suffisant ?	Il n'y a aucun budget pour la gestion de l'Aire Protégée	0			
	Le budget disponible est inadéquat pour les besoins basiques de la gestion et constitue une contrainte sérieuse à la capacité de gérer	1			
	Le budget disponible est acceptable, mais pourrait être amélioré davantage en vue d'assurer une gestion efficace	2			
	Le budget disponible est suffisant et répond pleinement aux besoins de gestion de l'Aire Protégée	3			
Apports					
16. Sécurité budgétaire Le budget est-il sécurisé/assuré ?	Il n'y a pas de budget bloqué/affecté pour l'Aire Protégée et sa gestion est totalement dépendante de financements extérieurs extrêmement variables	0			
	Il y a un très petit budget bloqué/affecté et l'Aire Protégée ne pourrait pas fonctionner adéquatement sans un financement extérieur	1			
	Il y a un budget bloqué/affecté raisonnable pour les opérations ordinaires/standards de l'Aire Protégée, mais plusieurs innovations et initiatives sont dépendantes des financements extérieurs	2			
	Il y a un budget bloqué/affecté pour l'Aire Protégée et ses besoins de gestion	3			
Apports					
17. Gestion du budget Le budget est-il géré pour répondre aux besoins cruciaux de gestion?	La gestion du budget est très pauvre et sape considérablement l'efficacité (ex. Déblocage tardif du budget au cours de l'année financière)	0			
	La gestion du budget est très pauvre et entrave l'efficacité	1			
	La gestion du budget est adéquate, mais pourrait être améliorée	2			
	La gestion du budget est excellente et répond aux besoins de la gestion	3			
Processus					

QUESTION	CRITERE	SCORE: COCHER UNE SEULE CASE PAR QUESTION		COMMENTAIRES/EXPLICATIONS	ÉTAPES SUIVANTES
18. Équipements L'équipement est-il suffisants pour les besoins de la gestion ? Apport	Il y a peu ou pas d'équipements et d'installations pour les besoins de la gestion	0			
	Il y a quelques équipements et installations, mais ceux-ci sont inadéquats pour la plupart des besoins de la gestion	1			
	Il y a des équipements et des installations, mais il y a encore des lacunes qui entravent la gestion	2			
	Il y a des équipements et des installations adéquats	3			
19. Maintenance des équipements Les équipements sont-ils adéquatement entretenus ? Processus	Il y a peu ou pas de maintenance des équipements et installations	0			
	Il y a une maintenance <i>ad hoc</i> des équipements et installations	1			
	Il y a une maintenance de base des équipements et installations	2			
	Les équipements et installations sont biens entretenus	3			
20. Éducation et sensibilisation Y a-t-il un programme d'éducation planifié lié aux objectifs et aux besoins? Processus	Il n'y a aucun programme d'éducation et de sensibilisation	0			
	Il y a un programme limité et <i>ad hoc</i> d'éducation et de sensibilisation	1			
	Il y a un programme d'éducation et de sensibilisation, mais qui répond partiellement aux besoins et qui pourrait être amélioré	2			
	Il y a un programme approprié d'éducation et de sensibilisation qui est entièrement mis en œuvre	3			
21 Aménagement des terres et de l'eau Est-ce que la l'aménagement des terres et de l'eau au voisinage reconnaît l'Aire Protégée et aide à la réalisation des objectifs ? Planification	L'aménagement des terres et de l'eau au voisinage ne tient pas compte des besoins de l'Aire Protégée et les activités/politiques sont nuisibles à la survie de celle-ci	0			
	L'aménagement des terres et de l'eau au voisinage ne tient pas compte des de l'Aire Protégée à long terme, mais les activités ne sont pas nuisibles à celle-ci	1			
	L'aménagement des terres et de l'eau au voisinage tient partiellement compte des besoins de l'Aire Protégée à long terme	2			
	L'aménagement des terres et de l'eau au voisinage tient totalement compte des besoins de l'Aire Protégée à long terme	3			
POINTS ADDITIONNELS: AMENAGEMENT DES TERRES ET DES EAUX					
21a: Aménagement des terres et des eaux pour la conservation de l'habitat	L'aménagement et la gestion dans le bassin versant ou le paysage renfermant l'Aire Protégée comprend des provisions pour des conditions environnementales adéquates (ex. volume, qualité et calendrier des flux d'eau, niveaux de pollution de l'air, etc.) afin de préserver l'habitat concerné	+1			
21 b: Aménagement des terres et des eaux pour la connectivité	La gestion des couloirs reliant l'Aire Protégée fournit à la faune sauvage un passage aux habitats clés en dehors de l'Aire Protégée (ex. permettre au poisson migrateurs de voyager entre de frai en eau douce et la mer, ou de permettre les migrations animales).	+1			

21c: Aménagement des terres et des eaux pour la conservation des services des écosystèmes et des espèces	"L'aménagement adresse les besoins spécifiques des écosystèmes et/ou les besoins d'espèces particulières préoccupantes à l'échelle d'un écosystème (ex. volume, qualité et calendrier des flux d'eau douce pour préserver des espèces particulières, gestion des feux pour maintenir les habitats de la savane, etc.)"	+1			
--	--	----	--	--	--

QUESTION	CRITERE	SCORE: COCHER UNE SEULE CASE PAR QUESTION		COMMENTAIRES/EXPLICATIONS	ÉTAPES SUIVANTES
22. Riverains étatiques et commerciaux Y a-t-il une coopération avec les utilisateurs riverains des terres et de l'eau ? Processus	Il n'y a pas de contact entre les gestionnaires et les utilisateurs riverains des terres et des eaux, officiels ou corporatifs	0			
	Il y a un contact entre les gestionnaires et les utilisateurs riverains des terres et des eaux, officiels ou corporatifs, mais il ya peu ou pas de coopération	1			
	Il y a un contact entre les gestionnaires et les utilisateurs riverains des terres et des eaux, officiels ou corporatifs, mais il ya un peu de coopération	2			
	Il y a un contact régulier entre les gestionnaires et les utilisateurs riverains des terres et des eaux, officiels ou corporatifs, ainsi qu'une coopération substantielle en matière de gestion	3			
23. Populations locales Est-ce que les populations locales et traditionnelles résidentes ou utilisant régulièrement l'Aire Protégée, ont un apport aux décisions de gestion ? Processus	Les populations locales et traditionnelles n'ont aucun apport aux décisions se rapportant à la gestion de l'Aire Protégée	0			
	Les populations locales et traditionnelles ont un certain apport aux décisions en se rapportant à la gestion de l'Aire Protégé, mais n'ont pas un rôle direct dans la gestion	1			
	Les populations locales et traditionnelles contribuent directement à certaines décisions pertinentes se rapportant à la gestion, mais leur implication pourrait être améliorée	2			
	Les populations locales et traditionnelles participent directement à toutes les décisions pertinentes se rapportant à la gestion, ex. cogestion	3			
24. Communautés locales Est-ce que les communautés locales résidentes ou utilisant régulièrement l'Aire Protégée, ont un apport aux décisions de gestion ? Processus	Les communautés locales n'ont aucun apport aux décisions se rapportant à la gestion de l'Aire Protégée	0			
	Les communautés locales ont un certain apport aux décisions en se rapportant à la gestion de l'Aire Protégé, mais n'ont pas un rôle direct dans la gestion	1			
	Les communautés locales contribuent directement à certaines décisions pertinentes se rapportant à la gestion, mais leur implication pourrait être améliorée	2			
	Les communautés locales participent directement à toutes les décisions pertinentes se rapportant à la gestion, ex. cogestion	3			
POINTS ADDITIONNELS: COMMUNAUTES/POPULATIONS LOCALES					
24 a. Impact sur les communautés	Il y a une communication ouverte et une confiance entre les populations locales, les parties prenantes et les gestionnaires de l'Aire Protégée	+1			
24b. Impact sur les communautés	Des programmes pour améliorer le bien-être de la communauté tout en conservant les ressources de l'Aire Protégé, sont entrepris	+1			
24c. Impact sur les communautés	Les populations locales appuient activement l'Aire Protégée	+1			

QUESTION	CRITERE	SCORE: COCHER UNE SEULE CASE PAR QUESTION		COMMENTAIRES/EXPLICATIONS	ÉTAPES SUIVANTES
25. Avantage économique Est-ce que l'Aire Protégée fournit aux communautés locales des avantages économiques, ex. Revenu, emploi, paiement pour les services environnementaux? Effets	L'Aire Protégée ne fournit aucun avantage économique aux communautés locales	0			
	Les avantages économiques potentiels sont reconnus et des plans pour réaliser ces potentiels sont entrepris	1			
	Il y a un certain courant d'avantages économiques pour communautés locales	2			
	Il y a un courant majeur d'avantages économiques aux communautés locales qui découle des activités associées à l'Aire Protégée	3			
26. Suivi et évaluation Est-ce que les activités de gestion font l'objet d'un suivi des performances ? Planification / Processus	Il n'y a pas de suivi ni d'évaluation dans l'Aire Protégée	0			
	Il y a un certain suivi-évaluation <i>ad hoc</i> , mais sans une stratégie globale et/ou une collecte systématique des résultats	1			
	Il y a un système de suivi-évaluation établi et mis en œuvre, mais il n'y pas un retour de l'information à la gestion	2			
	Un bon système de suivi-évaluation existe, il est bien mis en œuvre et est utilisé pour une gestion adaptative ou modulable de l'Aire Protégée	3			
27. Installations pour les visiteurs Les installations pour les visiteurs sont-elles adéquates? Produits	Il n'y a pas d'installations ni de services pour les visiteurs malgré des besoins identifiés	0			
	Les installations et services pour les visiteurs sont inappropriés pour les niveaux actuels de Visite	1			
	Les installations et services pour les visiteurs sont adéquats pour les niveaux actuels de Visite, mais ils pourraient être améliorés	2			
	Les installations et services pour les visiteurs sont excellents pour les niveaux actuels de Visite	3			
28. Opérateurs du tourisme commercial Les opérateurs du tourisme commercial contribuent-ils à la gestion l'Aire Protégée ? Processus	Il y a très peu ou pas de contact entre les gestionnaires et les opérateurs de tourisme utilisant l'Aire Protégée	0			
	Il y a un contact entre les gestionnaires et les opérateurs de tourisme, mais il est largement aux confins des questions administratives ou réglementaires	1			
	Il y a une coopération limitée entre les gestionnaires et les opérateurs de tourisme pour rehausser les expériences des visiteurs et entretenir les valeurs l'Aire Protégée	2			
	Il y a une bonne coopération entre les gestionnaires et les opérateurs de tourisme pour rehausser les expériences des visiteurs et entretenir les valeurs l'Aire Protégée	3			

QUESTION	CRITERE	SCORE: COCHER UNE SEULE CASE PAR QUESTION		COMMENTAIRES/EXPLICATIONS	ÉTAPES SUIVANTES
29. Redevances Si des redevances (i.e. droit d'entrée ou amendes) sont appliquées, est-ce qu'elles aident à la gestion de l'Aire Protégée ? Apports/Processus	Bien que des redevances sont sensées être appliqués, elles ne sont pas collectées	0			
	Des redevances sont collectées, mais elles ne sont d'aucune contribution à l'Aire Protégée ou à ses environs	1			
	Des redevances sont collectées, et elles sont d'une certaine contribution à l'Aire Protégée et ses environs	2			
	Des redevances sont collectées, et elles sont d'une contribution substantielle à l'Aire Protégée et ses environs	3			
30. Condition des valeurs Quelles est la condition des valeurs importantes de l'Aire Protégée comparée à celle au moment de sa création pour la première fois ? Effets	Plusieurs valeurs importantes (écologiques, culturelles et de la biodiversité) se dégradent sérieusement	0			
	Certaines valeurs écologiques, culturelles et de la biodiversité, se dégradent sévèrement	1			
	Certaines valeurs écologiques, culturelles et de la biodiversité, se dégradent partiellement, mais les valeurs les plus importantes n'ont pas été impactées d'une manière significative	2			
	Les valeurs écologiques, culturelles et de la biodiversité, sont principalement intactes	3			
POINTS ADDITIONNELS: CONDITION DES VALEURS					
30a: Condition des valeurs	L'évaluation de la condition des valeurs est basée sur la recherche et/ou la surveillance	+1			
30b: Condition des valeurs	Des programmes spécifiques de gestion sont mis en œuvre pour adresser les menaces à la biodiversité et aux valeurs écologiques et culturelles	+1			
30c: Condition des valeurs	Les activités pour maintenir les valeurs clés écologiques, culturelles et de la biodiversité, font partie de la routine de gestion de l'Aire Protégée	+1			
SCORE TOTAL					

ANNEXE 2 : ANALYSE DES PARTIES PRENANTES AU SYSTEME DE S&E DU PECBD QUANT A LEURS ROLES, LEURS OBJECTIFS OU INTERET, LEURS BESOINS EN INFORMATION ET LEURS CONTRIBUTIONS A L'ALIMENTATION DU SYSTEME

PARTIES PRENANTES	ROLES ET ATTRIBUTIONS DANS LE PROJET	OBJECTIFS OU INTERETS PAR RAPPORT AU S&E DU PECBD	BESOINS EN INFORMATION	CONTRIBUTION A L'ALIMENTATION DU SYSTEME DE S&E EN INFORMATION
Niveau National et central				
Comité de Pilotage National	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen et approbation des PTBA ; ✓ Contrôle de l'exécution du PTBA ; ✓ Validation du contenu technique des propositions de l'UCP ✓ Liaison avec le FEM/BM et les autres partenaires dans le financement ; ✓ 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller à la cohérence du projet avec les stratégies sectorielles ; ✓ Garantie de la cohérence entre les différentes composantes du PECBD ✓ Maintenir les instances concernées du Gouvernement informées sur l'état d'avancement du projet et ses performances. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Planification pluriannuelle et annuelle des activités du PECBD et budgets; ✓ Avancement de la mise en œuvre de la stratégie du projet ; ✓ Bilan des activités et des résultats accomplis par PECBD et évaluation de l'impact du PECBD ; ✓ Progrès accomplis dans le décaissement et l'engagement des fonds ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Procès verbaux du CPN et recommandations d'action ; ✓ Rapports au Gouvernement sur l'état d'avancement du projet et ses performances; ✓ Aide mémoires des missions de supervision approuvés; ✓ Rapport d'évaluation à mi-parcours et finale approuvés.
Unité de Coordination du Projet	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coordination des aspects techniques et fiduciaires de la mise en œuvre du projet à tous les niveaux, notamment avec les responsables régionaux d'exécution du projet et le partenaire désignée ; ✓ Mise en œuvre des procédures de S&E du manuel et formation des membres et des partenaires de mise en œuvre; ✓ Préparation de la version finale et consolidée du PTBA; ✓ Préparation des rapports d'avancement techniques et financiers périodiques; ✓ Gestion du compte désigné et des opérations financières qui en découlent (Décaissement, engagement, retrait, payement, ..); ✓ Obtention des attestations d'exonération de la TVA pour les prestataires et assistance aux auditeurs indépendants du projet. ✓ Supervision de l'établissement de la situation de référence à partir des PAGs des PN et études connexes (Plans de développement communautaires); ✓ Collecte, vérification et analyse des données reçues des partenaires ; ✓ Suivi des performances des activités du PECBD ; ✓ Suivi des indicateurs des résultats globaux et intermédiaires ; ✓ Mise à jour semi-annuelle des indicateurs ; ✓ Mise jour de l'outil de suivi du FEM-4 pour la biodiversité à mi-parcours et à la clôture du projet. ✓ Évaluation annuelle conjointe de la mise en œuvre des différentes composantes du PECBD (avec les partenaires) ; ✓ Surveillance de la mise en œuvre du CP. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivre les performances des activités du projet dans son ensemble ; ✓ Identifier les contraintes de mise en œuvre ; ✓ Mettre à disposition les informations sur les performances et les indicateurs du projet; ✓ Organiser, gérer et animer le dispositif de S&E ; ✓ Veille sur l'efficacité de la mise en œuvre du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ PTBA régionaux : Détail des activités programmées assorti du budget annuel par composante et par catégorie de dépense et par source de financement; ✓ Éléments du plan d'action du cadre opérationnel. ✓ État détaillé des réalisations techniques, physiques et financières antérieures cumulées et celles de l'année en cours (par composante et par catégorie de dépense et par source de financement); ✓ Plans annuels de passation des marchés au niveau régional et procédures suivies. ✓ Situation de référence dans les PN et leurs zones d'influence; ✓ Situation de référence des activités éco touristiques dans les PN et leurs zones d'influence ; ✓ Besoin en formation/Plan de formation des différents partenaires en matière de S&E; ✓ ✓ Données de suivi de la biodiversité dans les PN moyennant l'outil du FEM4 ; ✓ Données de suivi (fiches) des réalisations techniques/ physiques et financières par composante et évolution par rapport aux prévisions; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ PTBAs consolidés et approuvés; ✓ Plan annuel de passation des marchés, consolidé ; ✓ Rapport sur la situation de référence dans les PN et leurs zones d'influence ; ✓ ✓ Rapports périodiques d'avancement des réalisations techniques/physiques et financières du projet par région et par composante; ✓ État synthétique des réalisations techniques /physiques et financières antérieures cumulées et celles de l'année en cours, par région et par composante et par source de financement et analyse des écarts par rapport aux prévisions ; ✓ ✓ Fiches de suivi des résultats ; ✓ Tableau de bord des indicateurs ; ✓ Rapports sur la mise à jour de l'outil de suivi du FEM4 pour la biodiversité (efficacité de gestion des PN à mi-parcours et à la clôture du projet)

DGEQV	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coordination et suivi de la mise en œuvre des activités relatives : ✓ A la réforme du cadre national de gestion des PN en concertation avec les parties prenantes (notamment la DGF) et au renforcement des capacités ; ✓ Au développement de la réforme du cadre national sur l'écotourisme en étroite collaboration avec l'ONTT et à la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités y afférentes; ✓ Mise en place et supervision du fonctionnement de l'UCP. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller sur le bon déroulement des activités relatives aux différentes réformes du cadre législatif et institutionnel en rapport avec les objectifs du PECBD, ✓ Garantir le bon fonctionnement de l'UCP ; ✓ Entretenir des rapports de collaboration constructifs et productifs avec les partenaires au PECBD ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Progrès accomplis dans : ✓ la préparation et la mise en œuvre des réformes pertinentes du cadre national législatif et institutionnel (PNs et écotourisme); ✓ la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités; ✓ fiches de suivi des activités pertinentes ; ✓ Données compilées produites par le système du S&E du PECBD au niveau de l'UCP. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapports périodiques d'avancement des activités relatives aux réformes du cadre national réglementaire et institutionnel et au renforcement des capacités; ✓ Fiches de suivi des résultats intermédiaires pertinents ; ✓ Inputs pertinents pour les différents types d'évaluation.
-------	---	---	--	--

PARTIES PRENANTES	ROLES ET ATTRIBUTIONS DANS LE PROJET	OBJECTIFS OU INTERETS PAR RAPPORT AU S&E DU PECBD	BESOINS EN INFORMATION	CONTRIBUTION A L'ALIMENTATION DU SYSTEME DE S&E EN INFORMATION
DGF	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préparation et mise en œuvre de la réforme du cadre institutionnel national de gestion des PN ; ✓ Supervision et appui à la mise en œuvre des PAGs des PN, du plan d'action du cadre opérationnel et des investissements prioritaires dans les PN ; ✓ Renforcement des capacités de gestion des PN ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place et promouvoir les conditions d'une gestion durable des PN sélectionnés tout en associant les populations locales ; ✓ Assurer le suivi des performances des activités de gestion des PN, y compris celles du plan d'action du cadre opérationnel. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Données sur l'état d'avancement et les progrès accomplis dans la mise en œuvre des PAGs des PN et du cadre opérationnel; ✓ Fiches de suivi de la gestion des PN. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapports périodiques d'avancement des activités relatives aux réformes du cadre national de gestion des PN ; ✓ Fiches de suivi des résultats intermédiaires pertinents ; ✓ Indicateur d'efficacité de la gestion des PN ; ✓ Inputs pertinents pour les différents types d'évaluation.
ONTT	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préparation et mise en œuvre de la réforme du cadre réglementaire national sur l'écotourisme ; ✓ Élaboration, mise en œuvre et supervision des programmes de formation ; ✓ Élaboration et supervision de la mise en œuvre de la stratégie de promotion et de commercialisation de l'écotourisme. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place et promouvoir les conditions pour le développement de l'écotourisme au niveau de la zone du projet ; ✓ Assurer le suivi des performances des activités ayant trait au développement de l'écotourisme et au renforcement des capacités. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ État des lieux en matière d'écotourisme au niveau des régions ; ✓ Données sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de promotion de l'écotourisme au niveau des régions; ✓ Fiches de suivi des activités de développement de l'écotourisme dans les régions. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapports périodiques d'avancement des activités relatives aux réformes du cadre national sur l'écotourisme ; ✓ Fiches de suivi des résultats intermédiaires pertinents ; ✓ Inputs pertinents pour les différents types d'évaluation ;
Niveau régional et local				
Commission Consultative Scientifique et Technique (CCST)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen et validation du contenu technique des PTBA régionaux notamment quant à la cohérence entre les différentes composantes des PTA ; ✓ Révision des PTBA au besoin; ✓ Supervision de la mise en œuvre des PTBA régionaux; ✓ Conseil technique et pratique sur la mise en œuvre du projet aux niveaux régional et local ; ✓ Approbation des subventions pour les sous-projets (sous-composante 2.2) ; ✓ Formulation de toute recommandation utile au CPN. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller à la mise en œuvre de la stratégie du PECBD au niveau régional ; ✓ Promouvoir les ressources naturelles des PN à travers le développement de l'écotourisme et la participation communautaire ; ✓ Veiller à la cohérence des sous-composantes du projet au niveau régional avec les objectifs du PECBD ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ PTBA régionaux du PECBD ; ✓ Etat d'avancement de la mise en œuvre des PAGs des PN ; ✓ Avancement dans la mise en œuvre de la sous-composante sous projets et micro projets; ✓ Bilan des activités et des résultats accomplis du PECBD au niveau régional ; ✓ Éléments d'évaluation de l'impact du PECBD 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ PTBAs régionaux approuvés ; ✓ Procès verbaux des réunions des CCST et recommandations/conseils d'action ; ✓ Éléments pertinents des aides mémoire des missions de suivi et de supervision ; ✓ Inputs pertinents pour les différents types d'évaluation.

<p>CRDAs : Principalement : Arrondissement des forêts ; Autres arrondissements (A/ACTA, FE, GR, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préparation des PTBA régionaux respectifs consolidés; ✓ Mise en œuvre des activités de gestion des PN, des investissements prioritaires, ainsi que le renforcement des capacités matérielles et humaines. ✓ Appui à la mise en œuvre des activités de GDT dans les PN et leurs zones d'influence ; ✓ Suivi technique et financier des activités faisant l'objet des PTBA ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coordonner la mise en œuvre des composantes du PECBD au niveau régional, y compris le suivi-évaluation; ✓ Assurer une mise en œuvre exemplaire des PAGs dans les PN. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ PAGs actualisés des PN ciblés ; ✓ PDCs ; ✓ Programme de la sous-composante 2.2 ; ✓ Recommandations et conseils techniques et scientifiques du CCST ; ✓ Recommandations et conseils techniques de la DGF et de la DGAFTA ; ✓ État détaillé des réalisations physiques et financières antérieures cumulées par composante; ✓ Manuel des procédures du PECBD. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapports périodiques d'avancement des activités du projet (Réalizations techniques, physiques et financières cumulées par composante et par source de financement ; ✓ Rapport de revue/évaluation annuelle de la mise en œuvre des PTBA avec les groupes de bénéficiaires, les CRDAs, l'ONTT et le partenaire désigné; ✓ Rapports périodiques sur la mise en œuvre du cadre opérationnel du PECBD ; ✓ Rapports périodiques sur les mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux des aménagements et des sous- projets ✓ Fiches de suivi des Indicateurs pertinents.
---	---	---	--	--

PARTIES PRENANTES	ROLES ET ATTRIBUTIONS DANS LE PROJET	OBJECTIFS OU INTERETS PAR RAPPORT AU S&E DU PECBD	BESOINS EN INFORMATION	CONTRIBUTION A L'ALIMENTATION DU SYSTEME DE S&E EN INFORMATION
Directions régionales du ME	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coordination et suivi de la mise en œuvre, au niveau de chaque région, des activités relatives ; ✓ A la réforme du cadre national de gestion des PN en concertation avec les parties prenantes (notamment la DGF) et au renforcement des capacités ; ✓ Au développement de la réforme du cadre national sur l'écotourisme en étroite collaboration avec l'ONTT et à la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités y afférentes. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller sur le bon déroulement des activités relatives aux différentes réformes du cadre législatif et institutionnel au niveau régional ; ✓ Entretien des rapports de collaboration constructifs et productifs avec les partenaires au PECBD au niveau régional; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ État périodique d'avancement de la mise en œuvre des différentes composantes du PECBD au niveau des régions. ✓ Rapports périodiques sur la mise en œuvre du cadre opérationnel du PECBD ; ✓ Rapports périodiques sur les mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux des aménagements et des sous-projets ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapports périodiques d'avancement des activités relatives aux réformes du cadre national réglementaire et institutionnel et au renforcement des capacités au niveau régional; ✓ Fiches de suivi des activités pertinentes ; ✓ Inputs pertinents pour les différents types d'évaluation
Bureaux régionaux de l'ONTT	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribution à la préparation des PTBA régionaux respectifs ; ✓ Mise en œuvre de la stratégie commerciale de l'écotourisme au niveau de leurs régions respectives ; ✓ Gestion de la mise en œuvre des formations pertinentes dans les régions; ✓ Promotion des produits écotouristiques dans la zone du projet ; ✓ 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller sur le bon déroulement des activités relatives aux différentes réformes du cadre national sur l'écotourisme ; ✓ Entretien des rapports de collaboration constructifs et productifs avec les partenaires au PECBD au niveau régional; ✓ Veiller à la diffusion des produits écotouristiques locaux auprès des opérateurs du secteur privé ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Résultats des consultations au niveau national ; ✓ Procès verbaux des réunions des CCST et recommandations/conseils d'action ; ✓ Directives de l'ONTT ; ✓ Rapports périodiques d'avancement des différentes composantes du PECBD, notamment en ce qui concerne les sous-projets relatif à et l'écotourisme. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapports périodiques sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de promotion de l'écotourisme au niveau des régions; ✓ Fiches de suivi de l'évolution des activités et produits écotouristiques développés par le projet dans les régions ;
Institution partenaire désignée	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préparation des PTBAs régionaux et du PTBA consolidé pour la sous-composante dont elle a la charge; ✓ Élaboration participative du programme de petites subventions pour des sous-projets communautaires et des micro entreprises au niveau de chaque région ; ✓ Organisation des communautés locales en associations ou en micro-entreprises pour exploiter et gérer le bénéfice commercial potentiel des PN; ✓ Appui aux communautés et aux promoteurs pour l'instruction des dossiers et leur accompagnement dans la mise en œuvre des sous-projets ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller à la mise en œuvre effective et efficiente des termes du partenariat avec le projet ; ✓ Rendre compte au PECBD en temps voulu et d'une manière transparente des réalisations physiques et financières de la sous-composante dont elle a la charge. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ PDCs et éléments du programme de petites subventions pour des sous-projets communautaires au niveau de chaque région ; ✓ État d'avancement de la mise en œuvre des PAGs des PN et des PDCs; ✓ PTBA validés par la CCST ; ✓ Manuel des procédures du PECBD ; ✓ Approbation des petites subventions à accorder aux bénéficiaires; ✓ Fiches de suivi des sous-projets communautaires et des micro-entreprises ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapports périodiques d'avancement : État détaillé des réalisations physiques et financières antérieures cumulées de la sous-composante et celles de l'année en cours; ✓ Rapport de revue/évaluation participative annuelle de la mise en œuvre de la sous-composante avec les groupes de bénéficiaires; ✓ Fiches de suivi des activités pertinentes.
Communautés de base	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participation à l'élaboration des PAGs des PN et à l'identification de leurs des éléments constitutifs, y compris les PDCs ; ✓ Participation à l'identification des sous-projets de la sous-composante 2.2; ✓ Mise en œuvre des sous-projets et des activités de GDT ; ✓ Gestion documentée de leurs sous-projets respectifs ; ✓ Entretien et maintenance des réalisations ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller à la mise en œuvre effective des activités prévues dans les PDCs ; ✓ Veiller à la mise en œuvre effective du programme de sous-projets ; ✓ Veiller à la concrétisation ou la matérialisation des avantages procurés par le PECBD. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Information sur les objectifs et l'approche d'intervention du PECBD, en particulier en ce qui concerne le bénéfice commercial potentiel des PN et de l'écotourisme ; ✓ Information sur les procédures pour bénéficier du projet, en particulier les Critères d'éligibilité; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fiches de suivi des sous-projets communautaires et des micro-entreprises individuelles; ✓ Participation aux évaluations participatives annuelles des réalisations. ✓ Inputs pertinents pour les différents types d'évaluation;

ANNEXE 3A : FICHES DE SUIVI DES INDICATEURS DE L'ODP¹⁰ (ODP1).

FICHE INDICATEUR ODP1:		Bénéficiaires directs du projet						
Titre du projet :		Responsable de l'indicateur :						
Écotourisme et Préservation de la Biodiversité Désertique (PEPBD)		Service du S&E de l'UCP						
Objectif :		Niveau :						
Contribuer à la préservation de la biodiversité désertique ainsi qu'à la durabilité des terres et des écosystèmes désertiques dans 3 parcs nationaux situés au centre-ouest et au sud-ouest de la Tunisie		Objectif de développement						
Intitulé de l'indicateur :		Définition :						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de bénéficiaires directs du projet (désagrégé en nombre de femmes et jeunes). 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre total de bénéficiaires directs (hommes, femmes et jeunes) au niveau local (communautés de base, organisations de femmes et/ou de jeunes, ONGs environnementales ; ✓ Nombre total de bénéficiaires directs (hommes, femmes et jeunes) au niveau de la DGEQV, la DGF, l'ONTT et les CRDA. 						
Valeurs mesurées (comparées) :		Provenance des données (source) :			Nature des données de base :			
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre total de bénéficiaires direct ; ✓ Pourcentage des bénéficiaires femmes et jeunes. 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fiches élémentaires de suivi de l'indicateur ODP1 au niveau des CRDAs, Institution partenaire, DGEQV, DGF et ONTT. 			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre et catégorie de bénéficiaires directs du projet au niveau de la DGEQV et des institutions partenaires : DGF CRDA et ONTT ; ✓ Nombre et catégorie de bénéficiaires directs du projet au niveau local 			
Unité :	Situation de référence :	Cible à la fin du projet :			Périodicité de la collecte :		Type d'indicateur :	
Nombre	0	2000			Annuelle		Cumulatif	
% de femmes et jeunes	0/0%	65%			Annuelle		Cumulatif	
Utilisateurs des résultats (et des données recueillies) du suivi :		Unité de Gestion d Projet/DGEQV						
Période	Cible annuelle		Valeur réelle		% réalisé durant l'année		Déviation/écart	
	Nombre total	% femmes et jeunes	Nombre total	% femmes et jeunes	Nombre total	% femmes et jeunes	Nombre total	% femmes et jeunes
Année 1	90
Année 2	310
Année 3	600
Année 4	500
Année 5	500
Représentation graphique :								

¹⁰ Cet indicateur est à désagréger pour chaque zone ou PN et, au niveau de chaque PN ainsi qu'au niveau des institutions impliquées directement dans la mise en œuvre du projet.

--	--

Utilisation, analyse, interprétation, recommandations, décisions, actions :	
Que représente (compare) le graphique) ?	
Quelle interprétation est-il possible de faire ?	
Que peut-on recommander à la suite de ces observations	
Quelle décision devrait être prise ?	
Quelle (s) action(s) est-il nécessaire(s) d'entreprendre ?	
Remarques sur le suivi :	

ANNEXE 3B : FICHES DE SUIVI DES INDICATEURS DE L'ODP¹¹ (ODP2).

FICHE INDICATEUR ODP2:					Création d'emplois											
Titre du projet :					Responsable de l'indicateur :											
Écotourisme et Préservation de la Biodiversité Désertique (PEPBD)					Service du S&E de l'UCP											
Objectif :					Niveau :											
Contribuer à la préservation de la biodiversité désertique ainsi qu'à la durabilité des terres et des écosystèmes désertiques dans 3 parcs nationaux situés au centre-ouest et au sud-ouest de la Tunisie					Objectif de développement											
Intitulé de l'indicateur :					Définition :											
✓ Nombre total d'emplois créés par le projet.					Nombre total d'emplois permanents et saisonniers créés en rapport avec :											
.					✓ la gestion des 3 PN ; ✓ les activités économiques générées autour des 3 PNS.											
Valeurs mesurées (comparées) :					Provenance des données (source) :				Nature des données de base :							
✓ Nombre d'emplois permanents créés en rapport avec la gestion des PN ; ✓ Nombre d'emplois saisonniers créés rapport avec la gestion des PN ; ✓ Nombre d'emplois permanents créés en rapport avec les activités économiques générées autour des PN ; ✓ Nombre d'emplois permanents créés en rapport avec les activités économiques générées autour des PN.					✓ Fiches élémentaires de suivi de l'indicateur ODP 2 au niveau de chacun des 3 PN (Bouhedma, Dghoumes et Jebil).				✓ Nombre d'emplois permanents et saisonniers créés en rapport avec la gestion des PN ; ✓ Nombre d'emplois permanents et saisonniers créés en rapport avec les activités économiques générées autour des PN ; ✓							
		Unité :	Situation de référence :		Cible à la fin du projet :				Périodicité de la collecte :				Type d'indicateur :			
PN Bouhedma		Nombre	0		80				Annuelle				Cumulatif			
PN Dghoumes		Nombre	0		50				Annuelle				Cumulatif			
PN Jebil		Nombre	0		30				Annuelle				Cumulatif			
Total		Nombre	0		241				Annuelle				Cumulatif			
Utilisateurs des résultats (et des données recueillies) du suivi :					Unité de Gestion d Projet/DGEQV											
Période	Cible annuelle				Valeur réelle				% réalisé durant l'année				Déviation/écart			
Parc National	B	D	J	Total	B	D	J	Total	B	D	J	Total	B	D	J	Total
Année 1	0	0	0	0
Année 2	2	2	2	6
Année 3	40	20	15	75
Année 4	0	0	0	0

¹¹ Cet indicateur devra être désagrégé pour donner une meilleure idée sur la nature des emplois créés (Cf. §.3.1). Ainsi, il ya lieu de distinguer (i) pour les emplois les emplois générés par la gestion des PN on distinguera à titre indicatif ceux générés par la conservation et la valorisation de la biodiversité, ceux générés par la valorisation raisonnée des ressources végétales et le pourcentage d'emplois bénéficiant aux femmes. (ii) pour les emplois les emplois générés par les activités économiques, on distinguera à titre indicatif ceux générés par des activités productives, ceux générés par des activités de service et le pourcentage d'emplois bénéficiant aux femmes.

Année 5	80	50	30	160
Total	122	72	47	241
Période	Cible annuelle			Valeur réelle			% réalisé durant l'année			Déviation/écart					
	B	D	J	B	D	J	B	D	J	B	D	J			
Année 1	0	0	0			
Année 2	2	2	2			
Année 3	40	20	15			
Année 4	0	0	0			
Année 5	80	50	30			
Total	122	72	47			

Représentation graphique :

Utilisation, analyse, interprétation, recommandations, décisions, actions :

Que représente (compare) le graphique) ?	
Quelle interprétation est-il possible de faire ?	
Que peut-on recommander à la suite de ces observations	
Quelle décision devrait être prise ?	
Quelle (s) action(s) est-il nécessaire(s) d'entreprendre ?	
Remarques sur le suivi :	

ANNEXE 3c : FICHES DE SUIVI DES INDICATEURS DE L'ODP (ODP3).

FICHE INDICATEUR ODP3:				Efficacité de la gestion du Parc								
Titre du projet :				Responsable de l'indicateur :								
Écotourisme et Préservation de la Biodiversité Désertique (PEPBD)				Service du S&E de l'UCP								
Objectif :				Niveau :								
Contribuer à la préservation de la biodiversité désertique ainsi qu'à la durabilité des terres et des écosystèmes désertiques dans 3 parcs nationaux situés au centre-ouest et au sud-ouest de la Tunisie				Objectif de développement								
Intitulé de l'indicateur :				Définition :								
Efficacité de gestion des Aires protégées.				Outils de suivi de gestion de la Biodiversité du FEM 4.								
Valeurs mesurées (comparées) :				Provenance des données (source) :			Nature des données de base :					
✓ Note ou score de l'efficacité de gestion des Aires protégées concernées.				✓ Questionnaires instruits d'évaluation de la gestion des 3 PNs (Bouhedma, Dghoumes et Jebil).			✓ Notes élémentaires relatives aux différentes sections/questions du questionnaire d'évaluation.					
Parc National	Unité :	Situation de référence :		Cible à la fin du projet :			Périodicité de la collecte :			Type d'indicateur :		
PN Bouhedma	Score/note	64		96			Annuelle			Niveau		
PN Dghoumes	Score/note	63		74			Annuelle			Niveau		
PN Jebil	Score/note	47		80			Annuelle			Niveau		
Utilisateurs des résultats (et des données recueillies) du suivi :				Unité de Gestion d Projet/DGEQV								
Période	Cible annuelle			Valeur réelle			% Réalisé durant l'année			Déviation/écart		
Parc National	B	D	J	B	D	J	B	D	J	B	D	J
Année 1	64	63	47
Année 2			
Année 3 (Mi-parcours)	75	70	60
Année 4			
Année 5 (Achèvement)	96	74	80
Représentation graphique :												

Utilisation, analyse, interprétation, recommandations, décisions, actions :	
Que représente (compare) le graphique ?	
Quelle interprétation est-il possible de faire ?	
Que peut-on recommander à la suite de ces observations	
Quelle décision devrait être prise ?	
Quelle (s) action(s) est-il nécessaire(s) d'entreprendre ?	
Remarques sur le suivi :	

ANNEXE 4A : FICHE DE SUIVI DES INDICATEURS DES RESULTATS INTERMEDIAIRES DE LA COMPOSANTE 1 (1)

FICHE INDICATEUR, résultat intermédiaire n°1:				Niveau de progrès accompli vers la révision du cadre législatif pour les PN	
Titre du projet :				Responsable de l'indicateur :	
Écotourisme et Préservation de la Biodiversité Désertique (PEPBD)				Service du S&E de l'UCP / DGF	
Objectif :				Niveau :	
Promouvoir les conditions nécessaires pour la Gestion des Aires Protégées, le renforcement de la Gestion Durable des Terres et le développement de l'écotourisme				Objectif spécifique (Composante 1)	
Intitulé de l'indicateur :				Définition :	
✓ Niveau de progrès accompli dans la révision du cadre législatif pour les PN ✓				✓ Étapes/activités accomplies dans le sens de l'obtention du résultat intermédiaire 1, celui de la préparation d'un projet de décret portant sur la révision du cadre législatif des PN. ✓ Nombre des étapes accomplies sur un nombre total de 3 (1 point par étape).	
Valeurs mesurées (comparées) :		Provenance des données (source) :		Nature des données de base :	
✓ Niveau de réalisation : ✓ Niveau 1 : Analyse pour la révision du cadre législatif des PN ; ✓ Niveau 2 : Consultations avec les parties prenantes concernées ; ✓ Niveau 3 : Élaboration du projet de décret.		✓ Fiche de suivi des différentes étapes/activités pour la révision des options du cadre législatif ; ✓ Procès verbaux, notes et rapports.		✓ Rapport d'analyse du cadre législatif des PN; ✓ Résultats des consultations avec les parties concernées ; ✓ Consistance du projet de décret.	
Unité :	Situation de référence :	Cible à la fin du projet (à partir de l'année 2):		Périodicité de la collecte ¹² :	Type d'indicateur :
Niveau	0	3		Semestrielle	Cumulatif
Utilisateurs des résultats (et des données recueillies) du suivi :		Unité de Gestion du Projet/DGEQV			
Période	Niveau cible annuel	Niveau réel réalisé	% réalisé durant le semestre	Déviation/écart	
Année 1	Semestre 1	1			
	Semestre 2	2			
Année 2	Semestre 3	3			
	Sem 4	3			
Utilisation, analyse, interprétation, recommandations, décisions, actions :					
Quelle était la raison de l'écart ou quelle en est l'interprétation ?					
Que peut-on recommander à la suite cet écart ?					
Quelle décision devrait être prise ?					
Quelle (s) action(s) est-il nécessaire(s) d'entreprendre ?					
Remarques sur le suivi :					

¹² Le document d'évaluation du projet propose une périodicité annuelle de collecte des données ; cependant, compte tenu de la nature des activités à entreprendre et de l'importance du résultat, il serait plus indiqué de prévoir une périodicité semestrielle, voire même trimestrielle.

ANNEXE 4B : FICHE DE SUIVI DES INDICATEURS DES RESULTATS INTERMEDIAIRES DE LA COMPOSANTE 1 (2)

FICHE INDICATEUR, résultat intermédiaire n°2:		Niveau de progrès accompli vers la révision du cadre réglementaire pour l'écotourisme			
Titre du projet :		Responsable de l'indicateur :			
Écotourisme et Préservation de la Biodiversité Désertique (PEPBD)		Service du S&E de l'UCP / ONTT			
Objectif :		Niveau :			
Promouvoir les conditions nécessaires pour la Gestion des Aires Protégées, le renforcement de la Gestion Durable des Terres et le développement de l'écotourisme		Objectif spécifique (Composante 1)			
Intitulé de l'indicateur :		Définition :			
Niveau de progrès accompli vers la révision du cadre réglementaire pour l'écotourisme		Étapes/activités accomplies dans le sens de l'obtention du résultat intermédiaire 2, celui d'une nouvelle révision du texte du Décret pour la classification des hébergements.			
.		Nombre des étapes accomplies sur un nombre total de 2 (1 point par étape). .			
Valeurs mesurées (comparées) :		Provenance des données (source) :		Nature des données de base :	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Niveau de réalisation : ✓ Niveau 1 : Consultation avec toutes les parties concernées sur le besoin d'hébergements touristiques "verts"; ✓ Niveau 2 : Proposition d'une nouvelle révision du texte du Décret pour la classification des hébergements. 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fiche de suivi des différentes étapes/activités pour la nouvelle révision du texte du décret ; ✓ Procès verbaux, notes et rapports. 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Résultats des consultations avec les parties concernées sur le besoin d'hébergements touristiques "verts"; ✓ Consistance de la nouvelle révision du texte du Décret pour la classification des hébergements. 	
Unité :	Situation de référence :	Cible à la fin du projet (à partir de l'année 2):	Périodicité de la collecte ¹³ :	Type d'indicateur :	
Niveau	0	2	Semestrielle	Cumulatif	
Utilisateurs des résultats (et des données recueillies) du suivi :		Unité de Gestion du Projet/DGEQV			
Période	Niveau cible annuel	Niveau réel réalisé	% réalisé durant le semestre	Déviations/écart	
Année 1	Sem 1	1			Niveau 1 : Consultation avec toutes les parties concernées
	Sem 2	1			
Année 2	Sem 3	2			Niveau 2 : Nouvelle révision du texte du Décret
	Sem 4	2			
Utilisation, analyse, interprétation, recommandations, décisions, actions :					
Quelle était la raison de l'écart ou quelle en est l'interprétation ?					
Que peut-on recommander à la suite de cet écart ?					
Quelle décision devrait être prise ?					
Quelle(s) action(s) est-il nécessaire(s) d'entreprendre ?					
Remarques sur le suivi :					

¹³ Idem.

ANNEXE 4C : FICHE DE SUIVI DES INDICATEURS DES RESULTATS INTERMEDIAIRES DE LA COMPOSANTE 1 (3)

FICHE INDICATEUR, résultat intermédiaire n°3:				Niveau de progrès accompli vers la révision du cadre réglementaire pour la gestion des PN		
Titre du projet :				Responsable de l'indicateur :		
Écotourisme et Préservation de la Biodiversité Désertique (PEPBD)				Service du S&E de l'UCP / DGF		
Objectif :				Niveau :		
Promouvoir les conditions nécessaires pour la Gestion des Aires Protégées, le renforcement de la Gestion Durable des Terres et le développement de l'écotourisme				Objectif spécifique (Composante 1)		
Intitulé de l'indicateur :				Définition :		
✓ Niveau de progrès accompli vers la révision du cadre réglementaire pour la gestion des parcs nationaux.				✓ Tâches/activités accomplies dans le sens de l'obtention du résultat intermédiaire 3, celui de l'adoption des plans de gestion des PN. ✓ Nombre des étapes accomplies sur un nombre total de 1 (1 point par étape).		
Valeurs mesurées (comparées) :		Provenance des données (source) :		Nature des données de base :		
Niveau de réalisation :		✓ Fiches de suivi des différentes tâches/activités pour l'adoption des Plans de gestions des PN ; ✓ Procès verbaux, notes et rapports.		✓ Résultats des consultations avec les populations concernées sur les plans de gestion des PN ; ✓ Consistance de la nouvelle révision du texte du Décret pour la classification des hébergements.		
Niveau 1 : Les plans de gestion des 3 PN sont adoptés (une seule étape).						
Unité :	Situation de référence :	Cible à la fin du projet (à partir de la fin de l'année 1):	Périodicité de la collecte :	Type d'indicateur :		
Niveau	0	1	Semestrielle	Cumulatif		
Utilisateurs des résultats (et des données recueillies) du suivi :				Unité de Gestion du Projet/DGEQV		
Période	PN	Niveau cible	Niveau réel réalisé	% réalisé durant l'année	Déviation/écart	
Année 1	Sem 1	Bouhedma	1		Niveau 1 : Plan de gestion adopté par les parties concernées Niveau 1 : Plan de gestion adopté par les parties concernées Niveau 1 : Plan de gestion adopté par les parties concernées	
		Dghoumes	1			
		Jebil	1			
	Sem 2	Bouhedma	1			
		Dghoumes	1			
		Jebil	1			
Utilisation, analyse, interprétation, recommandations, décisions, actions :						
Quelle était la raison de l'écart ou quelle en est l'interprétation ?						
Que peut-on recommander à la suite de cet écart ?						
Quelle décision devrait être prise ?						
Quelle (s) action(s) est-il nécessaire(s) d'entreprendre ?						
Remarques sur le suivi :						

ANNEXE 4D : FICHES DE SUIVI DES INDICATEURS DES RESULTATS INTERMEDIAIRES DE LA COMPOSANTE 1 (4)

FICHE INDICATEUR, résultat intermédiaire n°4:			Nombre de personnes formées (en rapport avec la gestion des PN et l'écotourisme)									
Titre du projet :			Responsable de l'indicateur :									
Écotourisme et Préservation de la Biodiversité Désertique (PEPBD)			Service du S&E de l'UCP / DGF / CRDA / ONTT									
Objectif :			Niveau :									
Promouvoir les conditions nécessaires pour la Gestion des Aires Protégées, le renforcement de la Gestion Durable des Terres et le développement de l'écotourisme			Objectif spécifique (Composante 1) : Renforcement des capacités des parties concernées dans les PN ciblés par le biais de formation pour le staff participant dans la gestion des PN, en particulier sur les trois PN									
Intitulé de l'indicateur :			Définition :									
✓ Nombre de personnes formées et affectées aux 3 PN.			Au moins 3 personnes formées au niveau de chaque PN et affectées dans des positions additionnelles dans chaque parc ; ces 3 positions portent sur : ✓ 1 Ingénieur pour la Conservation (CRDA/DGF) ; ✓ 1 Eco-garde animateur – (DGEQV) ✓ 1 Coordinateur d'activités socio-économiques (marketing, écotourisme) (ONTT).									
Valeurs mesurées (comparées) :			Provenance des données (source) :			Nature des données de base :						
✓ Nombre de personnes formées au niveau de chacun des 3 PN ; ✓ Nombre et nature des postes additionnels pourvus dans chacun des 3 PN ✓			✓ Fiches de suivi des activités de formation du personnel affecté aux 3 PN ; ✓ État du personnel additionnel affecté aux 3 PN.			✓ Procès verbaux et rapports des activités de formation ; ✓ Décisions de nomination ou d'affectation du personnel requis pour les 3 PN.						
Parc National	Unité :	Situation de référence :	Cible à la fin du projet :			Périodicité de la collecte :		Type d'indicateur :				
PN Bouhedma	Nombre	1	4			Annuelle		Nombre				
PN Dghoumes	Nombre	1	4			Annuelle		Nombre				
PN Jebil	Nombre	1	4			Annuelle		Nombre				
Utilisateurs des résultats (et des données recueillies) du suivi :			Unité de Gestion du Projet/DGEQV									
Période	Cible annuelle			Valeur réelle			% réalisé durant l'année			Déviation/écart		
Parc National	B	D	J	B	D	J	B	D	J	B	D	J
Année 1	1	2	1
Année 2	2	3	2
Année 3 (Mi-parcours)	4	4	4
Année 4	4	4	4
Année 5 (Achèvement)	4	4	4
Utilisation, analyse, interprétation, recommandations, décisions, actions :												
Quelle était la raison de l'écart ou quelle en est l'interprétation ?												
Que peut-on recommander à la suite de cet écart ?												
Quelle décision devrait être prise ?												
Quelle (s) action(s) est-il nécessaire(s) d'entreprendre ?												

Remarques sur le suivi :	
--------------------------	--

ANNEXE 4E : FICHE DE SUIVI DES INDICATEURS DES RESULTATS INTERMEDIAIRES DE LA COMPOSANTE 1 (5)

FICHE INDICATEUR, résultat intermédiaire n°5:				Nombre de personnes formées au niveau des communautés locales dans le cadre du projet¹⁴													
Titre du projet :				Responsable de l'indicateur :													
Écotourisme et Préservation de la Biodiversité Désertique (PEPBD)				Service du S&E de l'UCP / Partenaire de la composante 2													
Objectif :				Niveau :													
Promouvoir les conditions nécessaires pour la Gestion des Aires Protégées, le renforcement de la Gestion Durable des Terres et le développement de l'écotourisme				Objectif spécifique (Composante 1) : Renforcement des capacités des communautés locales dans le développement de l'écotourisme et la GDT lié à la gestion des PN													
Intitulé de l'indicateur :				Définition :													
✓ Nombre total de personnes formées dans le développement de l'écotourisme et la GDT lié à la gestion des PN.				✓ Nombre total des personnes formées dans le cadre du projet, désagrégé selon le type de partie prenante au projet.													
Valeurs mesurées (comparées) :			Provenance des données (source) :			Nature des données de base :											
✓ Nombre de personnes formées au niveau de chaque PN désagrégé selon le type de partie prenante au projet..			✓ Fiches de suivi des activités de formation du personnel au niveau des communautés locales concernées.			✓ Procès verbaux et rapports sur les activités de formation du personnel mises en œuvre au niveau de chaque PN par le partenaire de la composante 2 du projet.											
Unité :		Situation de référence :		Cible à la fin du projet :		Périodicité de la collecte :	Type d'indicateur :										
Personnes formées		Nombre		0		600	Annuelle	Nombre									
Utilisateurs des résultats (et des données recueillies) du suivi :				Unité de Gestion du Projet/DGEQV													
Période	Partie prenante	Cible annuelle				Valeur réelle				% réalisé durant l'année				Déviation/écart			
		Eco T	GDT	Autre	Total	Eco T	GDT	Autre	Total	Eco T	GDT	Autre	Total	Eco T	GDT	Autre	Total
Année 1		A définir	A définir	A définir	30
Année 2		A définir	A définir	A définir	70
Année 3 :Mi-parcours		A définir	A définir	A définir	140
Année 4		A définir	A définir	A définir	155
Année 5 : Achèvement		A définir	A définir	A définir	205
Total		A définir	A définir	A définir	600												
Utilisation, analyse, interprétation, recommandations, décisions, actions :																	
Quelle était la raison de l'écart ou quelle en est l'interprétation ?																	
Que peut-on recommander à la suite de cet écart ?																	
Quelle décision devrait être prise ?																	
Quelle (s) action(s) est-il nécessaire(s) d'entreprendre ?																	
Remarques sur le suivi :																	

¹⁴ Cet indicateur est à suivre séparément au niveau de chacun des PN ciblés puis agrégés pour l'ensemble du projet.

ANNEXE 4F : FICHE DE SUIVI DES INDICATEURS DES RESULTATS INTERMEDIAIRES DE LA COMPOSANTE 2 (6)

FICHE INDICATEUR, résultat intermédiaire n°6:				Nombre d'accords entre les PN et les associations communautaires ¹⁵													
Titre du projet :				Responsable de l'indicateur :													
Écotourisme et Préservation de la Biodiversité Désertique (PEPBD)				Service du S&E de l'UCP / Partenaire de la composante 2													
Objectif :				Niveau :													
Appuyer la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles dans les Parcs Nationaux ciblés et leurs zones adjacentes				Objectif spécifique (Composante 2) : Mettre en œuvre : ✓ Un programme de sous-projets communautaires visant à améliorer la gestion des PN et zones adjacentes. ✓ Un programme de sous-projets de micro-entreprises visant à améliorer l'écotourisme.													
Intitulé de l'indicateur :				Définition :													
✓ Nombre d'accords conclus entre les PN et les associations communautaires.				✓ Nombre d'accords conclus entre le projet, par l'entremise des PN, avec les associations communautaires pour la réalisation de sous-projet communautaires visant à améliorer la gestion des PN et zones adjacentes.													
Valeurs mesurées (comparées) :				Provenance des données (source) :				Nature des données de base :									
✓ Nombre des associations existantes et/ou constituées/créées dans le cadre du projet autour des PN ; ✓ Nombre d'accords conclus et signés avec les associations communautaires.				✓ Rapports d'activités et fiches de suivi des activités du partenaire d'exécution de la composante 2.				✓ Procès verbaux des réunions ; ✓ Statut officiel (Visa) des associations ; ✓ Plan opérationnel et budget annuel des associations ; ✓ Accords de partenariat entre les PN et les associations.									
Unité :		Situation de référence :		Cible à la fin du projet :				Périodicité de la collecte :				Type d'indicateur :					
Nombre d'accords		Nombre		0		12				Annuelle				Nombre			
Utilisateurs des résultats (et des données recueillies) du suivi :				Unité de Gestion du Projet/DGEQV													
Période	Parc National	Cible annuelle				Valeur réelle				% réalisé durant l'année				Déviation/écart			
		B	D	J	Total	B	D	J	Total	B	D	J	Total	B	D	J	Total
Année 1		A définir	A définir	A définir	
Année 2		A définir	A définir	A définir	
Année 3 :Mi-parcours		A définir	A définir	A définir	
Année 4		A définir	A définir	A définir	
Année 5 : Achèvement		A définir	A définir	A définir	
Total		A définir	A définir	A définir	
Utilisation, analyse, interprétation, recommandations, décisions, actions :																	
Quelle était la raison de l'écart ou quelle en est l'interprétation ?																	
Que peut-on recommander à la suite de cet écart ?																	
Quelle décision devrait être prise ?																	
Quelle (s) action(s) est-il nécessaire(s) d'entreprendre ?																	

¹⁵ Cet indicateur est à suivre séparément au niveau de chacun des PN ciblés puis agrégés pour l'ensemble du projet.

Remarques sur le suivi :	
--------------------------	--

ANNEXE 4G : FICHE DE SUIVI DES INDICATEURS DES RESULTATS INTERMEDIAIRES DE LA COMPOSANTE 2 (7)

FICHE INDICATEUR, résultat intermédiaire n°7:						Sous-projets appuyés par le projet (% de femmes)¹⁶																			
Titre du projet :						Responsable de l'indicateur :																			
Écotourisme et Préservation de la Biodiversité Désertique (PEPBD)						Service du S&E de l'UCP / Partenaire de la composante 2																			
Objectif :						Niveau :																			
Appuyer la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles dans les Parcs Nationaux ciblés et leurs zones adjacentes						Objectif spécifique (Composante 2) : Mettre en œuvre : ✓ Un programme de sous-projets communautaires visant à améliorer la gestion des PN et zones adjacentes. ✓ Un programme de sous-projets de micro-entreprises visant à améliorer l'écotourisme.																			
Intitulé de l'indicateur :						Définition :																			
✓ Nombre total de sous-projets appuyés par le projet en ressortant le % de projets ciblant des femmes.						✓ Nombre de sous-projets d'associations communautaires visant à améliorer la gestion des PN et zones adjacentes, appuyés par le projet selon les spécifications; ✓ Nombre de sous-projets de micro-entreprises appuyés par le projet visant à améliorer l'écotourisme.																			
Valeurs mesurées (comparées) :						Provenance des données (source) :						Nature des données de base :													
✓ Nombre de sous-projets d'associations communautaires <i>mis en œuvre avec succès</i> selon leurs spécifications; ✓ Nombre de sous-projets de micro-entreprises <i>mis en œuvre avec succès</i> ; ✓ Pourcentage des bénéficiaires « femme » des différents sous-programmes.						✓ Rapports d'activités du partenaire d'exécution de la composante 2 ; ✓ Fiches de suivi des activités ayant trait à la mise en œuvre des différents sous-programmes et sous-projets.						✓ Données de suivi des sous-projets des associations ayant réussi et procuré un revenu additionnel pour les communautés; ✓ Données de suivi des sous-projets de micro-entreprises ayant réussi et procuré un revenu additionnel pour leurs promoteurs ; ✓ Données de suivi du nombre et du genre des bénéficiaires des différents types de sous-projets.													
		Unité :		Situation de référence :		Cible à la fin du projet :				Périodicité de la collecte :				Type d'indicateur :											
Sous-projets d'associations : S/P Ass		Nombre		0		54				Annuelle				Nombre											
		% femmes		0		A définir				Annuelle				%											
Sous-projets micro-entreprises : S/P ME		Nombre		0		130				Annuelle				Nombre											
		% femmes		0		A définir				Annuelle				%											
Total des Sous-projets appuyés		Nombre		0		184				Annuelle				Nombre											
		% femmes		0		A définir																			
Utilisateurs des résultats (et des données recueillies) du suivi :						Unité de Gestion du Projet/DGEQV																			
Période		Cible annuelle						Valeur réelle						% réalisé durant l'année						Déviation/écart					
Sous-programme		S/P Ass		S/P ME		Total		S/P Ass		S/P ME		Total		S/P Ass		S/P ME		Total		S/P Ass		S/P ME		Total	
		Nb	% F	Nb	% F	Nb	% F	Nb	% F	Nb	% F	Nb	% F	Nb	% F	Nb	% F	Nb	% F	Nb	% F	Nb	% F	Nb	% F
Année 1		6	?? ¹⁷	0	??	6	??
Année 2		12	??	34	??	46	??	
Année 3 :Mi-parcours		15	??	44	??	59	??	
Année 4		15	??	52	??	67	??	

¹⁶ Cet indicateur est à suivre séparément au niveau de chacun des PN ciblés puis agrégés pour l'ensemble du projet. En outre il y a lieu de tenir séparément une fiche de suivi qui classe les sous-projets communautaires selon leurs spécifications

¹⁷ A définir

ANNEXE 4H : FICHE DE SUIVI DES INDICATEURS DES RESULTATS INTERMEDIAIRES DE LA COMPOSANTE 2 (8)

FICHE INDICATEUR, résultat intermédiaire n°8:				Techniques de GDT innovatrices coordonnées et promu dans les PN ciblés et leurs zones adjacentes ¹⁸									
Titre du projet :				Responsable de l'indicateur :									
Écotourisme et Préservation de la Biodiversité Désertique (PEPBD)				Service du S&E de l'UCP / Partenaire de la composante 2									
Objectif :				Niveau :									
Appuyer la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles dans les Parcs Nationaux ciblés et leurs zones adjacentes				Objectif spécifique (Composante 2) : Mettre en œuvre : ✓ Un programme de sous-projets communautaires visant à améliorer la gestion des PN et zones adjacentes. ✓ Un programme de sous-projets de micro-entreprises visant à améliorer l'écotourisme.									
Intitulé de l'indicateur :				Définition :									
✓ Nombre des techniques de GDT innovatrices coordonnées et promu dans les PN ciblés et leurs zones adjacentes				✓ Nombre des techniques de GDT innovatrices coordonnées et promu dans le cadre du programme de sous-projets d'associations communautaires appuyés par le projet et visant à améliorer la gestion des PN et zones adjacentes.									
Valeurs mesurées (comparées) :			Provenance des données (source) :			Nature des données de base :							
✓ Nature et spécifications des techniques de GDT introduites et promues dans le cadre des sous-projets d'associations communautaires ; ✓ Nombre des techniques de GDT introduites et promues dans le cadre des sous-projets d'associations communautaires ; ✓ Importance quantitative des techniques de GDT introduites et promues (Nombre d'accords conclus avec les associations comportant l'adoption des techniques GDT, étendue dans l'espace ou quantitatifs, etc.).			✓ Rapports d'activités du partenaire d'exécution de la composante 2 ; ✓ Fiches de suivi des activités et sous-projet d'associations communautaires comportant une composante GDT.			✓ Données de suivi des sous-projets des associations appuyés par le projet <i>ayant réussi et procuré un revenu additionnel pour les communautés</i> ; ✓ Nature et spécification des techniques de GDT innovatrices introduites par le projet ; ✓ Données de suivi relatives à l'adoption des techniques de GDT innovatrices introduites dans le cadre des sous-projets communautaires (nombre de sous-projets, superficies, linéaires, etc.), notamment dans le cadre d'accords avec les associations.							
Critère :		Unité :	Situation de référence :	Cible à la fin du projet :		Périodicité de la collecte :		Type d'indicateur :					
Nombre des techniques de GDT promues : Nb T GDT		Nombre	0	12		Annuelle		Nombre					
Nombre sous-projets concernés ¹⁹ : Nb S/P.		Nombre	0	A définir		Annuelle		Nombre					
Importance quantitative des techniques ²⁰ de GDT : Qtif		A définir	0	A définir		Annuelle		A définir					
Utilisateurs des résultats (et des données recueillies) du suivi :			Unité de Gestion du Projet/DGEQV										
Période	Critère	Cible annuelle			Valeur réelle			% réalisé durant l'année			Déviation/écart		
		Nb de T GDT	Nb S/P	Qtif	Nb de T GDT	Nb S/P	Qtif	Nb de T GDT	Nb S/P	Qtif	Nb de T GDT	Nb S/P	Qtif
Année 1		2	A définir
Année 2		3	A définir
Année 3 :Mi-parcours		2	A définir
Année 4		3	A définir

¹⁸ Cet indicateur est à suivre séparément au niveau de chacun des PN ciblés puis agrégé pour l'ensemble du projet. En outre il y a lieu de tenir séparément une fiche d'inventaire des techniques GDT introduites (nature, description et spécifications, etc.), ainsi que l'étendue de leur développement (Nombre de sous-projet comportant une composante GDT, étendue dans l'espace, quantités physiques, etc.).

¹⁹ L'adoption des techniques de GDT au niveau des associations sera effectuée forcément dans le cadre des sous-projets communautaires : Ce critère renseignera sur le degré d'acceptabilité ou d'adoption des techniques GDT par les communautés.

²⁰ Ce critère renseignera le projet sur les quantités physiques ou l'ampleur de développement des technique GDT. Toutefois l'unité pour ce critère est à définir en fonction de la nature de la technique GDT adoptée.

Année 5 : Achèvement	2	A définir
Total	12	A définir
Utilisation, analyse, interprétation, recommandations, décisions, actions :												
Quelle était la raison de l'écart ou quelle en est l'interprétation ?												
Que peut-on recommander à la suite de cet écart ?												
Quelle décision devrait être prise ?												
Quelle (s) action(s) est-il nécessaire(s) d'entreprendre ?												
Remarques sur le suivi :												

ANNEXE 5 : TABLEAU DE SUIVI DES INDICATEURS DE PERFORMANCE (MATRICE DE SUIVI DES INDICATEURS)

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
TRIMESTRE :/Année								Performances cumulées au cours de l'année dernière			Dernier trimestre	Trimestre en cours	
DATE DE SOUMISSION :								Trimestre à Trimestre			Trimestre : ...	Trimestre : ...	
Objectif	Composante	Activité	Niveau indicateur	Indicateur	Unité	Type d'indicateur	Référence	Cible cumulée	Cible réelle cumulée	Écart	Cible réelle	Cible réelle	Cible réelle en date du
Objectif 1	Compos. 1	Activité 1.1
		Activité 1.2
	Compos. 2	Activité 2.1
		Activité 2.2
	

O	P	Q	R	S	T	U	V	W
Performances de l'année en cours			Cibles annuelles restantes					Cible à la fin du projet
Trimestre à Trimestre			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Trimestre 1 à trimestre 20
Cible annuelle	Cible réelle cumulée de l'année	% réalisé	Cible	Cible	Cible	Cible	Cible	Cible
.....
.....
.....
.....
.....

Cette matrice devra être établie pour chaque objectif (composante) ou pour chaque sous-objectif (sous-composante) du projet et mise à jour à l'issue de chaque trimestre.

ANNEXE 6 : CANEVAS DE RAPPORT TRIMESTRIEL D'AVANCEMENT

1. INTRODUCTION

- Rappel des objectifs du trimestre pour la composante/sous-composante, etc.

2. ETAT D'EXÉCUTION DU PLAN DE TRAVAIL TRIMESTRIEL

i. Produit ou Résultat N°..... : "Intitulé"

- Bilan trimestriel et Analyse
- Rappel des activités prévues (objectifs qualitatifs):
- Les réalisations durant le trimestre par activités et tâches :
- Nom de l'activité :
 - ✓ Réalisations
 - ✓ Analyse de la Performance
 - ✓ Difficultés spécifiques
- Nom de l'activité :
 - ✓ Réalisations
 - ✓ Analyse de la Performance
 - ✓ Difficultés spécifiques

*Tableau : Niveau d'atteinte des indicateurs de performance du Résulta durant le trimestre
...../20....*

Résultat :	Indicateurs	Cible	Réalizations	Taux d'efficacité	Observations/justification des écarts
	Indicateur du résultat				
Numéro/code et Intitulé de l'activité	Indicateur	Cible	Réalizations	Taux d'efficacité	Observations/justification des écarts
Axx1 :	Indicateur
Axx3 :	Indicateur
Axx3 :	Indicateur
.....

- Enseignements
- Analyse des principales contraintes rencontrées et enseignements dans l'exécution du produit.

3. DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PROPOSEES

4. PERSPECTIVES

- Principaux axes d'intervention du projet, de la composante/sous-composante durant le prochain trimestre

ANNEXES

- Tableau de synthèse des niveaux d'atteinte des activités ;
- Etc.

ANNEXE 7 : CANEVAS DE RAPPORT ANNUEL

1. INTRODUCTION

- Rappel des objectifs de l'année pour la composante/sous-composante, etc.

2. ETAT D'EXÉCUTION DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

i. Produit ou Résultat N°..... : "Intitulé"

- Bilan annuel et Analyse
- Rappel des activités prévues (objectifs qualitatifs)
- Les réalisations durant l'année par activités et tâches :
- Nom de l'activité :
 - ✓ Réalisations
 - ✓ Analyse de la Performance
 - ✓ Difficultés spécifiques
- Nom de l'activité :
 - ✓ Réalisations
 - ✓ Analyse de la Performance
 - ✓ Difficultés spécifiques

Tableau : Niveau d'atteinte des indicateurs de performance du résultat durant l'année Du PEPBD

Résultat :	Indicateurs	Cible	Réalizations	Taux d'efficacité	Observations/justification des écarts
	Indicateur du résultat				
Numéro/code et Intitulé de l'activité	Indicateur	Cible	Réalizations	Taux d'efficacité	Observations/justification des écarts
Axx1 :	Indicateur
Axx3 :	Indicateur
Axx3 :	Indicateur
.....

- Enseignements
- Analyse des principales contraintes rencontrées et enseignements dans l'exécution du produit.

3. DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PROPOSEES

4. PERSPECTIVES

- Principaux axes d'intervention du projet, de la composante/sous-composante durant l'année prochaine

ANNEXES

- Tableau de synthèse des niveaux d'atteinte des activités durant l'année ;
- Tableau d'avancement annuel par rapport aux objectifs du PEPBD
- Etc.